

**L'OQTF un ticket pour le bain ?**

**L'ALGÉRIE DÉPLORE LE SOUTIEN AMÉRICAIN RENOUVELÉ À LA "MAROCANITÉ" DU SAHARA OCCIDENTAL**

**« C'est une question de décolonisation »**

LIRE EN PAGE 3

**CONTRIBUTION**

► **PAR MAHREZ LAMARI**

**Les Etats-Unis appelés à ne pas appuyer les tentatives coloniales**

**CRITIQUE JURIDIQUE**

► **PAR HAMZA HADJ CHERIF**

**Quand la reconnaissance viole l'obligation de non-reconnaissance**

PP 4 & 5

**FABRICATION DE BATTERIES AU LITHIUM**



**Le Pr Zaghib reçoit le feu vert du Président**

P 2

**ACCORD ALGÉRO-QATARI**



**Vers une exploitation illimitée des vols**

P 2

**HIPPODROME ÉMIR ABDELKADER - ZEMMOURI, CET APRÈS-MIDI À 15H30**



**Une course de sulky à surprise**

P 21

Ph : DR



**EL-DJEÏCH DANS SON DERNIER NUMÉRO**

**« Il nous incombe de défendre nos frontières »**

P 6

**Non-droit international**

Après la France de Macron qui a reconnu la « marocanité » du Sahara occidental en juillet 2024, les États-Unis de Trump viennent de confirmer leur soutien au « plan d'autonomie » comme seule voie pour résoudre le conflit au Sahara occidental. On voit bien que ces deux décisions ne relèvent pas d'un soutien qui engage simplement deux États au profit d'une puissance coloniale. Et, au même temps, les « désengage » par rapport à un peuple opprimé qui a le droit de disposer de lui-même. En d'autres termes, cette décision n'est pas de la même portée lorsque les deux pays en question siègent comme membres permanents au sein du Conseil de sécurité. Il se trouve que la France comme les USA ont violé les résolutions et le droit internationaux qui confèrent au Saha-

ra occidental le droit à l'indépendance dans le cadre d'un référendum d'autodétermination. Reconnaître la souveraineté du Maroc sur des territoires non-autonomes est une violation manifeste de la Charte de l'ONU. Voyons sont article 24: « Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. » En effet, cet organe central onusien est censé imposer la force de la loi pour garantir la paix, la sécurité et la stabilité mondiales. Or, nous assistons à une situation où Paris et Washington agissent à rebours de ces mêmes principes. Ces retournements spectaculaires dans les positions sont de nature à fausser toutes les règles et les usages qui régissent les relations diplomatiques, entre, d'un côté, les États et de l'autre, les ensembles d'États. La voie est désor-

mais ouverte à toutes les dérives, surtout avec un déséquilibre en vue au sein du CS. Les lignes qui tiennent jusque-là les équilibres internationaux grâce au multilatéralisme, ce concept promu à la faveur d'un nouvel ordre mondial en gestation depuis la guerre russo-ukrainienne, risquent de rompre. Les voix, comme l'Afrique, qui appellent à une réforme des instances internationales, comme ce CS qui bascule de plus en plus en faveur des forces impérialistes, sont-elles ou demeurent-elles écoutées ? Aujourd'hui, la paix, la sécurité et la stabilité mondiales sont sérieusement menacées. On le sait, lorsqu'il tombe entre leurs mains, le droit international est utilisé selon la convenance et le bon vouloir des puissants. Ces puissants s'en servent comme alibi pour défendre leurs intérêts et leurs alliés avec. L'exemple du génocide sioniste à Ghaza, à l'origine au chaos dans tout le Moyen-Orient, est éloquent. Dès lors, qui protégera les Palestiniens et les Sahraouis contre deux puissances coloniales ?

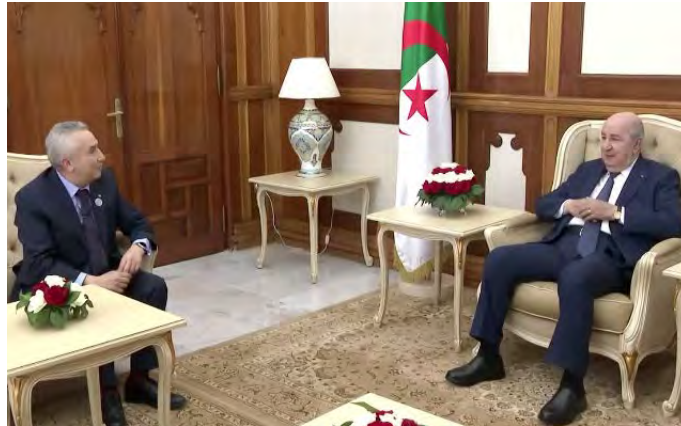
**Farid Guellil**

**L'ÉDITO**

FABRICATION LOCALE DE BATTERIES AU LITHIUM

# Le Pr Zaghib reçoit le feu vert du Président

Le président Abdelmadjid Tebboune a exprimé au chercheur et scientifique algérien, Pr Karim Zaghib, qu'il a reçu ce mardi accompagné du secrétaire d'État chargé des Énergies renouvelables, Noureddine Yassaâson soutien aux efforts en faveur du développement de la filière lithium en Algérie.



PH: DR

Le Pr Karim Zaghib l'a fait savoir dans une déclaration au sortir de l'audience que lui a accordée le président de la République. Il a affirmé que le président Tebboune a écouté ses propositions concernant les moyens à même de permettre de développer la filière lithium et de fabriquer ce type de batteries, à travers "une exploitation optimale des mines de lithium, de fer et de phosphate". Il a souligné les

perspectives prometteuses pour le développement de la filière lithium en Algérie à travers la création d'un tissu industriel permettant de fabriquer localement des batteries lithium grâce aux ressources minières. Les batteries lithium sont utilisées dans les véhicules électriques, pour le stockage d'énergie et dans plusieurs industries à travers le monde, a-t-il expliqué, soulignant qu'il s'agit de batteries "sûres". Il a fait savoir qu'un travail était en cours, en coordination avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Énergies renouvelables et le groupe Sonarem, pour "la production, dans un premier temps, de l'acide phosphorique, avant la production de batteries lithium", précisant que la filière lithium en Algérie

"peut générer plus de 50.000 emplois directs et 100.000 emplois indirects". Le chercheur a mis en avant "les grandes potentialités dont dispose l'Algérie dans ce domaine" en plus de ses cadres et de ses jeunes compétences. Le professeur Karim Zaghib ne cesse de plaider en faveur du développement des batteries lithium-ion, afin de stocker l'énergie issue des énergies renouvelables. Lors d'un atelier sur le lithium, tenu récemment à Alger, il a insisté sur l'importance de l'innovation dans la technologie des batteries pour parvenir à la durabilité et réduire l'empreinte carbone. Parmi ces types de batteries, il existe des batteries appelées "LFP", constituées du trio lithium-fer-phosphate. Les experts esti-

ment que le lithium constitue une alternative importante pour accélérer la transition énergétique en Algérie, en permettant notamment de stocker l'énergie verte produite à travers le pays, ont estimé dimanche à Alger. Les différents usages du lithium touchent notamment l'industrie du verre, la céramique, le traitement de l'air et même la médecine. Certes, les investissements sont lourds dans la filière du lithium, mais le professeur Zaghib a fait remarquer que le retour sur investissement est rapide. Ainsi pour exploiter au mieux cette matière, il estime nécessaire d'investir dans la formation du capital humain et encourager le recyclage pour récupérer le lithium à partir des objets usés tels que les téléphones mobiles, les micro-ordinateurs et les batteries usagées. Selon lui, 28 tonnes de batteries recyclées permettent par exemple d'obtenir une tonne de lithium. Les spécialistes algériens font savoir qu'il y a des indicateurs sur la présence du lithium en Algérie, notamment dans la région du Hoggar, ainsi que dans les chottes qui représentent un potentiel à étudier et à valoriser en approfondissant et en actualisant les anciennes recherches réalisées.

M. R.

HACHICHI RENCONTRE EN ITALIE DE HAUTS RESPONSABLES D'ENTREPRISES ÉNERGÉTIQUES

## Le renforcement de la coopération de Sonatrach avec ses partenaires en point de mire

Le Président directeur général de Sonatrach, Rachid Hachichi, a tenu, une série de rencontres de haut niveau avec des responsables d'entreprises énergétiques mondiales, dans le cadre de sa participation à la Conférence OMC Med Energy 2025, qui se déroule depuis mardi dernier en Italie. Dans ce contexte, Hachichi a rencontré le directeur chargé de la branche Exploration-Production de TotalEnergies pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), Julien Pouget, avec lequel il a évoqué les différents aspects de partenariat entre les deux parties dans les domaines de l'exploration et de la production, soulignant que Sonatrach et TotalEnergies procèdent actuellement à l'exploitation des périmètres contractuels de TFT II, TFT sud, Timimoun et Berkine, dans le cadre des contrats et des partenariats entre les deux entreprises. Le PDG de Sonatrach a également eu des rencontres avec le PDG de la société américaine Baker Hughes, Lorenzo Simonelli, et le vice-président chargé de l'exécution des projets de l'entreprise italienne Tecnimont, Paolo Borri, lors desquelles il a été procédé à l'évaluation de nombre de projets stratégiques dans le secteur de l'énergie, notamment le projet Boosting du gisement Hassi R'Mel, le projet de réalisation du Complexe pétrochimique de l'alkyle-benzène linéaire (LAB) à Skikda, et celui du Complexe d'extraction du Gaz de pétrole liquéfié (GPL) à Rhoud El-Baguel (Ouargla).

### SONATRACH ENGAGÉE À CONFORTER SA PRÉSENCE À L'INTERNATIONAL

Il a, en outre, pris part aux entretiens tenus par le ministre d'État, ministre de l'Énergie, des Mines et des Énergies renouvelables, Mohamed Arkab, avec le PDG de la société italienne ENI, Claudio Descalzi, ayant permis de passer en revue le parte-

nariat entre les groupes Sonatrach et ENI, notamment dans les domaines de l'exploration et du développement des hydrocarbures, ainsi que les voies et moyens d'élargir le partenariat à de nouveaux projets liés à l'exploitation offshore des hydrocarbures, les énergies renouvelables la production de l'hydrogène vert, et les solutions innovantes pour la réduction des émissions de carbone. Aussi, le PDG de Sonatrach a participé à la rencontre de Arkab avec le PDG de la société italienne Saipem, Alessandro Puliti, dont les entretiens ont porté sur les voies de renforcement de la coopération entre Sonatrach et Saipem dans les domaines du pétrole et du gaz. Par ailleurs, Hachichi était également

présent parmi la délégation ministérielle conduite par Arkab lors de ses entretiens avec le ministre égyptien du Pétrole et des Ressources minérales, Karim Badawi, en marge de cet événement. Ces rencontres de haut niveau reflètent « l'engagement du groupe Sonatrach à conforter sa présence à l'international, mais aussi à élargir ses partenariats stratégiques avec les principaux acteurs mondiaux du secteur de l'Énergie, dans le cadre de l'intensification des efforts de transition énergétique, et en cohésion avec la vision du groupe pour réaliser un développement durable basé sur l'innovation et la coopération internationale », précise le communiqué.

Ania N.

GROUPE MÉDIATIQUE AMÉRICAIN

## CNN veut un bureau à Alger

Le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaïb, a reçu une délégation du groupe médiatique CNN International, avec laquelle il a passé en revue les opportunités d'investissement qu'offre le secteur de l'information en Algérie, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. La délégation de CNN était composée du

vice-président chargé des partenariats stratégiques, Oikonomou Konstantinos, et du chargé des partenariats stratégiques pour le Moyen-Orient et l'Afrique, Walid Chamak, précise le communiqué. Cette rencontre a été « l'occasion pour le secrétaire d'État de passer en revue les opportunités d'investissement qu'offre le secteur de l'information en Algérie, notamment à la lumière des réformes initiées par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune », selon le communiqué. La rencontre a éga-

lement permis d'évoquer les voies à même de permettre de renforcer les perspectives de coopération entre CNN et les différentes institutions médiatiques algériennes, notamment en matière de formation, ajoute le communiqué. Auparavant, le ministre de la Communication, Mohamed Meziane, a reçu la même délégation de ce groupe médiatique américain, avec laquelle il a évoqué les perspectives de partenariat dans le domaine de l'information

Ania N.

POUR LA PRODUCTION DE VIANDES ROUGES

## L'extension du projet italien « Bonifiche Ferraresi » en examen

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Youcef Cherfa, a examiné, à Alger, avec Fabrizio Saggio, conseiller diplomatique de la présidente du Conseil des ministres d'Italie, Giorgia Meloni et responsable du Plan « Mattei pour l'Afrique », les voies et moyens d'élargir le projet agricole intégré algéro-italien dans la wilaya de Timimoun pour inclure la production de viandes rouges dans le Sud, a indiqué un communiqué du ministère. En effet, la rencontre a permis aux deux parties de discuter de la possibilité d'étendre le projet agricole intégré algéro-italien dans la wilaya de Timimoun pour inclure l'activité de production de viandes rouges au Sud, à la demande du partenaire italien BF, a précisé le communiqué. Selon la source, « l'audience s'est déroulée en présence de l'ambassadeur d'Italie à Alger, Alberto Cutillo, ainsi que des cadres des ministères des Affaires étrangères, de l'Agriculture, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en sus du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies (CNRST) ». Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations de coopération et de partenariat entre l'Algérie et l'Italie, notamment dans le domaine agricole. À cette occasion, « les deux parties ont évalué l'état d'avancement du projet intégré de production de céréales, de légumineuses sèches et de pâtes alimentaires dans la wilaya de Timimoun au sud algérien », a fait savoir le communiqué. Précisant que, « ce projet qui s'étale sur une superficie de 36 000 hectares est réalisé par la société algéro-italienne BF El-Djaïr ». La même source a souligné que « la cadence de concrétisation de ce projet stratégique sur le terrain a été saluée par les deux parties », rappelant que « ce projet a été lancé durant la saison agricole 2024-2025, avec la culture de blé dur et de légumineuses, et ce, dans le cadre de la signature de l'accord-cadre avec le groupe italien « Bonifiche Ferraresi BF » en juillet 2024 ». Lors de cette rencontre, les deux parties ont évalué également l'état d'avancement du projet de réalisation d'un centre régional de formation, de recherche et d'innovation agricole « Enrico Mattei » dans la wilaya de Sidi Bel Abbès, a conclu le communiqué.

L. Zeggane

L'ALGÉRIE ET LE QATAR SIGNENT UN ACCORD

## Vers une exploitation illimitée des vols de passagers et de fret

Le ministre des Transports, Saïd Sâyouf, et son homologue qatari, Cheikh Mohammed bin Abdullah bin Mohammed Al Thani, ont signé, un important accord de coopération bilatérale dans le domaine des services de transport aérien entre l'Algérie et l'État du Qatar. Dans son communiqué, le ministère précise que « dans le cadre de cet accord, les compagnies aériennes désignées des deux pays sont autorisées à exploiter un nombre illimité et sans restriction de vols de passagers et de fret, renforçant ainsi les liens économiques et touristiques entre les deux pays frères ». Le communiqué souligne également qu'à l'occasion de la cérémonie de signature de cet accord, « le ministre des Transports a tenu, avec son homologue qatari, une réunion au cours de laquelle ils ont passé en revue les relations bilatérales entre les deux pays frères dans le domaine de l'aviation civile et de diverses activités de transport, et ont discuté de tous les moyens de les développer et de les renforcer vers des horizons plus larges ».

Sarah O.

L'ALGÉRIE DÉPLORE LE SOUTIEN AMÉRICAIN RENOUVELÉ AU PLAN D'AUTONOMIE DES TERRITOIRES OCCUPÉS DE LA RASD

# « C'est une question de décolonisation »

*Dans un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, l'Algérie a déploré le soutien renouvelé des États-Unis d'Amérique au plan d'autonomie des territoires occupés de la République arabe sahraouie démocratique, dans le cadre de la souveraineté marocaine comme l'unique solution au conflit du Sahara occidental.*



contraire aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, à la charte constitutive de l'Union africaine, qui reconnaissent au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination et définissent comme voie de règlement un référendum sous l'égide de l'ONU. Le communiqué rappelle que l'Algérie considère que « la question du Sahara occidental relève essentiellement d'un processus de décolonisation inachevé et d'un droit à l'autodétermination inaccompli ». Il faut rappeler dans ce contexte que le Maroc qui est partie dans le conflit a toujours usé de ruse et de subterfuge pour entretenir le statu quo et bloquer toute perspective de règlement juste et durable et qui reconnaît le droit du peuple sahraoui à disposer de son sort. Le Maroc avait adhéré au plan de paix adopté par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de l'ONU, pris part à des négociations directes avec le Front Polisario pour mettre en

place les mécanismes permettant d'identifier le corps électoral et discuter des modalités pratiques d'organisation du référendum d'autodétermination avant de se rétracter (plusieurs rounds de négociations entre le Maroc et le Front Polisario du 19 janvier 2007 au 18 mars 2008 à Manhasset aux États-Unis ndr). L'Algérie rappelle que le Sahara occidental demeure un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations unies et de ce fait, le territoire demeure titulaire du droit de disposer de lui-même tel que consacré par la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. "S'inscrire en dehors de ce cadre ne sert pas la cause du règlement de ce conflit, tout comme il n'altère en rien ses données fondamentales telles que reconnues par l'Organisation des Nations unies et ses principaux organes, dont l'Assemblée géné-

rale, le Conseil de sécurité et la Cour Internationale de Justice", souligne le communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger. Il faut préciser dans ce cadre qu'en réitérant son soutien au plan d'autonomie présenté par le Maroc, les États-Unis qui sont un membre permanent du Conseil de sécurité foulent aux pieds le droit international et les résolutions adoptées par la communauté internationale. L'administration Trump a fait de son pays l'allié d'un colonisateur et a exclu, de ce fait, tout rôle que pourrait jouer ce pays dans un règlement juste et durable de ce conflit. Depuis la « marche verte » qui a permis au Maroc d'occuper le Sahara occidental après le retrait de l'ancienne puissance administrante, l'Espagne, Rabat a toujours usé d'un double discours. Reconnaitre tous les mécanismes prévoyant le règlement du conflit par voie de négociation et de référendum et faire obstruction à toute initiative permettant la mise en œuvre d'une solution juste et équitable qui reconnaît le droit du peuple sahraoui. Le conflit ne saurait être expurgé de son essence, celle d'un peuple qui lutte pour son indépendance et une œuvre de colonisation à stopper. Le peuple sahraoui est déterminé à poursuivre la lutte jusqu'à la reconnaissance de son droit inaliénable à disposer de son sort. Les soutiens intéressés et de conjoncture apportés par certaines puissances coloniales ne sauraient arrêter la roue de l'histoire, celle qui a toujours choisi comme halte, l'indépendance des peuples en lutte pour leur indépendance.

*Slimane B.*

## LE PR SAÏDJ ÉVOQUE LES DÉFIS RÉGIONAUX : «L'Algérie doit adopter une stratégie ferme»

Le spécialiste des relations internationales, le Pr Mustapha Saïdj, a estimé que l'Algérie doit adopter une stratégie ferme face aux défis régionaux croissants, notamment ceux liés à la récente montée des tensions avec certains pays voisins comme le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Selon lui, l'Algérie dispose des moyens nécessaires pour faire face à ces crises tout en préservant ses principes de souveraineté, de sécurité nationale et de solidarité africaine. Le Pr Saïdj, considère que les récentes actions maliennes, telles que l'attaque par drone qui a violé l'espace aérien algérien, sont une illustration d'une tentative de déstabilisation orchestrée par certains acteurs extérieurs. «L'Algérie ne peut pas se permettre de rester passive face à de telles provocations. Elle doit défendre fermement ses frontières et ses principes, tout en continuant de jouer un rôle central dans le maintien de la paix et de la stabilité en Afrique », a-t-il déclaré sur les ondes de la radio algérienne. Soulignant que la réaction de l'Algérie de rappeler ses ambassadeurs, « n'est pas une surprise, étant donné que les relations avec le Mali se sont dégradées après le coup d'État militaire de 2020, un événement qui a profondément affecté l'équilibre politique régional ». Ajoutant « l'Algérie a toujours soutenu la légitimité et la souveraineté des pays africains, mais elle ne peut tolérer que sa sécurité soit mise en péril par des actions extérieures ». Il a affirmé dans ce cadre que l'Algérie a toujours œuvré pour le maintien de la paix, notamment à travers l'accord de paix d'Alger signé en 2015, qui a permis de trouver une solution politique à la crise malienne. Cependant, les récents développements montrent que la junte malienne a choisi de s'aligner avec des forces extérieures, notamment la France et l'entité sioniste, dans un contexte régional de plus en plus tendu. Parallèlement à sa politique de fermeté en matière de sécurité, l'Algérie continue de jouer un rôle clé dans le développement économique et social de la région. Le Pr Saïdj insiste sur le fait que l'Algérie ne se limite pas à une approche purement sécuritaire, mais qu'elle investit également massivement dans des projets de développement durable au Sahel. «L'Algérie a toujours œuvré pour l'intégration régionale en soutenant des initiatives de développement, telles que la construction de puits, d'écoles et la formation des jeunes générations dans la région », précise-t-il. Cependant, les efforts de l'Algérie sont parfois entravés par des actions qui visent à fragmenter la région. Le Pr Saïdj évoque notamment les tentatives de certains pays, comme le Maroc, d'utiliser des alliances stratégiques pour isoler l'Algérie et manipuler les dynamiques régionales à leur profit. Il cite en exemple le projet du gazoduc atlantique, qui visait à relier le Nigeria aux pays du Sahel via la zone du Sahara occidental occupé. «Ce projet a échoué dès le départ, car il ne correspondait pas aux réalités géopolitiques de la région. C'est pourquoi l'Algérie continue d'avancer seule avec ses projets de développement, qui ont démontré leur efficacité», a-t-il souligné.

*Sarah O.*

### CONTRIBUTION

#### SAHARA OCCIDENTAL

## Les États-Unis appelés à ne pas appuyer les tentatives coloniales de nouveau genre et le statu quo colonial du Maroc

Il est regrettable et étonnant de constater la position négative des États-Unis d'Amérique exprimée par le département d'État qualifiant le plan d'autonomie dans le cadre de la souveraineté marocaine comme la seule solution au conflit du Sahara occidental. Cette pseudo solution du projet marocain nul et sans valeur juridique ou légale constitue une grave fuite en avant qui accentuera la tension dans le territoire et dans la région et ferme définitivement les voies d'un règlement juste et définitif du conflit. Le statut définitif du Sahara occidental est une prérogative exclusive de son peuple. Le projet unilatéral marocain de la soi-disant autonomie à l'intérieur d'une prétendue souveraineté marocaine sur le Sahara occidental cherche à pervertir la légalité internationale applicable à une question de décolonisation en essayant d'imposer au peuple sahraoui et à la communauté internationale un fait colonial honteux et inadmissible. Tout pays respectueux de lui-même et de la légalité internationale doit refuser cette tentative coloniale d'un nouveau genre dont le but est de légitimer une agression essentiellement coloniale perpétrée contre un peuple au détriment de son droit à la liberté et à l'indépendance. Les États-Unis d'Amérique, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, gagnerait en crédibilité si elle utiliserait son influence politique et diplomatique pour obtenir du Maroc, une coopération avec l'ONU à même de concrétiser le référendum d'autodétermination pour lequel ils s'étaient engagés, en vertu unanime du Conseil de sécurité, des accords de Houston et du plan Baker. Le projet marocain est nul et sans valeur juridique ou légale. Il est demandé aux États-Unis d'Amérique de reconsidérer leur position et qu'ils abandonnent leur aligne-

ment sur les thèses expansionnistes marocaines qu'ils maintiennent au détriment de la légalité internationale et des obligations et responsabilités contractées avec la dimension populaire internationale pour que la solution de la question du Sahara occidental ne saurait être réalisée sur la violation du principe cardinal du droit à la libre autodétermination du peuple sahraoui qui demeure le dernier peuple colonisé en Afrique. Les États-Unis d'Amérique doivent donc réviser aussi leur position actuelle afin de contribuer de manière honnête et tangible en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, à une solution juste et définitive du conflit du Sahara occidental sur la base du respect de la légalité internationale et du contenu des résolutions adoptées par l'Assemblée générale de l'ONU depuis les années soixantes et qui réaffirme l'arrêt de la cour de justice de la Haye sur le Sahara occidental du 16 octobre 1975, reconnaît que la question sahraoui est une question de décolonisation reconnue et qualifiée comme telle par la communauté internationale et qui ne saurait être résolue sans l'application des principes du droit international contenu dans la charte de décolonisation et déclarés dans la célèbre résolution 1514(XV) de l'Assemblée générale de l'ONU. Dans ce cadre, il est bon de rappeler que les Nations unies avaient reconnu et continuent de le faire, que le Maroc maintient une occupation illégale d'un territoire qui ne lui appartient pas et sur lequel il n'exerce et ne peut exercer, de façon valide, aucune souveraineté ou attribut de souveraineté. La dimension populaire algérienne réaffirme, avec force, la position de principe de l'Algérie qui est claire et sans ambiguïté. Elle réaffirme sa solidarité pleine et entière à l'égard de la juste lutte du peuple

sahraoui, cette lutte persévérante, entreprise dans le strict respect de la légalité internationale et est menée par la volonté d'un peuple ayant fourni les preuves de sa détermination à obtenir sa pleine liberté et à construire, sous l'égide de son représentant légitime le Front Polisario, son avenir dans la paix, la démocratie et la liberté. La dimension citoyenne populaire algérienne déclare aussi se reconnaître totalement dans la position officielle constante claire et cohérente de l'Algérie basée sur la défense du principe de l'autodétermination et que la voie référendaire comme solution historique consensuelle demeure le seul moyen pacifique, légal et unanimement soutenu par la communauté internationale et les forces épris de liberté de paix et de justice pour parvenir à une solution juste, pacifique et définitive du conflit du Sahara occidental. Le peuple sahraoui est l'unique dépositaire du droit à l'autodétermination. Aucune autre entité, encore moins la puissance occupante, ne peut lui se substituer et décider ainsi de son sort. Le statut définitif du territoire du Sahara occidental est une prérogative exclusive de son peuple. Les États-Unis d'Amérique, le Président Trump et le département d'État doivent revenir à la raison et au droit international, l'ONU doit agir en toute responsabilité car tout silence complaisant nourrira l'injustice et l'impunité et encouragera l'arrogance et la rébellion de la monarchie coloniale marocaine qui se complait dans le statu quo colonial et s'emploie par tous les moyens à le perpétuer.

*Mahrez Lamari  
Militant des droits de l'Homme et des peuples,  
acteur de la société civile algérienne et ex-  
Président du Comité national algérien de  
solidarité avec le peuple sahraoui.*

CRITIQUE JURIDIQUE DE LA PROCLAMATION AMÉRICAINE DE RECONNAISSANCE DE LA « SOUVERAINETÉ » DU MAROC SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

# Quand la reconnaissance viole l'obligation de non-reconnaissance

*L'objectif de cette étude est d'examiner la légalité de la proclamation américaine de reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le territoire du Sahara occidental à la lumière du statut juridique de ce territoire et de l'évolution du droit international contemporain, notamment en ce qui concerne l'obligation de non-reconnaissance d'une situation créée par une violation grave de normes impératives.*

PAR HAMZA HADJ CHERIF (\*)

## INTRODUCTION

Le 4 décembre 2020, peu avant la fin de son mandat présidentiel, le président américain sortant Donald Trump a signé une proclamation aux termes de laquelle « les États-Unis reconnaissent la souveraineté du Maroc sur l'ensemble du territoire du Sahara occidental ». Cette proclamation prévoit également que « les États-Unis encourageront le développement économique et social avec le Maroc, y compris sur le territoire du Sahara occidental, et, à cette fin, ouvriront un consulat sur le territoire du Sahara occidental, à Dakhla, afin de promouvoir les opportunités économiques et commerciales pour la région ». L'ouverture future d'un consulat américain a été annoncée alors que des représentations consulaires ont été établies au Sahara occidental par plusieurs pays fin 2019, tels que l'Union des Comores, la Gambie, le Gabon, Sao Tomé-et-Principe, la République centrafricaine, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Burundi, Djibouti, le Libéria, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, l'Eswatini, la Zambie, Haïti, les Émirats arabes unis, Bahreïn et la Jordanie. Néanmoins, l'ouverture de représentations diplomatiques ou consulaires sur un territoire sous occupation étrangère a toujours été controversée, car cette action diplomatique constitue une forme de reconnaissance du statut imposé par la puissance étrangère au territoire concerné. La présente étude vise à examiner la légalité de la proclamation des États-Unis à la lumière du statut juridique du Sahara occidental et de l'évolution du droit international contemporain, notamment en ce qui concerne l'application, dans le cas du Sahara occidental, de l'obligation de non-reconnaissance d'une situation créée par une violation grave de normes impératives.

## AFFIRMATION DE L'OBLIGATION DE NON-RECONNAISSANCE EN DROIT INTERNATIONAL CONTEMPORAIN

L'obligation de non-reconnaissance d'une situation créée par une violation grave de normes impératives, consacrée par le droit international coutumier, est rappelée à l'article 41.2 du projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite, qui dispose que « Aucun État ne reconnaîtra comme licite une situation créée par une violation grave au sens de l'article 40, ni ne prêterait aide ou assistance au maintien de cette situation ».

Dans son commentaire sur le projet d'articles sur la responsabilité de l'État, la Commission du droit international (CDI) a noté que « l'existence d'une obligation de non-reconnaissance en cas de violations graves d'obligations découlant de normes impératives trouve déjà appui dans la pratique internationale et dans les décisions de la CIJ ».

De fait, le principe de non-reconnaissance a été appliqué de diverses manières pratiques, notamment après la Seconde Guerre mondiale, comme illustré ci-dessous.

Suite à la déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie du Sud en 1965, considérée comme contraire au droit des peuples à l'autodétermination, l'Assemblée générale des Nations Unies a recommandé aux États de ne pas reconnaître cette proclamation. L'exemple le plus connu d'application du principe de non-reconnaissance s'est produit cinq ans plus tard, concernant la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie. En effet, le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé, dans sa résolution 276 du 30 janvier 1970, à « tous les États, en particulier ceux qui ont des intérêts économiques et autres en Namibie, de s'abstenir de toute relation avec le gouvernement sud-africain ». Dans son avis consultatif sur les Conséquences juridiques pour les États de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie, la CIJ a reconnu le principe de non-reconnaissance en soulignant que « les États Membres de l'Organisation des Nations Unies



Ph : DR

sont tenus de reconnaître l'illégalité de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie ». En effet, bien que la résolution 276 ait été adoptée par le Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VI, la CIJ a précisé que les États ont l'obligation, et non la possibilité, de reconnaître l'illégalité de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie. Le principe de non-reconnaissance a également été appliqué par des États tiers lors de la création de certaines régions autonomes en Afrique du Sud réservées aux Noirs, appelées « Bantoustans », considérée comme une pratique de discrimination raciale. Outre les situations créées par une violation du droit des peuples à l'autodétermination ou par la pratique de la discrimination raciale, la non-reconnaissance a également été appliquée aux situations créées par une violation du principe de non-recours à la force. La première application du principe de non-reconnaissance concernant le non-recours à la force a eu lieu lors de la proclamation, le 15 novembre 1983, de la « République turque de Chypre-Nord », neuf ans après l'occupation militaire de la partie nord de l'île par la Turquie. A cet égard, le Conseil de sécurité a appelé tous les États à « ne reconnaître aucun État chypriote autre que la République de Chypre ». La non-reconnaissance de la RTCN a été confirmée par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Loizidou C. Turquie.

La deuxième application de ce principe a eu lieu à la suite de l'invasion du Koweït par les forces irakiennes le 2 août 1990. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité a déclaré que « l'annexion du Koweït par l'Irak, sous quelque forme et sous quelque prétexte que ce soit, n'a aucune validité juridique et est considérée comme nulle et non avenue », appelant « tous les États, organisations internationales et institutions spécialisées à ne pas reconnaître cette annexion et à s'abstenir de toute action ou transaction qui pourrait être interprétée comme une reconnaissance indirecte de l'annexion ». Dans son avis consultatif sur les Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé, la CIJ a également appliqué le principe de non-reconnaissance à des situations créées par la violation de certaines normes du droit international humanitaire, notamment celles interdisant la colonisation par le biais de colonies. À la lumière de ce qui précède, l'affirmation de l'obligation de non-reconnaissance en droit international contemporain est incontestable. Dans la plupart des cas, ce principe a été appliqué par les États en l'absence de toute résolution du Conseil de sécurité. Dans d'autres cas, les États l'ont respecté sans considérer que les résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité étaient obligatoires ou que le langage utilisé était impératif.<sup>14</sup> Selon le professeur Theodore Christakis, l'obligation de non-reconnaissance impose non seulement une conduite symbolique aux États, mais aussi une véritable obligation d'isolement, tant à l'égard des nouveaux régimes mis en place à la suite de l'acte illicite (exemples de la Rhodésie, de la « République turque de Chypre du Nord » ou des bantoustans) qu'à l'égard de l'autorité exercée illégalement par un régime préexistant sur un territoire (exemple de la Namibie, du Koweït ou de toute annexion).

## L'ANNEXION DU SAHARA OCCIDENTAL PAR LE MAROC : UNE SITUATION CRÉÉE PAR LA VIOLATION DU DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

Protectorat espagnol depuis novembre 1884, le Sahara occidental a été inscrit par l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) sur la liste des territoires non autonomes en 1963. En août 1974, l'Espagne a accepté le principe d'autodétermination du peuple sahraoui. Dans son avis consultatif rendu le 16 octobre 1975, la CIJ a

déclaré que « les éléments et informations qui lui ont été présentés n'établissent aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara occidental et le Royaume du Maroc ou l'entité mauritanienne. » Ainsi, la Cour n'a pas constaté de liens juridiques de nature à affecter l'application de la résolution 1514 (XV) relative à la décolonisation du Sahara occidental et, en particulier, du principe d'autodétermination par l'expression libre et authentique de la volonté des peuples du 19 L'Accord de Madrid, conclu le 14 novembre 1975 par l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, qui prévoyait l'établissement d'une administration temporaire sur le territoire pour remplacer l'administration espagnole, laquelle devait prendre fin définitivement avant le 28 février 1976 « n'a pas transféré la souveraineté sur le territoire, ni conféré à aucun des signataires le statut de puissance administrante, statut que l'Espagne seule n'aurait pas pu transférer unilatéralement ». Le transfert de l'autorité administrative sur le territoire au Maroc et à la Mauritanie en 1975 n'a donc pas affecté le statut international du Sahara occidental en tant que territoire non autonome.

Une grande partie du Sahara occidental est occupée par les troupes marocaines et mauritaniennes depuis le 27 novembre 1975, à la suite de violents affrontements avec le Front POLISARIO.<sup>23</sup> La partie du territoire du Sahara occidental évacuée par les forces mauritaniennes, suite à l'accord de paix conclu avec le Front POLISARIO le 9 août 1979, a été immédiatement occupée par le Maroc. Cet acte a été fermement condamné par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/37 du 21 novembre 1979, qui recommandait également que le Front POLISARIO, en tant que « représentant du peuple du Sahara occidental », participe pleinement à toute recherche d'une solution politique juste, durable et définitive à la question du Sahara occidental.<sup>24</sup> Après des négociations menées sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'ONU, le Maroc et le Front POLISARIO ont accepté, le 30 août 1988, un plan de règlement prévoyant l'instauration d'un cessez-le-feu et la Organisation par l'ONU d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui.

Une grande partie du Sahara occidental est occupée par les troupes marocaines et mauritaniennes depuis le 27 novembre 1975, à la suite de violents affrontements avec le Front POLISARIO. La partie du territoire du Sahara occidental évacuée par les forces mauritaniennes, suite à l'accord de paix conclu avec le Front POLISARIO le 9 août 1979, a été immédiatement occupée par le Maroc. Cet acte a été fermement condamné par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/37 du 21 novembre 1979, qui recommandait également que le Front POLISARIO, en tant que « représentant du peuple du Sahara occidental », participe pleinement à toute recherche d'une solution politique juste, durable et définitive à la question du Sahara occidental. Après des négociations menées sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'ONU, le Maroc et le Front POLISARIO ont accepté, le 30 août 1988, un plan de règlement prévoyant l'instauration d'un cessez-le-feu et l'Organisation par l'ONU d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui.

Cependant, la détermination du corps électoral a été sérieusement entravée et la commission d'identification n'a pu achever ses travaux que le 17 janvier 2000, enregistrant 86 386 électeurs sur les 198 469 candidats interrogés. Insatisfait de ces résultats, le Maroc a déposé 131 038 recours depuis le 11 février 2000 et a ensuite décidé de ne pas poursuivre la mise en œuvre du Plan de règlement, le jugeant « inapplicable ». En conséquence, le Plan de règlement a depuis été suspendu. Le peuple sahraoui n'ayant pas pu, à ce

jour, exercer son droit à l'autodétermination, le Sahara occidental est toujours considéré par les Nations Unies comme un territoire non autonome. Ce statut de territoire non autonome a également été réaffirmé par la Cour de justice de l'Union européenne, qui a souligné le caractère « séparé et distinct » qui en découle pour démontrer la non-applicabilité des accords économiques conclus entre le Maroc et l'Union européenne au territoire du Sahara occidental. Par ailleurs, bien que l'Espagne se considère, depuis le 26 février 1976, déchargée de toute responsabilité de caractère international relative à l'administration du Sahara occidental, elle conserve, en droit international, son statut de puissance administrante du territoire. Ce statut de puissance administrante de jure est reconnu tant par les Nations Unies<sup>30</sup> que par les tribunaux espagnols.

Cependant, la détermination du corps électoral a été sérieusement entravée et la commission d'identification n'a pu achever ses travaux que le 17 janvier 2000, enregistrant 86 386 électeurs sur les 198 469 candidats interrogés. Insatisfait de ces résultats, le Maroc a déposé 131 038 recours depuis le 11 février 2000 et a ensuite décidé de ne pas poursuivre la mise en œuvre du Plan de règlement, le jugeant « inapplicable ».<sup>27</sup> En conséquence, le Plan de règlement a depuis été suspendu. Le peuple sahraoui n'ayant pas pu, à ce jour, exercer son droit à l'autodétermination, le Sahara occidental est toujours considéré par les Nations Unies comme un territoire non autonome. Ce statut de territoire non autonome a également été réaffirmé par la Cour de justice de l'Union européenne, qui a souligné le caractère « séparé et distinct » qui en découle pour démontrer la non-applicabilité des accords économiques conclus entre le Maroc et l'Union européenne au territoire du Sahara occidental. Par ailleurs, bien que l'Espagne se considère, depuis le 26 février 1976, déchargée de toute responsabilité de caractère international relative à l'administration du Sahara occidental, elle conserve, en droit international, son statut de puissance administrante du territoire. Ce statut de puissance administrante de jure est reconnu tant par les Nations Unies<sup>30</sup> que par les tribunaux espagnols.

En effet, le Ministère public espagnol et l'Audiencia Nacional (Tribunal central espagnol) ont affirmé en 2014 que l'Espagne demeure la puissance administrante du Sahara occidental, qui, à ce titre, bénéficie jusqu'à la fin de la période de décolonisation des obligations découlant des articles 73 et 74 de la Charte des Nations Unies, qui incluent la protection, y compris juridictionnelle, de ses citoyens contre tout abus. Il convient de noter que le droit des peuples à l'autodétermination a été affirmé dans la Charte des Nations Unies. Le deuxième objectif de l'ONU, consacré à l'article 1 de la Charte, est de « développer des relations amicales entre les nations fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et de prendre toutes autres mesures appropriées pour consolider la paix universelle ».

De plus, l'article 55 mentionne le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à l'autodétermination comme fondement de relations pacifiques et amicales entre les nations. Dans son avis consultatif sur le Sahara occidental, la CIJ a souligné que « ces dispositions sont directement et particulièrement pertinentes pour les territoires non autonomes, qui sont traités au Chapitre XI de la Charte ». Dans son avis consultatif du 21 juin 1971 sur le Sud-Ouest africain, la Cour a également précisé que « l'évolution ultérieure du droit international relatif aux territoires non autonomes, tel que consacré par la Charte des Nations Unies, a rendu le principe de l'autodétermination applicable à tous ces territoires ».

Le principe du droit des peuples à l'autodétermination a été consacré au profit de la décolonisation par plusieurs résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Parmi ces résolutions, il convient de souligner la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, intitulée « Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux » ; la résolution 1541 du 15 décembre 1960, qui a établi les modalités d'exercice du droit des peuples à l'autodétermination ; et la résolution 2625 (XXV) du 24 octobre 1970, intitulée « Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies ». Ces résolutions ont sans aucun doute un caractère incontournable, car elles ont été presque unanimement saluées comme des textes archétypiques, dont l'adoption a eu une portée à la fois juridique et politique, révélée et confirmée par une pratique ultérieure expressément fondée sur leurs dispositions.

>>>

>>>

L'adhésion du droit à l'autodétermination au jus cogens est affirmée par la doctrine majoritaire. Certains auteurs considèrent que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est non seulement une norme impérative, mais aussi un principe ayant largement contribué à l'inclusion de la notion de Jus cogens dans la Convention de Vienne sur le droit des traités. Selon le professeur Mohammed Bedjaoui, « l'autodétermination est devenue, au fil du temps, un principe fondamental dont découlent d'autres principes régissant la société internationale. Elle fait partie du jus cogens ». De son côté, la Commission du droit international a affirmé à plusieurs reprises dans ses travaux le caractère impératif du droit à l'autodétermination. Concernant la jurisprudence de la CIJ, le caractère impératif du droit des peuples à l'autodétermination a été cité par plusieurs juges dans leurs opinions individuelles et dissidentes. Dans son opinion individuelle jointe à l'arrêt Barcelona Traction, le juge Ammoun a déclaré que « le principe d'égalité et celui de non-discrimination raciale qui en découle, principes qui, tout comme le droit à l'autodétermination, sont des règles de droit impératives ».

De même, la CIJ a implicitement reconnu, dans son avis consultatif sur les Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, le caractère impératif du droit des peuples à l'autodétermination. La Cour avait appliqué le régime relatif aux conséquences particulières d'une violation grave d'une obligation découlant de normes impératives, consacré par l'article 41 du projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite, à la violation par Israël du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. L'annexion du Sahara occidental par le Maroc constitue donc une situation créée par la violation de la norme impérative du droit international relative au droit des peuples à l'autodétermination. Par conséquent, la proclamation américaine de reconnaissance de la « souveraineté » marocaine sur le territoire du Sahara occidental constitue une violation de l'obligation de non-reconnaissance d'une situation créée par une violation grave de normes impératives.

#### L'ANNEXION DU SAHARA OCCIDENTAL PAR LE MAROC : UNE SITUATION CRÉÉE PAR LA VIOLATION DU PRINCIPE DE NON-RECOURS À LA FORCE

Le recours à la force armée par le Maroc et la Mauritanie à partir du 27 novembre 1975 pour occuper le Sahara occidental constitue une violation de l'article 2.4 de la Charte des Nations Unies, qui interdit aux États de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, ou de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Cette interdiction est due au fait que l'un des principaux objectifs des Nations Unies est de développer des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il est toutefois arrivé que le recours à la force par le Maroc et la Mauritanie empêche le peuple du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination.

Selon le professeur André N'kolombua, une lecture combinée des articles 2.4 et 1.2 de la Charte des Nations Unies montre que les États doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre tout peuple revendiquant l'exercice de son droit à l'autodétermination. Cette affirmation trouve un fondement complémentaire dans la « Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies » du 24 octobre 1970, universellement reconnue comme reflétant le droit coutumier en la matière. Cette déclaration stipule que « Tout État a le devoir de s'abstenir de toute action forcée qui priverait les peuples visés dans l'élaboration du principe de l'égalité des droits et du droit à l'autodétermination de leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance ». Elle affirme également qu'« Aucune acquisition territoriale résultant de la menace ou de l'emploi de la force ne sera reconnue comme légale ». Cette dernière disposition est importante dans notre contexte, car le Maroc considère le Sahara occidental comme faisant partie de son propre territoire. L'Accord de Madrid ne pouvait fournir de base juridique au recours à la force par le Maroc, car le statut de l'Espagne en tant que puissance administrante du Sahara occidental ne le lui permettait pas d'autoriser, expressément ou implicitement, un autre pays à contrôler le territoire par le recours à la force pour empêcher son peuple d'exercer son droit à l'autodétermination. En outre, selon la doctrine prédominante et la position de la majorité des États, dont le Maroc, « aucune acquisition territoriale résultant de la menace ou de l'emploi de la force ne sera reconnue comme légitime », que le territoire soit acquis à la suite d'un acte d'agression ou en cas de légitime défense. » Il convient de noter que la Commission du droit international affirme depuis 1966 que « le droit de la Charte concernant l'interdiction du recours à la force constitue en soi un exemple frappant de règle de droit international ayant le caractère de jus cogens ». La CDI a réaffirmé sa position lors des travaux sur la Convention de Vienne de 1986, ainsi que dans

son rapport sur le projet d'articles sur la responsabilité des États. De même, le caractère impératif du non-recours à la force est cité dans l'arrêt de la CIJ sur les activités militaires et paramilitaires au Nicaragua, ainsi que dans les opinions individuelles et dissidentes de certains juges dans d'autres affaires. L'annexion du Sahara occidental par le Maroc constitue donc une situation créée par la violation de deux normes impératives du droit international : le non-recours à la force et le droit des peuples à l'autodétermination. Par conséquent, la proclamation américaine de reconnaissance de la « souveraineté » marocaine sur le territoire du Sahara occidental constitue une violation de l'obligation de non-reconnaissance d'une situation créée par une violation grave de normes impératives.

#### SAHARA OCCIDENTAL : UNE GRANDE COLONIE DE PEUPLEMENT

Le Sahara occidental est considéré, en vertu du jus in bello, comme un territoire occupé. L'article 1.4 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève, relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux, considère les conflits internationaux comme « les conflits armés dans lesquels les peuples luttent contre la domination coloniale et l'occupation étrangère et contre les régimes racistes, dans l'exercice de leur droit à disposer d'eux-mêmes ». De même, l'article 96.3 stipule que « l'autorité représentant un peuple engagé contre une Haute Partie contractante dans un conflit armé du type visé à l'article 1, paragraphe 4, peut s'engager à appliquer les Conventions et le présent Protocole à ce conflit par une déclaration unilatérale adressée au dépositaire ». Si le Maroc était Haute Partie contractante au Protocole additionnel I au moment du conflit armé ayant conduit au contrôle du Sahara occidental, le Front POLISARIO aurait également pu devenir Haute Partie contractante aux Conventions et au Protocole, conformément à l'article 96.3 susmentionné. Cependant, le Maroc n'a ratifié le Protocole additionnel I que le 3 juin 2011, ouvrant ainsi la possibilité au Front POLISARIO de procéder, six mois plus tard, à la déclaration unilatérale prévue à l'article 96.3. Le Front POLISARIO a finalement adressé une déclaration au dépositaire le 21 juin 2015, dans laquelle il s'engageait à appliquer les Conventions de Genève et le Protocole additionnel I.

En outre, selon le CICR, la reconnaissance progressive en droit international du caractère international des conflits armés menés pour exercer le droit à l'autodétermination a signifié qu'avant le Protocole I, l'article 2.3 commun aux Conventions de Genève prévoyait une possibilité d'acceptation des Conventions qui sont également ouvertes aux mouvements de libération nationale.<sup>53</sup> Par exemple, le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) a ratifié les Conventions de Genève le 20 juin 1960, deux ans avant l'indépendance du pays. À cet égard, il convient de rappeler que le Maroc et la Mauritanie ont adhéré aux Conventions de Genève le 26 juillet 1956 et le 30 octobre 1962, respectivement, et que le Front POLISARIO s'est engagé en 1975 à appliquer ces Conventions lors du conflit armé avec ces deux pays.<sup>54</sup> Par conséquent, il est juste d'affirmer que les Conventions de Genève de 1949 étaient de jure applicables au conflit armé entre le Front POLISARIO et la Mauritanie jusqu'à la conclusion de l'accord de paix du 9 août 1979 et au Maroc jusqu'au cessez-le-feu du 6 septembre 1991 ; elles restent donc applicables à l'occupation de la majeure partie du territoire du Sahara occidental par le Maroc. Les Conventions de Genève étaient également applicables à la guerre du Sahara occidental en vertu du droit international coutumier, tout comme le Règlement de La Haye de 1907, puisqu'il s'agissait d'un conflit armé international. Dès 1952, le CICR précisait dans son commentaire que « conformément à l'esprit des quatre Conventions, les États contractants les appliqueront, dans la mesure du possible, comme étant la codification de règles généralement reconnues »<sup>55</sup>. De même, la CIJ a réaffirmé à plusieurs reprises que les règles fondamentales énoncées dans « la IVe Convention de La Haye et les Conventions de Genève... constituent des principes intransgressibles du droit international coutumier ».

À cet égard, l'article 42 du Règlement de La Haye peut être appliqué au conflit du Sahara occidental, stipulant qu'« un territoire est considéré comme occupé lorsqu'il est placé de fait sous l'autorité de l'armée ennemie. L'occupation ne s'étend qu'au territoire où cette autorité a été établie et peut être exercée ». Il s'ensuit que la partie du Sahara occidental sous contrôle marocain est considérée, en vertu du jus in bello, comme un territoire occupé et que le Maroc a donc le statut de puissance occupante à l'égard du territoire du Sahara occidental. La détermination du statut juridique du Sahara occidental doit se fonder sur toutes les branches applicables du droit international, à savoir le droit de la décolonisation, le jus ad bellum et le jus in bello. Par conséquent, on peut conclure que le Sahara occidental est à la fois un territoire non autonome et un territoire occupé par le Maroc suite à un recours illégal à la force. Bien que l'ONU se concentre davantage, dans son examen de la question du Sahara occidental, sur son statut de territoire non autonome, le terme « occupation » a parfois été utilisé pour désigner la présence marocaine. L'Assemblée générale a ainsi déploré,

dans sa résolution 34/37 du 21 novembre 1979, « l'aggravation de la situation résultant de l'occupation continue du Sahara occidental par le Maroc et de l'extension de cette occupation au territoire récemment évacué par la Mauritanie ».

Plus récemment, lors d'une visite en mars 2016 dans la partie du Sahara occidental contrôlée par le Front Polisario et dans les camps de réfugiés sahraouis de Tindouf, Ban Ki-moon, alors Secrétaire général de l'ONU, a utilisé le terme « occupation » pour décrire la présence marocaine sur le territoire du Sahara occidental. De même, l'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne, dans ses conclusions présentées le 10 janvier 2018, a souligné que « l'existence d'une occupation marocaine au Sahara occidental est largement reconnue ». Dans le cas du Sahara occidental, le droit des peuples à l'autodétermination et le droit international humanitaire sont étroitement liés, dans la mesure où toute violation de l'un a des répercussions sur l'autre. Ce fait est illustré par l'affaire du transfert de citoyens marocains au Sahara occidental. En effet, le Maroc a mené depuis 1976 une politique de colonisation au Sahara occidental. Cette politique s'est accentuée en 1991, en prévision de l'organisation du référendum d'autodétermination, lorsqu'environ 170 000 citoyens marocains<sup>59</sup> ont été incités à s'installer au Sahara occidental afin de modifier la structure démographique du territoire.<sup>60</sup> Selon le professeur Eugène Kontorovich, le gouvernement marocain a dépensé environ 2,4 milliards de dollars américains en trois décennies pour les infrastructures de base au Sahara occidental, tout en accordant des avantages colossaux aux colons marocains : salaires doublés par rapport à leurs concitoyens résidant au Maroc, priorité à l'emploi, participation majoritaire dans des entreprises de pêche, logements gratuits ou à bas prix, subventions aux produits de base (nourriture et carburant) et exonérations fiscales.

Le professeur Kontorovich considère que, bien qu'il ait été rarement accusé par des États tiers et des organisations internationales de violer l'article 49.6 de la Quatrième Convention de Genève, le Maroc s'est en effet engagé dans l'un des plus grands projets de colonisation de peuplement au monde. Cette politique, qui constitue une violation grave d'une norme impérative du droit international humanitaire, a conduit à l'échec du plan de règlement de l'ONU et a donc entravé l'exercice par le peuple du Sahara occidental de son droit à l'autodétermination. Déjà en décembre 1991, Johannes Manz, Représentant spécial de l'ONU au Sahara occidental, soulignait que le transfert de personnes non identifiées sur le territoire, appelé « deuxième marche verte », constituait une violation de l'esprit du plan de paix.

Par ailleurs, il convient de noter que l'interdiction de la colonisation a été renforcée par l'avis consultatif sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé. En effet, cet avis a implicitement reconnu le caractère impératif de certaines normes du droit international humanitaire violées par Israël, notamment l'interdiction de la colonisation, en leur appliquant le régime relatif aux conséquences particulières d'une violation grave d'une obligation découlant des normes impératives consacrées à l'article 41 du projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite<sup>65</sup>. Il est ainsi confirmé que l'annexion et l'occupation du Sahara occidental par le Maroc constituent une situation créée par une violation grave de trois normes impératives du droit international, à savoir le non-recours à la force, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la norme du jus in bello interdisant la colonisation des colonies. Par conséquent, la proclamation américaine de reconnaissance de la « souveraineté » marocaine sur le territoire du Sahara occidental constitue une violation de l'obligation de non-reconnaissance d'une situation créée par une violation grave de trois normes impératives.

#### L'OUVERTURE D'UNE REPRÉSENTATION CONSULAIRE AU SAHARA OCCIDENTAL : UNE VIOLATION SUPPLÉMENTAIRE DE L'OBLIGATION DE NON-RECONNAISSANCE

Outre la violation flagrante de l'obligation de non-reconnaissance par la reconnaissance de la « souveraineté » du Maroc sur le territoire, l'ouverture éventuelle d'une représentation consulaire au Sahara occidental constituerait une violation supplémentaire de l'obligation de non-reconnaissance par les États-Unis. Selon la jurisprudence de la CIJ, l'obligation de non-reconnaissance engendre d'abord une obligation subsidiaire de ne pas établir de relations conventionnelles. Dans l'avis consultatif de 1971, la Cour a noté que « les États membres sont tenus de s'abstenir d'établir des relations conventionnelles avec l'Afrique du Sud dans tous les cas où le Gouvernement sud-africain entend agir au nom de la Namibie ou concernant celle-ci ».<sup>66</sup> En effet, les États tiers doivent exclure les territoires occupés et/ou les territoires non autonomes de l'application des conventions conclues avec l'État occupant. Cette affirmation est conforme à la jurisprudence récente de la Cour de justice de l'Union européenne concernant la non-applicabilité des accords économiques conclus entre le Maroc et l'Union européenne au territoire du Sahara occidental. En effet, la Cour a noté que « l'accord de libéralisation doit toutefois être interprété, conformément aux règles pertinentes du droit

international applicables aux relations entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc, comme signifiant qu'il ne s'applique pas au territoire du Sahara occidental »<sup>67</sup> et que les eaux adjacentes à ce territoire ne sont pas couvertes par l'application territoriale de l'accord de partenariat de pêche.

Par conséquent, l'ouverture d'une représentation consulaire au Sahara occidental constituerait une violation par les États-Unis de l'obligation subsidiaire de ne pas établir de relations conventionnelles de nature à reconnaître comme licite l'occupation marocaine, étant donné que l'installation de ce poste consulaire s'inscrirait dans le cadre d'une application extraterritoriale et illégale de la Convention de Vienne sur les relations consulaires au territoire du Sahara occidental.

La deuxième obligation subsidiaire découlant de l'obligation de non-reconnaissance consiste à ne pas accréditer les missions diplomatiques et consulaires. En effet, dans le même avis de 1971, la CIJ a noté que « les États membres [...] sont tenus de s'abstenir d'envoyer des missions diplomatiques ou spéciales en Afrique du Sud, y compris sous leur juridiction sur le territoire de la Namibie, de s'abstenir d'envoyer des agents consulaires en Namibie et de retirer ceux qui s'y trouvent déjà. Ils doivent également faire comprendre aux autorités sud-africaines que le maintien de relations diplomatiques ou consulaires avec l'Afrique du Sud n'implique aucune reconnaissance de son autorité à l'égard de la Namibie ».

Par conséquent, les États tiers sont tenus de s'abstenir d'ouvrir des postes consulaires au Sahara occidental, étant donné que, comme indiqué précédemment, l'occupation marocaine constitue une situation créée par une violation grave de trois normes impératives du droit international, à savoir le non-recours à la force, le droit des peuples à l'autodétermination et la norme du jus in bello interdisant la colonisation. La troisième obligation subsidiaire est de ne pas entretenir de relations économiques avec l'autorité illégale. À cet égard, la CIJ a noté que « les restrictions implicites liées à la non-reconnaissance de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie... imposent aux États membres l'obligation de s'abstenir d'établir avec l'Afrique du Sud, au nom de la Namibie ou concernant celle-ci, des relations ou des transactions économiques ou autres qui pourraient renforcer son autorité sur le territoire ».

Ainsi, toute ouverture de représentations consulaires au Sahara occidental constituerait une violation de la troisième obligation subsidiaire de ne pas entretenir de relations économiques avec la puissance occupante, étant donné que les fonctions consulaires consistent, conformément à l'article 5. b) de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, à « favoriser le développement des relations commerciales, économiques, culturelles et scientifiques entre l'État d'envoi et l'État de résidence ». De plus, la proclamation américaine du 4 décembre 2020 stipule expressément que « les États-Unis... ouvriront un consulat sur le territoire du Sahara occidental, à Dakhla, afin de promouvoir les opportunités économiques et commerciales pour la région ».

#### CONCLUSION

L'occupation et l'annexion du Sahara occidental par le Maroc constituent une situation créée par une violation grave de trois normes impératives du droit international, à savoir le non-recours à la force, le droit des peuples à l'autodétermination et les normes du jus in bello interdisant la colonisation. Par conséquent, la proclamation américaine de reconnaissance de la « souveraineté » marocaine sur le territoire du Sahara occidental constitue une violation flagrante de l'obligation de non-reconnaissance d'une situation créée par une violation grave de trois normes impératives. L'ouverture d'une représentation consulaire au Sahara occidental constituera une nouvelle violation par les États-Unis de l'obligation de non-reconnaissance. L'établissement de tels postes consulaires contrevient en effet aux trois obligations subsidiaires découlant de l'obligation principale de non-reconnaissance d'une situation créée par une violation grave de normes impératives, à savoir l'obligation de ne pas accréditer les missions diplomatiques et consulaires, l'obligation de ne pas établir de relations conventionnelles et l'obligation de ne pas entretenir de relations économiques.

Si l'ouverture de représentations consulaires au Sahara occidental par certains pays africains peut faire l'objet de plusieurs recours auprès des mécanismes prévus par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et Cour africaine des droits de l'homme et des peuples),<sup>71</sup> les voies d'action devraient être explorées au niveau universel (organisations et tribunaux internationaux), ainsi qu'au niveau interne américain (tribunaux américains), pour démontrer l'illégalité de la proclamation américaine reconnaissant la « souveraineté » marocaine sur le territoire du Sahara occidental.

In « Technium Social Sciences Journal » •  
June 2021

Source : (<https://www.researchgate.net/publication/352301556>)

(\*) Docteur en droit de l'Université de Bordeaux, France

EL-DJEÏCH DANS SON DERNIER NUMÉRO :

# « L'Algérie franchit des pas de géant »

*L'Algérie franchit aujourd'hui des pas gigantesques vers la prospérité et le développement global grâce à des projets stratégiques, affirme la revue El-Djeïch dans son numéro du mois d'avril.*

« **L'**Algérie victorieuse d'aujourd'hui franchit des pas de géant vers la prospérité et le développement global, grâce au lancement de projets structurants stratégiques qui paraissent, jusqu'à récemment, pour certains envieux, de l'ordre de l'impossible si ce n'est une vue de l'esprit », précise la revue dans son éditorial sous le titre « Sécurisation du présent pour un avenir radieux ». « Ces réalisations sont la preuve que l'Algérie avance aujourd'hui à pas sûrs sur la voie du progrès, de la prospérité et avec confiance vers la sécurisation de son présent et la concrétisation de ses aspirations à un avenir radieux », ajoute la même source. Pour El Djeïch, c'est « un avenir dont les prémices commencent à poindre avec clarté, en témoignent les réalisations accomplies dans divers domaines et en un laps de temps relativement court, notamment dans ceux de la sécurité alimentaire, de la sécurité hydrique, de la sécurité sanitaire, grâce à la vision perspicace et judicieuse d'une direction éclairée qui place l'intérêt de l'Algérie et sa souveraineté au-dessus de toute considération ». Selon l'éditorial, « il ne fait aucun doute que l'ensemble des projets de développement décidés par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et qui se sont concrétisés sur le terrain, profitent au citoyen et visent à répondre à ses besoins, consacrant ainsi le caractère social de l'État ». Ce caractère, relève El Djeïch, « a été réaffirmé par le président de la République, lors de sa dernière rencontre pério-

PH: DR



dique avec les médias nationaux, lorsqu'il a renouvelé son engagement à poursuivre sur la même voie, tant elle augure de la concrétisation davantage d'acquis à différents niveaux, notamment ceux allant dans le sens des intérêts des jeunes, en considération du fait qu'ils constituent le fondement et le joyau de la patrie ». L'édito relève, en outre, qu'à l'évocation de cette jeunesse qui fait l'objet d'« un intérêt évident en sa qualité de munition de la nation et son avenir, force est de rendre hommage à cette frange importante de la société, imprégnée du sentiment national et animée d'une forte volonté d'atteindre tous les objectifs fixés, comme l'a souligné le président de la République ».

## « LA SITUATION NOUS INCOMBE DE DÉFENDRE NOS FRONTIÈRES »

Par ailleurs, El Djeïch affirme que « le rôle pivot de l'Armée nationale populaire (ANP) apparaît comme la garantie essentielle à la poursuite de ce processus de développement, à l'aune de la sécurité et de la stabilité ». Dans ce contexte, la revue note que « dans un environnement régional en proie à des perturbations et des défis sécuritaires croissants, il incombe à nos forces armées la responsabilité historique de défendre nos frontières, de combattre le terrorisme et le

crime organisé sous toutes ses formes, ainsi que de préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale, en œuvrant sans relâche à l'acquisition de la puissance militaire dissuasive, comme l'a souligné le général d'Armée, Saïd Chengriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'ANP, lors de sa visite dans la 1ère Région militaire, en septembre 2024 ». Le général d'Armée avait déclaré en substance : « Les mutations accélérées qui s'opèrent dans la sous-région et aux abords de nos frontières nationales, nous appellent à redoubler de vigilance, à faire preuve davantage de prudence et à consolider les dispositifs de surveillance, tout en veillant à apporter les améliorations et les ajustements appropriés à ce qui a été accompli jusqu'à présent, et ce, en droite ligne avec les objectifs tracés, que ce soit en termes de préparation au combat des personnels et des unités, du rehaussement de la disponibilité du corps de bataille de l'ANP, ou encore en termes de sécurisation de nos frontières, de lutte contre les réseaux de narcotrafiquants, d'immigration clandestine et de criminalité organisée sous toutes ses formes ». Le général d'Armée avait ajouté : « Nous réitérons, au sein de l'ANP, notre engagement à poursuivre le travail avec abnégation et

dévouement dans le but de consolider la sécurité et la stabilité du pays, rehausser davantage la disponibilité opérationnelle de notre valeureuse armée et conforter son professionnalisme afin de lui permettre de faire face à toutes les menaces et mettre en échec tous les plans subversifs et hostiles ». Sur un autre plan, El Djeïch indique que la célébration de la Journée internationale de la sensibilisation aux dangers représentés par les mines est « une occasion pour nous de nous remémorer l'un des crimes odieux perpétrés par le colonisateur barbare à l'encontre du peuple algérien, celui de la dissémination de millions de mines responsables de dizaines de milliers de victimes parmi les Algériens qui ont fait montre d'un attachement sans faille à la défense de la terre des ancêtres avec une détermination inouïe, consentant ainsi le prix du sang face à un occupant inhumain et haineux ». « Et parce qu'aucun obstacle n'est insurmontable pour l'Algérie des défis, de par la volonté d'acier et la foi inébranlable qui anime son peuple, il incombait à notre pays de se débarrasser de ce funeste héritage. Ce qui fut accompli par les mains des enfants de la patrie qui n'ont ménagé aucun effort pour s'acquitter de cette noble mission », ajoute la revue El Djeïch.

F. B.

POUR SON SOUTIEN INDÉFECTIBLE À LA PALESTINE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

## L'Iran félicite l'Algérie

Le ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Abbas Araghchi, a affirmé, mardi à Alger, que son pays saluait les positions courageuses de l'Algérie et du président Abdelmadjid Tebboune, en faveur des droits du peuple palestinien au Conseil de sécurité des Nations unies. Dans une déclaration à la presse au sortir de l'audience que lui a accordée le président de la République, Araghchi a indiqué avoir transmis, lors de cette rencontre "cordiale", les salutations du président de la République islamique d'Iran et du peuple iranien au président de la République, lui renouvelant son invitation à visiter Téhéran. La rencontre a été l'occasion d'évoquer "les développements régionaux, notamment la situation en Palestine et les

crimes commis par l'entité sioniste contre les Palestiniens et la population de Ghaza", a-t-il ajouté. À ce propos, le ministre iranien des Affaires étrangères a salué "les positions courageuses et justes de l'Algérie et du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en faveur des droits du peuple palestinien, au niveau des Nations unies et du Conseil de sécurité", lui adressant ses remerciements pour ces efforts. "Nous espérons qu'à travers la coopération entre les pays musulmans et les pays de la région, nous verrons la fin des crimes commis par l'entité sioniste contre le peuple palestinien", a poursuivi Araghchi. Concernant les relations bilatérales entre les deux pays amis, qu'il a qualifiées de "profondes, enracinées, fraternelles et solides", Araghchi a

relevé "la convergence des vues" entre l'Algérie et l'Iran concernant "les questions régionales et internationales", rappelant les consultations entre les deux pays aux niveaux régional et international. La rencontre a permis d'évoquer "toutes les questions bilatérales, en particulier la coopération économique, les consultations politiques et la coopération dans les fora internationaux", a ajouté le ministre iranien des Affaires étrangères. Après s'être incliné à la mémoire des chahada de l'Algérie, le ministre iranien a précisé que "les relations bilatérales et les échanges de visites de délégations politiques entre les deux pays se poursuivent", appelant de ses vœux "une visite du président de la République à Téhéran cette année".

M.S.

## LA LUTTE CONTRE LA NORMALISATION Des militants marocains appellent à faire pression sur le Makhzen

La lutte contre la normalisation des relations avec l'entité sioniste est désormais un combat de grande envergure au Maroc, un combat qui requiert l'implication de toute la société. C'est ce qu'affirment de nombreux militants marocains, qui soulignent que ce mouvement vise à exercer une pression sur le Makhzen afin d'annuler tous les accords signés avec l'occupant, des accords qui, selon eux, ternissent l'image du royaume. Abdelhamid Amine, membre du Secrétariat national du Front marocain de solidarité avec la Palestine et contre la normalisation, a déclaré que cette lutte est devenue "un véritable combat" au Maroc. Le rejet de la normalisation, indique-t-il, est aujourd'hui au cœur des préoccupations populaires, comme en témoignent les manifestations hebdomadaires et les protestations quasi-quotidiennes à travers tout le pays. Les Marocains exigent ainsi du Makhzen qu'il prenne en compte la voix de la rue et mette fin immédiatement aux relations avec l'entité sioniste. L'un des moments forts de cette contestation a été l'impressionnante manifestation organisée à Rabat, dimanche dernier, où des dizaines de milliers de personnes ont exprimé leur colère et revendiqué la rupture des liens avec l'entité sioniste. Cette manifestation a été marquée par des pancartes et des banderoles claires, sur lesquelles les manifestants ont écrit leur opposition à la normalisation, soulignant que "le combat contre la normalisation et la rupture des relations avec l'entité sioniste est la meilleure forme de solidarité que le peuple marocain puisse offrir à son frère palestinien", a ajouté Amine. De son côté, Rachid Bouibri, membre du Conseil d'orientation du mouvement Al-Âdl wal-Ihssan, a indiqué que la normalisation avec l'entité sioniste représente "un projet de colonisation destructive". Il a souligné l'importance de la mobilisation générale pour faire face à ce phénomène, avertissant que l'intrusion de l'entité sioniste pourrait avoir des conséquences dévastatrices sur l'avenir du Maroc. "Les répercussions de cette normalisation sont déjà visibles, notamment dans le changement de la nature de l'État marocain, qui a été façonné au fil du temps. L'objectif ultime de la normalisation est de transformer l'identité socio-culturelle et politique du royaume, ainsi que les constantes de l'État marocain", a affirmé Bouibri. Ainsi, la lutte contre la normalisation s'affirme comme un enjeu crucial pour le peuple marocain. Les militants soulignent que ce combat n'est pas seulement une question diplomatique, mais un véritable défi pour préserver l'identité et les valeurs fondamentales du royaume face à des pressions extérieures. La mobilisation continue des citoyens et des organisations marocaines est, selon eux, essentielle pour faire entendre leur voix et protéger l'intégrité de leur pays.

M.Seghilani

CONSEIL DE SÉCURITÉ

# Réunion d'urgence sur la Syrie face aux agressions sionistes

Une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations unies pour discuter des conséquences des agressions de l'entité sioniste contre la Syrie, devrait se tenir ce matin.

Cette session a été demandée par l'Algérie et la Somalie, après consultation et accord avec le groupe arabe à New York. Depuis la chute de Bachar Al-Assad au début décembre dernier, l'entité sioniste profite de la situation instable, voire chaotique, en Syrie pour multiplier ses attaques aériennes et ses incursions en territoire syrien dans une démarche qui s'inscrit dans son projet colonialiste du "Grand Israël" dénoncé par de nombreux pays dont l'Algérie. C'est ainsi, que l'armée sioniste a commencé d'abord à occuper la zone démilitarisée du plateau du Golan tout en prenant le contrôle du Mont Hermon, puis en étendant son occupation à d'autres parties du sud de la Syrie. Récemment, en mars dernier, lors d'une séance de briefing sur la Syrie, le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Amar Benjama, parlant au nom du groupe "A3+", qui regroupe les trois pays africains membres non permanents du Conseil de sécurité (Algérie, Sierra



Leone, Somalie), ainsi que la République du Guyana de la région des Caraïbes, a évoqué la situation humanitaire en Syrie qu'il a qualifiée de "catastrophique", plaidant pour davantage d'efforts en vue d'améliorer la situation, car il s'agit de défis qui exigent de la communauté internationale un soutien et une solidarité permanente avec les Syriens. "La Syrie assiste à l'une des pires crises d'exode dans le monde", avait-il souligné. Concernant les défis sécuritaires, le groupe A3+ a insisté sur le facteur aggravant constitué par « les frappes aériennes que l'aviation militaire sioniste continue de mener contre des sites militaires sur le territoire syrien, ainsi que les déclarations des responsables sionistes concernant la présence de leurs forces en Syrie et leur

intention de créer une « zone démilitarisée » dans le sud du pays ». Le groupe "A3+" considère que tout cela constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Pour le groupe A3+, sans une reprise économique rapide, il sera difficile de garantir aux Syriens un avenir prospère et sûr. "Si nous sommes sincères dans notre engagement à soutenir le processus de transition en Syrie, alors nous devons assurer aux Syriens les moyens de reconstruire leur pays", a-t-il souligné. Tous ces défis auxquels la Syrie est confrontée, "nécessitent le soutien total et la solidarité de la communauté internationale". Il a réaffirmé l'engagement ferme du groupe A3+, « en faveur de l'unité de la Syrie, de sa souveraineté, de son indépendance et de son inté-

grité territoriale, un pays qui fait face aujourd'hui à de graves défis sécuritaires, humanitaires, politiques et économiques », ajoutant que "l'on ne peut promouvoir ces principes fondamentaux en l'absence de la paix civile entre les diverses communautés locales et sans la cessation des ingérences extérieures dans ses affaires internes". Le groupe A3+ a demandé la levée rapide des sanctions unilatérales qui sont imposées à la Syrie. Le groupe a réaffirmé "son soutien aux efforts de l'envoyé spécial de l'ONU visant à aider les autorités syriennes de transition à organiser un processus politique inclusif sous la direction syrienne, facilité par les Nations unies". À la fin de l'année écoulée, lors d'une conférence de presse consacrée au bilan de la diplomatie algérienne en 2024, le ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a précisé les positions de l'Algérie vis-à-vis de la Syrie. Elles sont, avait-il dit, claires et reposent sur trois principes : 1/ la Syrie appartient à tous les Syriens et l'avenir de la Syrie doit être forgé par tous les Syriens. 2/ l'intégrité et l'unité territoriales de la Syrie, conformément, a-t-il rappelé, aux orientations du président Abdelmadjid Tebboune, lors de son discours à la Nation devant les deux chambres du Parlement ; 3/ le rôle des Nations unies en tant que cadre le mieux à même de superviser le dialogue entre les parties syriennes.

M'hamed Rebah

AU MOINS 30 MARTYRS DANS UN RAID ISRAËLIEN

## Bain de sang à Shuja'ya

La situation dans la bande de Gaza continue de se détériorer, avec un bilan tragique de victimes de l'attaque israélienne sur le quartier de Shuja'ya, à l'est de la ville de Gaza. Le nombre de martyrs a atteint 30, dont 8 enfants, suite au bombardement d'un immeuble de quatre étages appartenant à la famille Abu Amsha dans la rue Baghdad.

L'attaque a détruit l'immeuble et endommagé dix maisons voisines, toutes occupées, ce qui a causé la mort de dizaines de civils innocents et blessé environ 50 autres. Les équipes de secours et de sauvetage continuent de fouiller les décombres à la recherche de disparus, alors que la majorité des victimes avaient fui les bords du quartier pour se réfugier au centre, n'ayant pas la possibilité de se déplacer ailleurs en raison de l'absence d'abris sûrs. Mohamed Hajjaj, un habitant de Shuja'ya, a partagé son expérience en déclarant qu'après plusieurs tentatives de fuite infructueuses, où il a vu la mort le suivre partout, il a décidé de rester dans son quartier, ne voyant pas d'issue ailleurs. Selon les sources médicales, le nombre de martyrs pourrait encore augmenter en raison de la gravité des blessures de plusieurs victimes. Les corps et blessés sont transportés à l'hôpital "Al-Mohandasi" dans des charrettes tirées par des animaux, une scène poignante qui témoigne de l'ampleur de la crise humanitaire à Gaza. Depuis la reprise des attaques massives israéliennes sur Gaza, en mars dernier, près de 1500 Palestiniens ont été tués, et des milliers d'autres ont été blessés, la majorité étant des enfants et des femmes. L'attaque a pris un tournant encore plus grave depuis le 7 octobre 2023, avec plus de 166 000 victimes, y compris ceux qui sont toujours portés disparus. Les habitants de Gaza se retrouvent piégés dans un environnement de violence incessante, sans possibilité de fuir vers des zones plus sûres. En moins de 24 heures, le nombre de martyrs dans Gaza a encore augmenté, atteignant 58, tandis que 213 autres ont été blessés par les bombardements israéliens continus. Les avions isra-

liens continuent de survoler Gaza, ciblant délibérément les rassemblements de civils et les maisons, tandis que les soldats israéliens ouvrent le feu sur les Palestiniens dans diverses régions de la bande de Gaza. Le ministère de la Santé palestinien a rapporté que le nombre de martyrs depuis le 7 octobre 2023, avait atteint 50 810, avec plus de 115 000 blessés. Ce chiffre a considérablement augmenté depuis le 18 mars 2025, avec près de 1 500 martyrs et 3 600 blessés supplémentaires. Les bombardements israéliens ont également ciblé le nord de Gaza, en particulier dans le quartier de Shuja'ya, où des maisons ont été détruites et des civils tués. Un grand nombre de maisons ont été rasées dans le quartier de Rafah, et plusieurs attaques ont eu lieu dans le sud de Gaza, dont un bombardement dans le camp de réfugiés de Khan Younés. Les hôpitaux de Gaza sont submergés, l'ampleur des pertes humaines rendant la situation encore plus désastreuse. Le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires a exprimé son inquiétude croissante face à la détérioration rapide de la situation à Gaza. Le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a décrit Gaza comme étant devenu une "salle de mort", une déclaration qui met en lumière la crise humanitaire désastreuse que subit la population de Gaza. Le passage des aides humanitaires reste bloqué à la frontière de Rafah, Israël ayant empêché toute entrée depuis plus d'un mois, en dépit des appels internationaux urgents à permettre l'accès aux secours. Les autorités israéliennes continuent de bloquer l'accès à la nourriture, aux médicaments et aux autres ressources essentielles nécessaires à la survie des Palestiniens. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les souffrances humaines à Gaza sont à un niveau sans précédent. L'OMS a exhorté les dirigeants mondiaux à agir immédiatement pour mettre fin aux atrocités qui se déroulent sur le terrain. Le président français, Emmanuel Macron, lors de sa visite en Égypte, a souligné

que Gaza ne pouvait être abordée comme un "projet immobilier", insistant sur le fait que les deux millions d'habitants de Gaza sont "piégés" et que le besoin urgent de fournir une aide humanitaire est une priorité. Il a exprimé son inquiétude quant aux souffrances subies par les Palestiniens et a dénoncé les attaques israéliennes contre les travailleurs humanitaires, y compris les derniers meurtres de médecins et de secouristes dans la région.

### IMPASSE POLITIQUE

La situation est exacerbée par l'impasse politique et la politique de répression exercée par Israël, qui semble s'en tenir à une stratégie de violence aveugle contre les civils. Le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, est sous pression pour justifier ses actions, mais les attaques israéliennes continuent d'engendrer des pertes humaines et des destructions massives dans Gaza. Le gouvernement israélien semble déterminé à intensifier ses frappes, malgré les appels croissants à l'arrêt des violences. La résistance palestinienne continue de dénoncer ce qu'elle considère comme un "acte de vengeance" contre la population civile, et non comme une action militaire légitime. Elle appelle la communauté internationale à intervenir et à mettre fin à l'agression israélienne. La résistance palestinienne affirme que la politique de Netanyahu, loin de permettre la libération des prisonniers israéliens, ne fait qu'aggraver la situation et augmenter le nombre de victimes innocentes. Alors que le nombre de martyrs et de blessés continue de grimper, le monde reste témoin impuissant d'une des pires crises humanitaires de l'histoire moderne. Les appels à l'arrêt des attaques israéliennes se multiplient, mais jusqu'à présent, la communauté internationale semble incapable d'arrêter la machine de guerre israélienne. Gaza continue de saigner, et ses habitants restent pris au piège dans un enfer de violence et de souffrance.

M. Seghilani

## CISJORDANIE OCCUPÉE Tulkarem, Jénine et Naplouse plongées dans le chaos

Pour le 73e jour consécutif, les forces de l'occupant sioniste poursuivent leur offensive sur la ville de Tulkarem et son camp de réfugiés, ainsi que sur le camp de Nour Shams pour le 60e jour d'affilée. Ces opérations militaires intensives, menées sous couvert de "sécurité", se traduisent par des incursions violentes, des arrestations arbitraires, des destructions massives et une terreur constante imposée aux habitants. Les quartiers résidentiels sont systématiquement ciblés, de jour comme de nuit, dans ce qui s'apparente à une stratégie délibérée de déstabilisation et de déplacement forcé. Dans la nuit de mardi à mercredi, l'armée israélienne a pénétré Tulkarem depuis le sud, utilisant notamment deux blindés de type "Eitan" et de nombreux véhicules militaires. L'incursion s'est étendue aux principaux axes de la ville, du quartier d'al-Alimi à l'ouest jusqu'aux quartiers nord, notamment autour du rond-point de Younes, avant d'atteindre les banlieues de Shouayka et Irtah. Les soldats ont envahi plusieurs maisons, dont celle de la famille Hachhach à Shouayka, procédant à des fouilles brutales. La présence militaire israélienne a été particulièrement marquée autour de l'hôpital public du martyr Thabet Thabet, à proximité du camp de Tulkarem et du siège de la famille Awad. Là, des dizaines de jeunes Palestiniens ont été arrêtés, retenus pour interrogatoires sur place, sans qu'aucune arrestation ne soit officiellement enregistrée. Dans d'autres quartiers comme l'est de la ville, la place Salam ou encore la rue de l'ancien garage de Naplouse, les véhicules de l'armée ont bloqué les routes à contresens, déployant des barrages et tirant à balles réelles et avec des grenades assourdissantes pour terroriser les résidents. Trois jeunes hommes ont été arrêtés lors de cette opération : Mohamed Abou Zant près de la rue du garage de Naplouse, Sohaby Abou Leifa à son domicile à Kafa au sud de la ville, et Imara Mar'i dans le quartier de Rachid, à l'est de Zannaba. Parallèlement, à Aazbat al-Tayeh, au sud-est de Tulkarem, les forces d'occupation ont envahi la maison d'Abdelhamid al-Soudani, qu'elles ont violemment fouillée, détruisant et pillant son contenu. Le siège militaire s'est intensifié dans les camps de Tulkarem et de Nour Shams, où les soldats ont envahi les habitations, détruit les intérieurs, et transformé plusieurs maisons en postes militaires. Des rafales de tirs et des explosions ont retenti toute la nuit. À Nour Shams, l'armée a particulièrement ciblé le quartier de Jabal al-Nasr, où des grenades assourdissantes ont été lancées à l'intérieur des habitations. Les forces d'occupation continuent d'occuper illégalement des bâtiments civils dans la rue de Naplouse et dans le quartier nord de Tulkarem, qu'elles ont convertis en bases militaires. Les rues ont été barrées par des monticules de terre, interdisant la circulation des habitants. Au sud, elles ont installé un point de contrôle à la porte du pont de Jabara, contrôlant minutieusement les véhicules et fouillant les téléphones portables des passagers. Un second portail métallique a été érigé à l'est, au barrage militaire d'Anab, entravant davantage les déplacements des habitants de Cisjordanie. Depuis le début de cette offensive, treize personnes ont été tuées à Tulkarem, dont un enfant et deux femmes, l'une d'elles enceinte de huit mois. Des dizaines d'autres ont été blessées ou arrêtées. Plus de 4 000 familles ont été contraintes de fuir, principalement des camps de Tulkarem et de Nour Shams, mais aussi du quartier nord de la ville. L'ampleur des destructions est effrayante : 396 maisons ont été complètement rasées, et 2 573 autres endommagées. Les infrastructures, les commerces, les véhicules, les écoles et les installations de santé n'ont pas été épargnés. Le pillage et les vols de biens privés ont été fréquemment signalés. À Jénine, la situation n'est pas moins dramatique. Pour le 79e jour consécutif, l'armée israélienne mène des opérations de destruction à grande échelle. Le camp de réfugiés est désormais presque vidé de ses habitants, qui ont été chassés par la violence. Environ 21 000 personnes ont été déplacées, privées de leurs logements et de leurs moyens de subsistance. L'économie locale est paralysée, et le taux de pauvreté a considérablement augmenté. Dans le camp, l'armée a dynamité plusieurs habitations, dont une le mardi soir, provoquant d'épais nuages de fumée. Les soldats tirent à balles réelles de manière continue, alors même que le camp est déserté. Les bulldozers israéliens détruisent les routes et les réseaux d'eau et d'électricité. Près de 600 maisons ont été complètement détruites, et environ 3 000 autres sont aujourd'hui inhabitables. Le camp de Jénine n'est pas le seul ciblé. À Naplouse, les forces d'occupation ont élargi leur prétendue "opération militaire" et investi le camp de Balata à l'est de la ville.

M. S.

**ORAN.** UNIVERSITÉ AHMED BEN BELLA

# L'École supérieure d'intelligence artificielle remporte la première place au Hackathon national

L'École supérieure d'intelligence artificielle a remporté la première place, lors de la deuxième édition du Hackathon national (SHESEM2025), dont les activités ont pris fin, mardi soir, tandis que l'Université d'Oran 1 a occupé les deuxième et troisième places.

Le thème de cette deuxième édition était "la sécurité alimentaire", et environ 100 étudiants de 20 établissements d'enseignement supérieur du pays, comprenant des universités, des instituts et des écoles supérieures, ont participé à la compétition. L'équipe "Protez" de l'École supérieure d'intelligence artificielle a remporté la première place pour son projet relatif à une application mobile capable de détecter les maladies phytosanitaires et de rechercher des solutions. Les équipes "Infinity" et "Adsi" de l'Université d'Oran 1 ont respectivement obtenu la deuxième et la troisième place pour



leurs projets concernant, d'une part, une application assurant le comptage et la surveillance des récoltes agricoles en temps réel, et, d'autre part, un système intelligent garantissant la sécurité des produits alimentaires, tout en assurant leur traçabilité du producteur au consommateur. Lors de la cérémonie de clôture de cet événement, le wali d'Oran, Samir Chi-

bani, a rappelé que le domaine du développement durable, tel que défini par les organisateurs du hackathon, et le thème spécifique de la sécurité alimentaire ne sont pas seulement un slogan ou un titre, mais "un choix stratégique et une priorité nationale tracée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, selon une vision globale visant à

atteindre la sécurité alimentaire, la sécurité des ressources en eau et la préservation des ressources naturelles pour les générations futures". Il a souligné que l'Algérie s'efforce constamment de relever le défi de la qualité dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en faisant de l'université un moteur de l'économie nationale et du développement durable. De tels événements offrent aux étudiants et chercheurs l'opportunité de proposer des solutions sociétales contribuant à résoudre les défis environnementaux, économiques et sociaux, tout en reliant l'université à son environnement et en soutenant une culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Cette compétition a vu la participation de 100 étudiants provenant de 20 établissements d'enseignement supérieur répartis sur 17 wilayas, qui ont concouru pendant une journée pour présenter un projet, une application ou une conception innovante sur le thème de la sécurité alimentaire.

**SÉTIF.** CAM

## Remise de 548 attestations de qualification pour l'exercice d'activités artisanales

La chambre de l'artisanat et des Métiers (CAM) de la wilaya de Sétif a remis depuis le début de l'année en cours 548 attestations de qualification pour l'exercice d'activités artisanales, a indiqué mardi son directeur, Layech Keraba. L'opération de remise des attestations est encore poursuivie avec l'objectif de qualifier d'ici la fin de l'année en cours pas moins de 2.700 artisans dans diverses activités, a précisé à l'APS le même responsable. Le nombre de ceux qui souhaitent obtenir une attestation de qualification pour l'exercice d'une activité artisanale surtout parmi les jeunes est "en courbe ascendante", a assuré le responsable de la CAM qui a précisé qu'une coordination est en cours avec les institutions concernées pour lancer dans les prochains jours une opération de qualification d'artisans au niveau des établissements de rééducation pour favoriser la réinsertion sociale des bénéficiaires. De son côté, le directeur de l'antenne locale de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM), Badreddine Boudjellal, a affirmé que dans le cadre de la mise en œuvre de la convention conclue avec la CAM, les services de l'agence mènent depuis le début de l'opération de qualification au niveau du siège de la CAM des actions de présentation aux bénéficiaires des opportunités et avantages accordés aux artisans par l'ANGEM. Au cours de l'année passée (2024), la CAM de la wilaya de Sétif a remis 2.364 attestations de qualification pour l'exercice de diverses activités artisanales, note-t-on.

**MASCARA.** SANTÉ

## Campagne de dépistage précoce des maladies chroniques chez les femmes et les enfants

La direction de la Santé de la wilaya de Mascara a lancé, lundi, une campagne pour le dépistage précoce des maladies chroniques chez les femmes et les enfants, a indiqué le chef du service Prévention, Ali Touil. M. Touil a précisé, à l'APS, en marge des cérémonies de célébration de la Journée mondiale de la santé, coïncidant avec le 7 avril, "que cette campagne, lancée à l'occasion de cet événement, prévoit des examens médicaux de dépistage précoce de diverses maladies telles que le cancer du col de l'utérus, le cancer du sein, les maladies cardiaques, le diabète ainsi que l'hypothyroïdie". Le programme de cette initiative, qui s'étalera sur 20 jours, comprend également des sorties médicales ciblant les zones rurales enclavées pour sensibiliser les femmes à l'importance

du dépistage précoce dans la prévention des maladies chroniques, tant pour elles que pour leurs enfants, a expliqué la même source. Des opérations de dépistage seront également réalisées au niveau des salles de soins et des cliniques mobiles, a-t-on signalé. Par ailleurs, dans le but de garantir le succès de cette campagne, 15 équipes médicales et paramédicales relevant des établissements publics hospitaliers et des établissements publics de santé de proximité ont été mobilisées, a fait savoir M. Touil. A noter que les cérémonies marquant la Journée mondiale de la santé, placée cette année sous le slogan : "La santé maternelle et infantile pour une société prospère", ont été marquées par l'organisation d'une exposition au niveau de la polyclinique du quartier "400 Loge-

ments", à Mascara. Une exposition d'affiches et de brochures a mis en lumière les efforts déployés par le secteur de la santé pour la prise en charge des mères et des enfants, tout en prodiguant des conseils et des orientations sur l'importance de la vaccination et du suivi médical régulier pour protéger la santé de l'enfant. Les activités de sensibilisation liées à cette célébration mondiale se poursuivront tout au long du mois, avec l'organisation de journées portes ouvertes, d'expositions dans les établissements de santé, ainsi que la tenue de journées scientifiques abordant des thématiques liées à la protection de la santé maternelle et infantile, a souligné la direction de la Santé.

**ILLIZI.** SONELGAZ

## Plus de 200 logements raccordés au réseau électrique

ILLIZI, 7 avr 2025 (APS) - Plus de 200 logements nouvellement réalisés ont été raccordés au réseau électrique à travers les communes de la wilaya d'Illizi, a rapporté lundi la direction de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz-Distribution). Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre du programme 2025, a ciblé 100 logements dans la commune d'Illizi, les communes de Debdeb (20), In Amenas (24) et Bordj Omar Driss (66 logements), en plus de l'installation de quatre (4) nouveaux transformateurs électriques, avec un réseau long de 6 km, a-t-on détaillé. Des travaux de réhabilitation du réseau électrique ont été également achevés sur une longueur de 4,55 km à travers le territoire de la wilaya, ciblant notamment les anciens réseaux qui ont été réhabilités à travers plusieurs régions, dans le cadre de l'amélioration de la qualité du service, selon la même source. Un projet de raccordement de 500 logements au réseau électrique est en cours de réalisation dans la commune d'In Amenas, dont les travaux enregistrent un avancement estimé à 65 %. La même collectivité a également bénéficié de 500 branchements électriques, de 2,40 km de réseau de distribution moyenne tension (MT), et de 10 km de réseau basse tension (BT), outre l'installation de 10 transformateurs électriques, a-t-on fait savoir.

**TOUGGOURT.** DSP

## Plusieurs projets pour améliorer les prestations sanitaires

La wilaya de Tougourt a bénéficié de plusieurs projets visant à améliorer les prestations sanitaires et à renforcer les capacités de prise en charge des patients, a-t-on appris lundi auprès de la direction locale de la Santé et de la population (DSP). Parmi les réalisations majeures figure le nouvel hôpital de 240 lits, situé au chef-lieu de wilaya, déjà partiellement mis en service, a indiqué le directeur du secteur, Taha Houcine Fezzai, précisant que cette structure de santé propose, dans sa première phase, des prestations couvrant diverses spécialités,

notamment la cardiologie, la néphrologie ainsi que les interventions médico-légales. Doté d'équipements de pointe, cet hôpital verra l'ouverture progressive de tous ses services dans les prochaines semaines, a-t-il ajouté. Le secteur de la santé a également été renforcé par un hôpital de 60 lits à Témacine (10 km au Sud de Tougourt). Couvrant une superficie de 40.000 m<sup>2</sup>, cette structure comprend plusieurs unités dédiées aux soins primaires et spécialisés, notamment en urgences, radiologie, gynécologie-obstétrique, pédiatrie et

pharmacie, selon la DSP. Par ailleurs, les travaux de réalisation d'un autre établissement similaire (60 lits), lancés fin 2022 pour une enveloppe d'un (1) milliard de DA, sont en cours dans la commune de Mégarine (10 km au Nord de Tougourt). Une fois opérationnel, cet établissement disposera d'un service de pédiatrie (10 lits), de gynécologie-obstétrique (20 lits), ainsi que de réanimation, d'hémodialyse, de radiologie et d'un bloc opératoire, a-t-on fait savoir. En outre, une vingtaine de polycliniques à travers la wilaya ont été équipées de

nouveaux appareils de laboratoire, de radiologie et de chirurgie dentaire, alors que les établissements publics hospitaliers (EPH) de Tougourt, Taïbet et El-Hadjira ainsi que d'autres structures de santé de proximité ont reçu de nouveaux générateurs d'hémodialyse et 15 ambulances médicalisées. De plus, une vaste opération de réhabilitation et de numérisation des structures de proximité a été lancée dans le but d'optimiser la gestion des dossiers patients et garantir des soins de qualité, a-t-on indiqué.

CONSTANTINE. CHU DR BENBADIS

## Réception d'une machine de réanimation ECMO

Le Centre hospitalo-universitaire CHU Dr Benbadis de Constantine s'est doté d'une machine d'oxygénation par membrane corporelle (ECMO/extra corporeal membrane oxygenation), un équipement d'intervention médicale avancée, a-t-on appris mardi de la directrice locale de la Santé et de la Population (DSP), Lynda Boubeguir.



PH: DR

Mettant en avant l'importance de l'ECMO - une technique de réanimation avancée, conçue particulièrement pour les patients présentant les formes les plus sévères d'insuffisance respiratoire aiguë-, la responsable a indiqué que l'acquisition de cet équipement ultra moderne s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Etat

visant à promouvoir le service de santé. La machine ECMO a été acquise au profit du service de réanimation du CHU, a précisé la même source, ajoutant que la mise en place de cet équipement de circulation extracorporelle pouvant offrir une assistance cardiaque, respiratoire ou cardiorespiratoire

selon les modalités techniques utilisées, est assurée et coordonnée par des équipes spécialisées en réanimation. L'ECMO est bien plus qu'une simple technique, elle constitue un espoir pour les patients souffrant du syndrome de détresse respiratoire aiguë, a assuré la responsable, affir-

mant qu'il s'agit d'un "acquis" de première importance devant permettre "d'améliorer et de révolutionner" la prise en charge de cette catégorie de malades. L'extra corporelle membrane oxygénation ne représente pas seulement une solution pour les problèmes pulmonaires, puisqu'elle est également utilisée en cas de défaillance cardio-respiratoire grave (lorsque le cœur ne peut plus pomper efficacement le sang, l'ECMO peut prendre le relais, assurant la circulation du sang dans tout le corps et l'oxygénation, comme un traitement transitoire, assistant le patient pendant que les médecins évaluent et mettent en œuvre les meilleures options thérapeutiques), a-t-on expliqué. Une vaste opération portant acquisition d'équipement médical au profit du CHU a été lancée récemment par le secteur local de la santé en vue d'améliorer la qualité du service assuré dans cet important établissement de santé, a-t-on rappelé.

TLEMCEM. ÉCOLE D'APPLICATION DES TRANSPORTS ET DE LA CIRCULATION

## Visite guidée pour les représentants des médias

L'École d'application du transport et de la circulation "Chahid Mohamed Louadj, dit Capitaine Ferradj" de Tlemcen (2e Région Militaire), a organisé, mardi, une visite destinée aux représentants des médias. Le commandant de l'école a indiqué dans son discours que "cette visite s'inscrit dans le cadre de la politique de communication adoptée par le haut commandement de l'Armée nationale populaire, qui repose sur les principes d'ouverture envers les diverses composantes de la société civile et de ses larges segments, ainsi que sur le renforcement des liens Armée-Nation et le renforcement des relations entre l'institution militaire et les différents médias nationaux, qui reflètent l'image de l'institution

militaire en tant qu'entité républicaine moderne et professionnelle, au service de la nation, du pays et du peuple".

Il a ajouté que cette visite constitue une occasion de découvrir les missions de l'école, ses capacités et ses infrastructures. La visite a permis aux participants de découvrir les différents équipements de l'Ecole d'application du transport et de la circulation de Tlemcen, tels que le complexe pédagogique pour l'enseignement du tir, les salles de tactique, l'enseignement assisté par ordinateur, les installations dédiées aux véhicules et à l'organisation du transport militaire, ainsi que le centre de formation des conducteurs, les simulateurs de conduite et le laboratoire de langues. A cette occasion, un exposé

complet et un documentaire ont été présentés sur les missions et les structures de l'école, suivi de démonstrations et d'exercices en arts martiaux réalisés par les stagiaires de l'école sur le terrain d'entraînement militaire de la commune de Henaya. Il convient de rappeler que l'Ecole d'application du transport et de la circulation "Chahid Mohamed Louadj, dit Capitaine Ferradj" de Tlemcen a été fondée en 1983 sous le nom d'Ecole des cadres du transport. La première promotion de l'école est sortie en 1985 et son nom a été modifié, le 6 avril 1991. Ses principales missions sont la formation d'officiers, de sous-officiers et les éléments du service national dans le domaine du transport militaire.

BLIDA. STOCKAGE DES CÉRÉALES

## Réception de 6 centres de proximité à la fin avril

Six (6) centres de proximité pour le stockage des céréales seront réceptionnés à Blida, à la fin du mois d'avril courant, dans le cadre du renforcement des capacités de stockage de la wilaya, a-t-on appris, mardi, de la direction locale des services agricoles (DSA). La réception de ces centres de stockage, dotés d'une capacité globale estimée à 300.000 tonnes, est attendue pour la fin d'avril courant en vue de leur exploitation au titre de la prochaine campagne moisson-battage, a indiqué à l'APS, le directeur du secteur, Kamel Foudala. Il s'agit, a-t-il ajouté, de quatre (4) centres de stockage dans la commune de Chebli et de deux (2) autres dans la commune de Mouzaia, d'une capacité de 50.000 tonnes chacun, dont la réalisation a coûté une enveloppe globale de plus d'1,5 milliard de DA. La wilaya a, également, bénéficié d'un projet de silo de stockage de céréales d'une

capacité d'un million de tonnes, lancé en réalisation en janvier dernier dans la commune d'El Affroun, pour un délai fixé à 18 mois, selon le même responsable.

La mise en service de ces installations de stockage, inscrites dans le cadre du programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, portant réalisation de 30 silos et 350 centres de proximité pour le stockage des céréales, à travers le pays, "est de nature à relever les capacités de stockage de céréales à Blida à plus de 2,5 qx, contre 917.000 qx actuellement", a fait savoir M. Foudala.

Il a, aussi, souligné la possibilité que ces centres de proximité puissent accueillir, en plus de la production locale, la moisson d'autres wilayas du pays, au regard de sa situation stratégique, comme ce fut le cas lors de la campagne écoulée, durant laquelle la wilaya de Blida a accueilli une partie

de la moisson de la wilaya d'El Menia. A noter qu'une superficie de près de 3.000 ha a été consacrée à Blida à la céréaliculture, durant la présente campagne labours-semences 2024/2025. La wilaya a réalisé un rendement "très positif" durant la campagne

2023/2024, siège d'un accroissement de la production céréalière, qui a été portée à 60.000 qx, soit le double de celui de la campagne qui l'a précédée estimé à seulement 30.000 qx, selon les chiffres fournis par la Direction des services agricoles.

SAÏDA. ÉNERGIE

## Plus de 150 foyers raccordés au réseau électrique

Plus de 150 foyers des communes de Youb et Doui Thabet (Saïda) ont été raccordés, mardi, au réseau électrique. Le wali de Saïda, Amoumen Mermouri, a supervisé, lors de son inspection de plusieurs projets de développement dans la daïra de Youb, la mise en service du réseau de distribution électrique au profit de 131 familles résidant dans le quartier "Adda Bensekrane" de la commune de Youb, ainsi que 30 autres familles vivant dans la localité de "Rmel" dans la commune de Doui Thabet. A cette occasion, le wali a souligné que cette opération visait à assurer une prise en charge optimale des habitants de ces zones de la wilaya, dans le cadre des efforts de l'Etat visant l'amélioration de leurs conditions de vie. Cette opération, supervisée par la Direction de la société de distribution de l'électricité et du gaz de la wilaya de Saïda, a nécessité un investissement total de plus de 41 millions de dinars pour la réalisation de 3 kilomètres de réseau de distribution dans la wilaya, qui s'étend sur 453,643 km, a fait savoir la même source. Le wali a également lancé les travaux de l'aménagement extérieur, de revêtement des routes et de l'installation de l'éclairage public dans le "Lotissement 31" de la zone de Berbour, dans la commune de Youb, sous la supervision de la direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction (DUAC). Par ailleurs, le premier responsable de l'Exécutif de la wilaya, a procédé à Doui Thabet, à la pose de la première pierre d'un projet de réalisation d'un nouveau lycée, qui pourra accueillir 800 élèves. Le projet supervisé par la direction des Equipements publics, sera concrétisé dans un délai fixé à 14 mois, a-t-on noté.

BOUIRA. ENSEIGNEMENT

SUPÉRIEUR

## L'université renforcée de 2.000 nouvelles places pédagogiques

Le projet de réalisation des 2.000 nouvelles places pédagogiques pour renforcer les capacités d'accueil de l'université Akli Mohand Oulhadj de Bouira, sera achevé et réceptionné le mois d'octobre prochain, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Lors d'un conseil de wilaya présidé, dimanche soir, par le wali Abdelkrim Laâmour à la maison de la culture Ali Zaâmour de la ville de Bouira, les responsables chargés du projet de 2.000 nouvelles places pédagogiques de l'université, ont annoncé que ce dernier sera réceptionné en octobre prochain. Le chef de l'exécutif a demandé aux responsables du projet d'accélérer la cadence des travaux afin d'ouvrir les 2.000 places pédagogiques avant la prochaine rentrée universitaire. Lancé en septembre 2024, le projet, situé au sein du nouveau pôle universitaire, comprend également la création d'un complexe omnisports et d'une piscine semi-olympique. Dans une précédente déclaration faite à l'APS, le recteur de l'université, le professeur Ammar Haiahoum, a expliqué que ce projet a pour but de réduire la surcharge des infrastructures actuelles, accueillant plus de 21.000 étudiants répartis sur six facultés et deux instituts. "Ces nouvelles installations pédagogiques permettront de réduire la pression sur nos structures actuelles et d'améliorer les conditions d'apprentissage pour nos étudiants", avait-il déclaré à l'APS. L'entreprise chargée des travaux dispose d'un délai de 12 mois pour finaliser le chantier. Ce projet fait partie d'un programme qui inclut la création de 5.000 places pédagogiques et 15 laboratoires de recherche. L'université a également installé de nouveaux équipements technologiques, notamment pour l'enseignement à distance, afin de moderniser l'apprentissage supérieur. En parallèle, un projet visant la construction de 15 laboratoires de recherche pédagogique et scientifique sera bientôt lancé, renforçant ainsi la capacité de l'université en matière de recherche et d'innovation. Avec ces nouvelles structures, l'université de Bouira se positionne pour offrir un cadre d'apprentissage moderne et en adéquation avec les besoins actuels, tout en améliorant l'accès aux infrastructures sportives et académiques pour l'ensemble de ses étudiants.

SÉLECTION ALGÉRIENNE

# Les Verts déménageront à Constantine en juin prochain



Phs : DR

La Fédération algérienne de football (FAF) a officiellement annoncé la programmation d'un match amical entre les "Verts" et l'équipe nationale de Suède le 10 juin à Stockholm, un test important pour l'entraîneur suisse Vladimir Petkovi et ses joueurs. Le deuxième match, coïncidant avec la fenêtre Fifa du même mois, reste ouvert à plusieurs options, surtout après les informations relatives à une possible mise à l'écart de l'option du Niger qui était l'adversaire le mieux indiqué pour donner la réplique aux camarades de Riyad Mahrez.

**E**n attendant d'y trancher, tout indique que cette deuxième rencontre amicale de juin n'ait pas lieu au stade de Tizi-Ouzou, devenu pourtant la nouvelle citadelle des Verts. Malgré l'ambiance exceptionnelle créée par l'équipe nationale au stade du moudjahid Hussein Aït Ahmed, où elle a remporté deux larges victoires 5-1 contre le Togo et le Mozambique, il a été décidé, presque définitivement, de "l'exclure" du programme de juin.

Selon des sources, la ville de Constantine sera le théâtre d'un événement exceptionnel, car les "Verts" reviendront au stade du chahid Hamlaoui après une absence de 32 mois, dans une expérience particulière, étant la première pour l'entraîneur Petković dans la ville des "ponts

suspendus". Le dernier match disputé dans ce stade, sous la direction de l'entraîneur national Djamel Belmadi, s'était terminé par une victoire écrasante contre le Cap-Vert, lors d'une soirée mémorable marquée par les débuts d'Amine Gouiri sous le maillot algérien.

Nos sources précisent que le retour de l'équipe algérienne dans la capitale du pays est encore suspendu, en raison de la tension qui a suivi la défaite contre la Guinée au stade Nelson Mandela, accompagnée de sifflets de la part des supporters, poussant le staff technique à rechercher un environnement plus stable pour accueillir ses adversaires.

La nouvelle vision du staff technique consiste à redistribuer les matches de l'équipe nationale sur différents stades

nationaux, dans le but de renforcer le sentiment d'appartenance et de resserrer les liens avec les supporters à travers tout le pays, considérant que la sélection représente tous les Algériens, et que chaque ville a le droit de l'accueillir et de célébrer ses victoires de près.

Toutefois, une chose est sûre : les protégés de Petkovic termineront les éliminatoires du Mondial-2026 au nouveau stade de Tizi-Ouzou où ils sont en train d'écrire une nouvelle page de l'histoire du football algérien et où ils espèrent fêter une cinquième qualification de l'Algérie à la grande messe footballistique planétaire, après avoir raté de peu la qualification à la précédente édition de la même épreuve au stade Mustapha-Tchaker de Blida.

**Hakim S.**

SA VALEUR MARCHANDE EST ESTIMÉE À 4 MILLIONS D'EUROS

## Atal quatrième plus cher joueur arabe au Qatar

**L'**international algérien, Youcef Atal, défenseur d'Al-Sadd, dont la valeur marchande actuelle est de 4 millions d'euros, occupe la quatrième place au classement des joueurs arabes les plus chers évoluant dans le championnat du Qatar. Il arrive toutefois à la vingt-huitième position parmi les joueurs les plus chers de la même compétition cette saison.

Atal a joué 3 matchs en Qatar Stars League cette saison, marquant 1 but et délivrant 2 passes décisives. Cependant, des poursuites judiciaires représentent un véritable obstacle dans la carrière du joueur, après qu'un tribunal français ait prononcé une peine de 8 mois de prison avec sursis contre lui pour son soutien à la cause palestinienne, ce qui a irrité la direction d'Al-Sadd et les a poussés à publier un communiqué officiel pour soutenir leur joueur de 28 ans.

Son compatriote et coéquipier dans le même club, en l'occurrence, Adam Ounas, lui, pointe à la sixième place au classement en question. L'an-



cienn ailier de charme de Naples n'a pas encore fait son apparition dans la Qatar Stars League, se contentant de 5 matchs avec le club lors de la Ligue des champions asiatique.

L'international algérien, qui a rejoint Al Sadd en début de saison, a une valeur marchande actuelle de 3 millions d'euros, occupant la trente-cinquième position parmi les joueurs les plus chers de la Ligue Qatari cette saison. Il est certain qu'Ounas est proche de quitter les rangs du club

qatari, vu qu'il est sorti des plans de son entraîneur.

C'est l'Égyptien Mahmoud Hassan Trezeguet, attaquant du Rayane Qatari, qui mène le bal dans la liste des professionnels arabes les plus chers participant aux compétitions de la Qatar Stars League cette saison 2024-2025, avec une valeur marchande de 7,5 millions d'euros, le plaçant à la douzième position parmi les joueurs les plus chers de la compétition actuellement.

Trezeguet a disputé 16 matchs en Ligue Qatari cette saison, marquant 5 buts et délivrant 6 passes décisives, dans l'attente de rejoindre les rangs d'Al Ahly égyptien cet été après avoir finalisé son transfert vers le géant rouge, en perspective de la Coupe du Monde des Clubs.

À la deuxième place, on trouve le Tunisien Aïssa Laïdouni, milieu de terrain d'Al-Wakrah, dont la valeur marchande actuelle est de 5 millions d'euros, le plaçant à la vingt-deuxième position parmi les joueurs les plus chers de la Qatar Stars League cette saison. Le joueur tunisien de

28 ans montre de bonnes performances cette saison avec 18 matchs disputés sous le maillot de son équipe, avec à la clé 2 buts et totalisant 1611 minutes de jeu, après avoir eu des expériences professionnelles en Europe avec Ferencváros en Hongrie et Union Berlin en Allemagne.

En troisième position, on retrouve le Marocain Hakim Ziyech, star d'Al-Duhail, dont la valeur marchande atteint actuellement 5 millions d'euros. Il convient de noter que la valeur marchande la plus élevée que le joueur des Lions de l'Atlas a atteinte était en 2019, lorsqu'il valait 50 millions d'euros lors du mercato.

Ziyech a disputé 6 matchs en Ligue Qatari depuis son arrivée à Al-Duhail en provenance de Galatasaray en hiver dernier, marquant 1 but et délivrant une passe décisive. Toutefois, le joueur pourrait rencontrer des difficultés, d'autant plus que son équipe a perdu la première place du classement au profit d'Al-Sadd, qu'elle dominait depuis les premières semaines.

**H. S.**

LIGUE 1 MOBILIS (22E J)

## Déplacement difficile du CRB à Béchar, match à six points à Mostaganem

Le CR Belouizdad, dauphin du classement de la Ligue 1 Mobilis de football, effectuera un déplacement périlleux à Béchar pour affronter la JS Saoura, dans l'objectif de mettre la pression sur le leader, le MC Alger, tandis que les deux malclassés : l'ES Mostaganem et l'Olympique Akbou, s'affronteront dans un match important pour le maintien, lors de la 22e journée, prévue jeudi, vendredi, samedi, et lundi.

Invaincu depuis six matchs, toutes compétitions confondues, le CRB (2e, 37 pts), tentera de réduire l'écart avec le "Doyen" (1e, 41 pts), dont le "big derby" face à l'USM Alger a été reporté à une date ultérieure. Une victoire permettra au Chabab de revenir à un point du Mouloudia, et se relancer dans la course au titre. Toutefois, la mission des joueurs de l'entraîneur allemand Sead Ramovic, ne s'annonce pas de tout repos, puisque la JSS (7e, 28 pts), reste non seulement invaincue à la maison, mais aussi la plus performante du championnat à domicile, avec un bilan de 24 points pris sur 30 possibles. La JS Kabylie (3e, 36 pts), sur une courbe ascendante depuis quelques journées (5 matchs sans défaite, NDLR), évoluera, a priori, sur du velours à Tizi-Ouzou face au relégable, l'US Biskra (15e, 18 pts). Les "Canaris", qui restent sur un succès chez l'USM Khenchela (1-0), auront à cœur d'enchaîner pour conforter leur place sur le podium. De son côté, l'USB est appelée plus que jamais à relever la tête, même si sa mission s'annonce compliquée devant une équipe kabyle en pleine confiance. Le Paradou AC et le MC El-Bayadh, qui se partagent la 5e place avec 29 points chacun, vont se donner rendez-vous au stade du 5-Juillet, dans un match équilibré et ouvert à tous



PH : DB

les pronostics. Battu en déplacement face au MC Oran (2-0), le PAC aura à cœur de se racheter devant une coriace équipe du MCEB, qui reste invaincue depuis 11 matchs toutes compétitions confondues. L'enjeu du match sera important, puisque un succès de l'une ou l'autre équipe lui permettra de se rapprocher du podium.

### L'ESS EN CONQUÉRANT À CHLEF

De son côté, l'ASO Chlef (7e, 28 pts), en baisse de régime avec deux matchs sans victoire, abordera la réception de l'ES Sétif (7e, 28 pts), pour retrouver le sourire et se relancer dans la course au podium. L'Entente, qui reste sur une élimination aux quarts de finale de la Coupe d'Algérie face au MCEB (0-1), devra puiser dans ses ressources pour relever la tête, et tenter de décrocher un bon résultat pour reprendre confiance. Dans la course au maintien, l'ES Mostaganem et l'Olympique Akbou, logés à la 13e place avec 21 points chacun, s'affronteront dans un match pour la survie. L'Espérance, auteur d'un nul précieux sur le terrain de l'USB (0-0), un concurrent direct pour le maintien, devra enchaîner à domicile, et éviter ainsi de retomber dans ses travers. La formation d'Akbou, qui s'est séparée, le 27 mars dernier, des services de l'entraîneur français Denis Lavagne, devra impérativement stopper l'hémorragie, pour s'éloigner de la zone de relégation, d'autant que les coéquipiers de Sid Ali Lamri n'ont pris que trois points, lors des cinq derniers matchs du championnat, en plus de leur élimination aux 1/8es de finales de la Coupe d'Algérie. La lanterne rouge, le NC Magra (18

pts), n'aura plus droit à l'erreur à la maison, face à l'USM Khenchela (11e, 24 pts), une équipe qui voyage mal cette saison (7 points décrochés sur 30 possibles, NDLR). Dos au mur après 6 matchs de suite sans le moindre succès en championnat, les joueurs du nouvel entraîneur, Azzedine Aït Djoudi, devront l'emporter pour respirer et poursuivre leur mission de sauvetage en toute sérénité. Enfin, le match CS Constantine-MC Oran a été décalé au lundi 14 avril, en raison de l'engagement des Constantinois mercredi soir au stade du 5-Juillet (20h00), dans le cadre des quarts de finale (retour) de la Coupe de la Confédération africaine face à l'USMA.

### Le programme

**Jeudi, 10 avril 2025 :**

ES Mostaganem - Olympique Akbou 19h00

JS Saoura - CR Belouizdad 19h00

**Vendredi, 11 avril 2025 :**

ASO Chlef - ES Sétif 6h00

Paradou AC - MC El-Bayadh 17h00

**Samedi, 12 avril 2025 :**

NC Magra - USM Khenchela 16h00

JS Kabylie - US Biskra 17h00

**Lundi, 14 avril 2025 :**

CS Constantine - MC Oran 18h00

### Reporté :

MC Alger - USM Alger

### HANDBALL / MONDIAL 2025

(U19 - GARÇONS)

## L'Algérie versée dans la poule C

La sélection algérienne masculine de handball des moins de 19 ans (U19) a été versée dans la poule C de la 11e édition du Championnat du monde 2025 de la catégorie (6-17 août en Égypte), à l'issue du tirage au sort effectué mardi au Caire. Le Sept national évoluera aux côtés de l'Espagne (tenant), de la Serbie, et de la Croatie. L'Égypte, pays hôte du tournoi, a hérité de la poule G en compagnie du Japon, de la Corée du Sud et de Bahreïn. De son côté, la Tunisie a été versée dans la poule H avec le Danemark, les République Tchèque et les États Unis, alors que la Guinée évoluera dans le groupe D avec l'Islande, le Brésil et l'Arabie saoudite. Un autre groupe serré sera celui de l'Allemagne, de la Slovénie, de l'Uruguay et des Îles Féroé, tandis que dans le groupe F, la Norvège et la France s'affronteront, alors que l'Argentine et une équipe qui sera désignée ultérieurement compléteront le groupe. Le 11e Championnat du monde (U19) de l'IHF se déroulera sur quatre sites en Égypte entre le 6 et le 17 août : le Cairo Stadium, le Cairo Stadium Hall 2, le Covered New Hall New Administrative Capital, et le New Administrative Capital Olympic City Hall. Pour rappel, la sélection algérienne (U19) avait validé son ticket pour le Mondial de la catégorie en terminant à la cinquième place du Championnat d'Afrique des nations 2024 en battant la Libye (26-25) en match de classement. La finale du tournoi avait été remportée par l'Égypte devant la Tunisie (34-29).

### Championnat du monde U19 masculin de l'IHF 2025 - résultats du tirage au sort :

- **Groupe A:** Suède, Portugal, Koweït, Autriche
- **Groupe B:** Hongrie, Suisse, Maroc, Kosovo
- **Groupe C:** Serbie, Espagne, Croatie, Algérie
- **Groupe D:** Islande, Brésil, Guinée, Arabie saoudite
- **Groupe E:** Allemagne, Slovénie, Uruguay, Îles Féroé
- **Groupe F:** Norvège, France, Argentine, pays à désigner
- **Groupe G:** Égypte, Japon, Corée du Sud, Bahreïn
- **Groupe H:** Danemark, Tunisie, République tchèque, États-Unis

### FUTSAL

## L'Équipe nationale en stage de préparation à Fouka (Tipasa)

La sélection algérienne de Futsal a entamé lundi un nouveau stage de préparation au Centre de regroupement de l'élite sportive de Fouka (Tipasa), en vue des prochaines échéances internationales, de football (FAF) sur son site officiel. Pour ce regroupement, le sélectionneur national, Nordine Benamrouche, a convoqué 16 joueurs dont huit évoluant en Europe. Une première séance d'entraînement a eu lieu lundi. Le stage se poursuivra jusqu'au 14 avril.

Centre-Ouest, également programmées samedi (15h00) et pratiquement sans enjeu, opposeront le WA Mostaganem (7e, 34 pts) au NA Hussein Dey (4e, 38 pts), la JSM Tiaret (5e, 36 pts) au RC Arbâa (12e, 31 pts) et le SC Mecheria (16e, 12 pts) à l'ASM Oran (9e, 32 pts).

### Le programme

**Groupe Centre-Est (jeudi à 15h00)**

USM Annaba - Olympique Magra-

ne MSP Batna - AS Khroub HB Chelghoum Laid - US Chaouia JS Bordj Menaïel - IB Khemis El-Khechna (huis clos) US Souf - IRB Ouargla MB Rouissat - CA Batna USM El Harrach - NRB Teleghma MO Constantine - JSD Jijel

**Groupe Centre-Ouest (samedi à 15h00)**

JSM Tiaret - RC Arbâa GC Mascara - ESM Koléa CR Témouchent - SKAF Khemis Miliana RC Kouba - JS El-Biar WA Mostaganem - NA Hussein Dey ES Ben Aknoun - MC Saïda SC Mécheria - ASM Oran MCB Oued Sly - US Béchar Djedid

## LIGUE DES CHAMPIONS EUROPÉENNE

# Arsenal foudroie le Real

Deux sublimes coups de canon de Declan Rice ont notamment permis aux "Gunners" d'Arsenal de foudroyer le tenant du titre, le Real Madrid (3-0), au bord de l'élimination en Ligue des champions avant le quart de finale retour dans huit jours au Bernabeu.

Il faut se méfier de la bête blessée, surtout quand il s'agit du Real et ses 15 étoiles en C1, mais Arsenal a frappé très fort durant la manche aller, porté par ses supporters et un grand Rice. Le milieu de terrain a logé deux magnifiques coups francs (58e, 70e) dans les filets de Thibaut Courtois, avant un nouveau pétard allumé par Mikel Merino (75e, 3-0). "Je suis heureux, aux anges. Dans quelques années, je me rendrai compte que ce que j'ai fait ce soir était vraiment spécial", a réagi sur Amazon Prime le double buteur, qui n'avait jamais marqué sur coup franc. "Il possède l'une des meilleures qualités de frappe que j'ai pu observer dans ma carrière. Je ne suis pas surpris, mais vous l'êtes peut-être", a ajouté Merino, l'autre héros. "Personne ne s'attendait à ce que Rice marque deux buts sur coups de pied arrêtés et il l'a fait. En football, tout peut arriver. Nous devons y croire", a commenté l'entraîneur Merengue Carlo Ancelotti en conférence de presse. L'Emirates a fait un vacarme de tous les diables au coup de sifflet final, tandis que les visiteurs quittaient la pelouse la tête basse, fauchés par une onzième défaite cette saison. La machine à gagner du Real s'est dégrée et il faudra une remontata la semaine prochaine, sans Eduardo Camavinga (exclu mardi et suspendu), pour alléger la pression autour de Carlo Ancelotti. Mikel Arteta a signé un exploit retentissant sur le banc d'Arsenal, malgré les absents (Gabriel Jesus, Kai Havertz...) et la relative inexpérience de son équipe en C1.

Les Londoniens n'ont retrouvé la Ligue des champions que l'an dernier, après sept ans d'absence, mais ils ont depuis enchaîné



les performances à domicile, où ils sont invaincus en onze matches.

### COURTOIS PARTOUT PUIS DÉPASSÉ

L'Emirates avait mis les petits plats dans les grands avec animation pyrotechnique, tifos rouge et blanc en tribunes, et des supporters plus sonores qu'habituellement, prêts à rugir à la moindre action.

Ils en ont eu l'occasion dès les premières minutes d'une rencontre lancée sur des bases élevées. Les équipes se sont rendus coup sur coup, mais ceux d'Arsenal étaient plus forts et plus précis. Pendant longtemps, cependant, le gardien Thibaut Courtois avait enfilé son gilet pare-balles pour son retour à la compétition, après trois matches manqués sur blessure.

Le portier belge a détourné un corner direct de Bukayo Saka (7e), capté une frappe de Thomas Partey en deux temps (13e) et réalisé un double arrêt avant la mi-temps, de la main droite sur une tête de Rice et des deux poings sur la reprise de Gabriel Martinelli qui a suivi (44e). Le Real a longtemps tenu grâce à Courtois et aussi, en partie, grâce à l'absence de "tueur" du côté des Gunners au poste d'avant-centre, en raison

## Le héros Declan Rice

Mardi soir, le canonnier se nommait Declan Rice. L'Anglais a marqué deux buts sur coups francs face au Real Madrid en 1/4 de finale aller de l'UEFA Champions League. Le premier, il l'a envoyé à la 58e minute de jeu. Un tir qui a contourné le mur de Thibaut Courtois, qui n'a pu que s'incliner. Le deuxième est tout aussi beau. En effet, il a trouvé la lucarne du portier belge, dépité (2-0, 70e). Au-delà de ses deux coups de canon, les premiers de sa carrière; Rice a rendu une très belle copie, lui qui a notamment muselé Jude Bellingham.

Après un travail bien fait, il est sorti à la 80e minute de jeu sous les applaudissements de l'Emirates Stadium. Pour l'ensemble de son œuvre, il a été élu homme du match par la Rédaction FM, qui lui a donné un 9. Sur un nuage, l'international anglais a savouré son grand moment après le coup de sifflet en final. «Le premier ? Je pensais que j'allais centrer et puis j'ai vu le mur s'écarter donc j'ai juste tenté ma chance. C'est une question de feeling. Sur le deuxième, j'ai eu la confiance pour le tenter et le mettre là (dans la lucarne). Je suis super heureux et très excité. En plus, on a fait un clean sheet». De quoi donner le sourire et l'es-

poir à son club, qui a pris un bel avantage pour se qualifier grâce à Rice. Un joueur qui récolte une pluie de louanges ce mercredi matin. Hier soir, Carlo Ancelotti s'est incliné. «Personne ne s'attendait à ce que Rice marque deux buts sur coups francs aujourd'hui et il l'a fait. Tout peut arriver dans ce sport».

### L'ANGLETERRE S'INCLINE

Idem pour Thibaut Courtois. «Le premier, je peux assumer un peu plus de responsabilités et mettre un mur un peu sur la gauche mais depuis le début de ma carrière, je mets toujours le premier homme passant le poteau. Rice, il a très bien tiré et le deuxième, c'est une frappe fantastique dans la lucarne». La presse européenne est également impressionnée. Le Telegraph a écrit à son sujet : «avons-nous déjà vu deux coups francs aussi spectaculaires à l'Emirates ? Avons-nous vu quelque chose comme ça en Ligue des Champions ? Declan Rice a marqué deux fois alors qu'Arsenal a surpris le Real Madrid pour prendre une avance de trois buts avant le quart de finale retour de la semaine prochaine en Espagne. C'est fini? Avec le Real Madrid, cela ne semble jamais s'arrêter, mais il faudra sans aucun doute un effort monumental pour renver-

### LE POUVOIR S'ENFLAMME

Le Parisien est du même avis. «Arsenal connaît très bien sa musique. Dès que l'hymne de la Ligue des champions a été joué à Londres, son orchestre s'est mis au travail mardi soir. Sous la direction du chef d'orchestre Mikel Arteta, Martin Odegaard et Bukayo Saka ont donné le rythme, mais les percussions ont retenti : celles de Declan Rice, d'un sublime coup franc après

ser cette situation». Dans un autre article, le média britannique a ajouté : «même Superman n'a pas pu les sauver. Le milieu de terrain anglais étourdit le Real Madrid avec un coup franc à la Beckham, puis il a réitéré l'exploit alors que Courtois n'est pas parvenu à apprendre sa leçon». De son côté, le Guardian a lâché : «Rice coule Madrid qui aurait cru que Declan Rice serait capable de tirer un coup franc comme Beckham ? Sur la plus grande scène. Et pas seulement une fois. Lors d'une soirée mémorable pour Arsenal, qui allait réveiller le rêve d'une victoire définitive, leur milieu de terrain clé a fait trembler le stade et le Real Madrid englouti». Il n'y a pas qu'en Angleterre qu'on s'incline. En France, L'Equipe a parlé d'un «immense» Declan Rice.

près d'une heure de concert. Devant cette troupe expérimentée, le soliste Kylian Mbappé a tenté d'exister, en vain.» En Allemagne, Bild est aussi sous le charme. «Quelle soirée de Ligue des champions à Londres ! Arsenal remporte le premier quart de finale face au Real Madrid 3-0, grâce à deux coups francs miraculeux de Declan Rice et grâce à un stade qui offre exactement ce que l'entraîneur Mikel Arteta avait exigé avant le match.» A Bola applaudit aussi «Declan Rice l'homme du match, avec deux gros buts sur coups francs.» Enfin, l'Espagne a aussi été bluffée. C'est le cas de Marca qui a écrit : «le canon de Rice coule le champion. Deux buts éclatants de l'Anglais et une frappe du pied gauche de Mikel Merino exposent Madrid, qui vit un cauchemar à Londres. L'effondrement de l'équipe d'Ancelotti rend le match retour presque impossible.» Relevo s'incline aussi. «Deux coups de maître de Declan Rice et un coup d'œil au banc mettent en évidence certaines des plus grandes lacunes du Real Madrid». Un club qui va devoir rapidement relever la tête sous peine de perdre son titre.

## Victoire pleine de réalisme de l'Inter à Munich

L'Inter Milan a pris une petite option pour se hisser dans le dernier carré de la Ligue des champions grâce à sa victoire mardi soir sur la pelouse du Bayern Munich (2-1), grâce à un but de Davide Frattesi en fin de match. Voilà quasiment quatre ans jour pour jour, le 7 avril 2021, que le Bayern Munich ne s'était plus incliné en Ligue des champions dans son jardin de l'Allianz Arena, où se déroulera la finale de la C1 le 31 mai prochain. À l'époque, le revers 3-2 contre le Paris SG avait été fatal aux Munichois, qui n'avaient pas pu complètement renverser la situation au match retour au Parc des Princes (victoire 1-0), avec un terminus en quarts de finale. Mardi soir, devant 75.000 spectateurs, les Interistes ont fait preuve d'un réalisme tout italien en fin de première et de seconde période, d'abord par Lautaro Martinez puis par Davide Frattesi, qui a mis KO les Munichois à la 88e minute, trois minutes après l'égalisation bavaroise par Thomas Müller, qui avait réveillé l'Allianz Arena. "On a essayé de revenir au score, on y est parvenu et puis il y a cette situation que l'on va revoir et analyser. On va voir que l'on aurait pu mieux la gérer. Au bout du compte, en football, il faut mettre des buts. Il y a un 2-1 pour l'Inter. On a joué la première période du duel, la première manche. On avait imaginé un autre résultat, mais il y a encore quelque chose à chercher", a estimé Thomas Müller au micro du diffuseur Prime Video. Avant cette fin de rencontre très animée, les Nerazzurri sont sortis en fin de première période de leur moitié de terrain pour ouvrir le score à la 38e minute.

Sur un duel perdu par Michael Olise face à Alessandro Bastoni, les hommes de Simone Inzaghi ont enclenché une action rapide sur le côté gauche, Bastoni trouvant Carlos Augusto, dont le centre paraît est arrivé sur Marcus Thuram, placé entre les défenseurs centraux munichois Eric Dier et Kim Min-jae. A la limite du hors-jeu, l'international français a servi en pivot l'Argentin Lautaro Martinez, qui a ouvert le score d'une superbe reprise instantanée de l'extérieur du pied droit venue se loger sous la transversale de Jonas Urbig.

### THOMAS MÜLLER BUTEUR

Cette ouverture du score est intervenue contre le cours du jeu, car les hommes de Vincent Kompany avaient dominé les débats lors de la première demi-heure, avec un Olise insaisissable. À la 26e minute, le vice-champion olympique français a passé toute la défense interiste en revue en profitant d'une erreur de relance de Benjamin Pavard. Olise a ensuite parfaitement décalé pour Harry Kane, qui a trouvé l'extérieur du poteau gauche de Yann Sommer. Le gardien de l'Inter, passé par le Bayern de janvier à juillet 2023, a été mis à contribution à plusieurs reprises en première période, notamment face à Raphaël Guerreiro, parfaitement lancé dans la surface par Olise. Devant au score, les coéquipiers de Lautaro Martinez n'ont plus tenté grand-chose en seconde période, subissant les assauts successifs du Bayern. Kompany a tenté d'apporter de la fraîcheur avec les entrées en jeu de Serge Gnabry, Sacha Boey et Thomas Müller, accompagné d'un grondement de l'Allianz Arena. Et ça a failli payer puisque Müller, dont le Bayern a refusé de prolonger le contrat au-delà de la Coupe du monde des clubs (15 juin-13 juillet), a égalisé à la 85e minute en embuscade au second poteau sur un centre de Konrad Laimer. C'était sans compter sur une dernière contre-attaque milanaise fatale aux Munichois. Pour continuer à rêver d'une "Finale dahoam", une finale à domicile en bavarois comme en 2012 (défaite contre Chelsea aux tirs au but), les coéquipiers de Joshua Kimmich sont contraints à l'exploit dans huit jours à San Siro, un stade où ils se sont toujours imposés contre l'Inter en quatre matches européens.

REAL MADRID

# Sept têtes risquent de tomber !

*La défaite mardi soir face à Arsenal a mis le feu au sein du Real Madrid. Un club qui pourrait bien couper quelques têtes dans les mois à venir...*

La Casa Blanca est en feu. Mardi dernier, un incendie s'est déclaré au sein de la Maison Blanche du côté de Londres. Les coéquipiers de Vinicius Jr ont été battus par Arsenal, qui a envoyé trois coups de canon dévastateurs. Alors qu'il y a péril en la demeure, Carlo Ancelotti a tout de suite voulu jouer les pompiers en éteignant le feu qui s'est propagé un peu partout au sein de son équipe et de son club. « C'est une défaite difficile. On ne s'y attendait pas. Je me sens responsable de notre performance », a avoué le Mister muni de son extincteur. Sauf que les flammes sont belles et bien toujours là ce mercredi matin. La presse espagnole ne cesse de souffler sur les braises, n'hésitant pas à tacler presque tout le monde. Des joueurs "mauvais" à Ancelotti, qui a raté son match, tout le monde prend cher.

## ANCELOTTI N'EST PAS ASSURÉ DE RESTER

La direction n'est pas non plus éparignée, elle qui n'a pas souhaité casser sa tirelire lors des deux mercatos pour se renforcer en défense notamment après le départ de Nacho l'été dernier. Elle paye le prix fort à présent puisqu'elle a chaud aux fesses en Ligue des Champions, la compétition qui est la sienne. Quoi qu'il arrive la semaine prochaine au stade Santiago Bernabéu, puisqu'un miracle n'est pas impossible, les Merengues se préparent à des changements la saison prochaine. Et Carlo Ancelotti (65 ans) pourrait être concerné. Ce n'est pas un secret, le Real Madrid discute avec Xabi Alonso, depuis quelques mois. On parlait d'une possible arrivée en 2026, une fois le contrat du Mister terminé. Mais les résultats et le jeu proposé par les Merengues ne plaident pas pour Ancelotti.

Relevo explique : « au fil des mois, la magie de l'Italien s'est estompée, et il s'est depuis longtemps montré incapable de



trouver une solution pour cette équipe, avec un vestiaire de plus en plus dispersé et hors de son contrôle. Les joueurs sont devenus désenchantés par son plan – demandez simplement à Bellingham – et la fin du cycle semble désormais plus proche que jamais. L'ancien entraîneur du PSG sait qu'il ne peut pas terminer avec une saison blanche sous peine d'être remercié. En ce qui concerne les joueurs, certains sont sur la rampe de départ. En fin de contrat, Lucas Vazquez (33 ans) a dépanné au poste de latéral droit. Mais il n'est plus une solution suffisamment intéressante pour le Real Madrid, qui va d'ailleurs accueillir Trent Alexander-Arnold.

## PLUSIEURS JOUEURS POSENT QUESTION

A moins qu'il décide de rester une année supplémentaire, comme le veut la tradition à Madrid pour les joueurs qui ont plus de 30 ans, un départ est de plus en plus proche. Dans la même situation, Luka Modric (39 ans) a des chances de prolonger. Mais le Qatar lui fait les yeux doux. Jesus Vallejo (28 ans), lui, n'entre pas dans les plans de Carlo Ancelotti. En fin de contrat, il se prépare pour le grand départ.

D'autres éléments, eux, posent question au club. C'est le cas d'Arda Güler (20 ans). Le Turc, qui souhaite rester, ne joue pas suffisamment et un départ sous la forme d'un prêt est évoqué. Mais l'Inter Milan tente sa chance et discute avec les Merengues concernant la possibilité de récupérer le joueur, même si la forme n'a pas été encore décidée.

David Alaba (32 ans) est, lui, lié aux Madrilènes jusqu'en 2026. Très apprécié dans le groupe et par Ancelotti, l'Autrichien pose question, en raison de ses blessures à répétition. Ses prestations font aussi parler, notamment sa sortie hier soir face à Arsenal au poste de latéral gauche. L'ancien du Bayern Munich n'a pas du tout été à son avantage, lui qui évolue le plus souvent dans l'axe à Madrid. Comme Alaba, Eduardo Camavinga (22 ans) n'a pas été très bon à Londres.

Si son talent est reconnu, son irrégularité fait couler de l'encre. D'autant que Sky Germany a assuré récemment que Manchester City a un œil sur le Français, qui n'est pas encore un titulaire en force malgré plusieurs années de présence à Madrid. Les prochaines semaines permettront d'y voir plus clair pour tout le monde.

APRÈS SON MATCH FACE AU BAYERN

## Lautaro Martínez fait vibrer l'Italie

Lautaro Martínez a une nouvelle fois prouvé qu'il était le leader offensif incontesté de l'Inter Milan, inscrivant un superbe but, lors du quart de finale aller de la Ligue des Champions face au Bayern Munich. Une prestation encore encensée en Italie. Lautaro Martínez a une nouvelle fois confirmé son statut de leader offensif de l'Inter Milan. Sur la pelouse de l'Allianz Arena, en quart de finale aller de Ligue des champions, face à un Bayern Munich solide et dominateur par séquences, l'attaquant argentin a été l'homme du match. C'est lui qui a ouvert le score à la 38e minute d'une superbe frappe extérieure du pied, concluant avec précision une action collective bien construite. Sa prestation, alliant caractère, impact et efficacité, a permis à l'Inter de signer une belle victoire à Munich (2-1), avant le match retour à San Siro. Dans un contexte tendu et face à un adversaire de très haut niveau, Lautaro a incarné l'équilibre parfait entre talent individuel et esprit collectif.

Un vrai match de patron, dans la continuité de sa grande saison avec le club lombard, qui n'a pas manqué d'impressionner les journaux transalpins.

## LA PRESSE ITALIENNE SOUS LE CHARME

La Gazzetta dello Sport salue une prestation de haut vol en évoquant : « Lautaro Martínez est une sorte de Philippe Petit, le funambule français qui marchait dans l'air, traversant les tours jumelles sur un mince fil. Depuis le début de l'année, l'Argentin marche sur une ligne similaire. De chaque côté, il y a le vide, il y a les critiques, mais le Taureau va droit au but ». L'attaquant argentin en est désormais à six réalisations lors de ses quatre derniers matchs de Ligue des Champions, une forme impressionnante à l'approche du quart de finale retour prévu le 16 avril à San Siro. La Gazzetta dello Sport poursuit ainsi : « Le dernier joueur de l'Inter à avoir marqué autant de buts lors d'une édition de la grande coupe est Eto'o, qui avait inscrit huit buts lors de l'édition 2010-11.

Le manifeste d'un match à outrance où il a accumulé les récupérations sur la ligne de sortie pour harponner les ballons sales et les nettoyer. Lautaro est le sacrifice au service de l'ensemble. Un beau but pour continuer à dribbler les critiques. » Tuttosport, à son tour, souligne « une action de jeu, un but de maître » dans « le stade qui allait accueillir la finale de la Ligue des Champions ». Enfin, Il Messaggero qualifie tout simplement la prestation des Nerazzurri « d'exploit », grâce à des buts signés Lautaro et Frattesi.

## LAUTARO VEUT LUI « ENCORE PROGRESSER »

Si la presse et les supporters italiens saluent unanimement sa prestation face au Bayern, et plus généralement sa constance européenne depuis le début de saison, Lautaro Martínez, lui, garde les pieds sur terre. « Le but ? Je voulais frapper du pied gauche, mais il y avait beaucoup de monde et j'ai changé d'avis. C'était un beau but pour prendre l'avantage. Après Parme, c'est une victoire importante. Nous

devons encore progresser si nous voulons gagner », a-t-il confié au micro de Sky Sports à l'issue de la rencontre. Un discours lucide et exigeant, à l'image du capitaine nerazzurro, qui refuse de se satisfaire de cette victoire pourtant marquante. « Aujourd'hui, le match a été complet sur tous les plans, je suis content car nous avons montré que nous étions bons contre une grande équipe. À San Siro, nous aurons besoin du même jeu, de la même qualité », a-t-il conclu. De quoi laisser présager un match retour plein d'intensité dans une ambiance bouillante.

BAYERN MUNICH

## Pas de panique pour Kompany

Surpris par l'Inter (1-2), ce mardi à l'occasion du quart de finale aller de la Ligue des Champions, le Bayern Munich devra hisser son niveau de jeu dans huit jours pour renverser la vapeur. L'entraîneur du club allemand, Vincent Kompany, pense ses joueurs capables d'aller chercher la qualification.

"On a eu beaucoup d'occasions qu'on met normalement. Il n'y a aucune raison de paniquer. On va aller à Milan avec la pleine confiance pour gagner. On a hâte de jouer la seconde manche. Bien sûr qu'on y croit", a assuré le manager belge pour Canal+.

BARÇA

## Gavi répond aux rumeurs de départ

Écarté des terrains durant de longs mois suite à une rupture du ligament croisé, le milieu du FC Barcelone Gavi (20 ans, 29 matchs et 3 buts toutes compétitions cette saison) a moins joué depuis son retour à la compétition. De quoi engendrer des rumeurs de départ l'été prochain. Ce mardi, en conférence de presse, l'international espagnol a réalisé une mise au point sur son avenir.

"Il est vrai que beaucoup de choses peuvent arriver dans le football, on ne sait jamais. Mais si ça ne tenait qu'à moi, j'aimerais prendre ma retraite ici", a confié le Blaugrana, sous contrat jusqu'en 2030 en Catalogne.

Autrement dit, Gavi se voit faire toute sa carrière au Barça s'il n'est pas poussé dehors par ses dirigeants.

MANCHESTER CITY

## Gibbs-White après De Bruyne ?

Le départ de Kevin De Bruyne, au terme de son contrat en juin prochain, va marquer la fin d'une ère à Manchester City. Pour remplacer le Belge, les Citizens ont déjà plusieurs idées. Outre la piste menant au talent du Bayer Leverkusen Florian Wirtz, le champion d'Angleterre en titre apprécie également le profil du milieu de terrain de Nottingham Forest Morgan Gibbs-White (25 ans, 27 matchs et 5 buts en Premier League cette saison), selon les informations de The Athletic ce mardi. Auteur d'une belle saison avec les Reds, l'Anglais figure, au même titre que Wirtz, sur la short-list des dirigeants des Skyblues. Pour le moment, la direction de City étudie simplement les joueurs potentiellement disponibles sur le marché sans définir aucune priorité en attendant l'avis du nouveau directeur du football Hugo Viana.

WOLVERHAMPTON

## Man Utd pense aussi à Cunha

Manchester United a coché le nom de Matheus Cunha (25 ans, 26 matchs et 13 buts en Premier League cette saison). Selon talkSPORT, l'attaquant de Wolverhampton fait partie des cibles du club mancunien pour renforcer son secteur offensif la saison prochaine. Pour rappel, il dispose dans son contrat d'une clause libératoire de 74 millions d'euros. Lié aux Wolves jusqu'en juin 2029, le Brésilien a récemment exprimé le souhait de quitter le club cet été pour franchir un nouveau cap dans sa carrière. Il est également annoncé sur les tablettes d'Arsenal.

LES PARTICIPANTS À LA RENCONTRE DE NAÏROBI SUR LE PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE AFRIQUE CHINE,

## «Une solution pour améliorer le système alimentaire africain»

L'établissement d'une plateforme de transfert de technologie et d'innovation par le biais de la coopération sino-africaine « est crucial » pour améliorer les systèmes alimentaires africains dans un contexte de stress climatique, de ravageurs, de maladies et de baisse de la fertilité des sols, ont déclaré des scientifiques et des dirigeants de l'industrie, en marge de la Semaine scientifique en cours du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) qui se déroule à Nairobi, la capitale kenyane.



Ph: DR

Les participants ont déclaré que l'exploitation des technologies de sélection végétale, de lutte antiparasitaire et d'irrigation « permettra au continent de faire face à sa crise alimentaire persistante », lors de cette rencontre qui se tient sous l'intitulé « Construire des ponts », à l'initiative du CGIAR et ses partenaires, dont la société chinoise de génomique BGI Group, l'une des principales organisations mondiales en sciences de la vie et en génomique, pour explorer de nouveaux domaines de collaboration dans l'agriculture et la conservation de la biodiversité. Le directeur général du CGIAR, Ismahane Elouafi, a appelé à tirer parti de l'intelligence artificielle (IA), de la génomique et de la nanotechnologie pour stimuler la productivité des cultures et de l'élevage en Afrique dans un contexte de crise de la faim et de la malnutrition induite par le climat. Elle a souligné que pour réduire

la facture des importations alimentaires du continent, qui s'élève actuellement à environ 100 milliards de dollars américains par an, les investissements dans la santé des sols, la gestion de l'eau et la sélection de variétés de cultures à haut rendement sont essentiels. L'Afrique devrait bénéficier des technologies agricoles chinoises dans le cadre de la coopération Sud-Sud pour stimuler la production alimentaire nationale et les exportations, a-t-elle déclaré, ajoutant que la présence de l'Académie chinoise des sciences et du groupe BGI à la Semaine scientifique du CGIAR réaffirme le rôle central des partenariats sino-africains dans la réalisation d'une révolution agricole sur le continent. Wang Jian, cofondateur et président du conseil d'administration du groupe BGI, a déclaré : « En s'appuyant sur une technologie de séquençage de pointe et sur la modélisation de l'IA, BGI a la capacité de

numériser des millions d'échantillons de germoplasme collectés par des chercheurs du monde entier. » Xu Xun, directeur de la recherche du BGI, a déclaré que le renforcement des partenariats avec le GCRAI favoriserait la numérisation du matériel génétique, accélérerait la sélection des cultures et renforcerait la résilience du système alimentaire dans les pays en développement, en particulier en Afrique.

Selon Xu, le groupe BGI dispose de plateformes de séquençage avancées et de modèles d'IA pour l'analyse des données qui peuvent être utilisés pour promouvoir la numérisation des systèmes semenciers, injectant ainsi de la vitalité dans la production alimentaire dans les pays du Sud. La technologie génomique de BGI peut aider à accélérer la sélection de variétés de cultures résistantes au climat, a-t-il ajouté.

R.I

APRÈS L'IMPOSITION DE NOUVEAUX DROITS DE DOUANE

## La Namibie exhorte les États-Unis à « respecter » les règles de l'OMC »

La Namibie a appelé les États-Unis à adhérer aux règles du commerce international et à dialoguer de manière transparente avec les pays touchés suite à la décision de Washington d'imposer de nouveaux tarifs douaniers sur les importations, y compris en provenance de Namibie. S'adressant aux législateurs, la ministre des Relations internationales et du Commerce, Selma Ashipala-Musavyi, a déclaré que les États-Unis avaient agi unilatéralement lorsqu'ils ont introduit un nouveau régime tarifaire par le décret exécutif 14257 le 2 avril. Cette politique comprend un « tarif réciproque » de 21 % sur les exportations namibiennes vers les États-Unis, qui doit entrer en vigueur le 9 avril. Elle a souligné qu'il n'y avait eu aucune consultation ni aucun engagement préalable avec la Namibie avant que la décision ne soit prise, ce qui, selon elle, contredit les principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). « Cette action unilatérale contredit les principes du système commercial multilatéral, qui met l'accent sur la transparence et les engagements préalables avant que les membres ne prennent des

décisions qui peuvent avoir un impact sur d'autres membres de l'OMC », a déclaré Ashipala-Musavyi. Le ministre a averti que de telles mesures commerciales unilatérales pourraient violer les règles de l'OMC et saper le système multilatéral, nuisant potentiellement aux petites économies comme la Namibie. Elle a déclaré que la Namibie continuerait de plaider

en faveur d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles et suivrait de près la situation par l'intermédiaire de ses missions diplomatiques. Ashipala-Musavyi a également confirmé que la Namibie collaborerait avec des organismes régionaux tels que l'Union douanière d'Afrique australe pour évaluer les implications plus larges et

envisager une réponse coordonnée. La Namibie cherche également à obtenir des éclaircissements de la part du gouvernement américain sur la manière dont la nouvelle politique tarifaire s'aligne sur les accords commerciaux existants, notamment la loi sur la croissance et les opportunités en Afrique.

R.I

## 31ÈME ANNIVERSAIRE DU GÉNOCIDE DE 1994 AU RWANDA, Le SG de l'ONU Guterres met en garde contre la propagation des discours de haine dans le monde

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a mis en garde contre la propagation des discours de haine et du racisme à travers les réseaux sociaux, appelant à un usage "responsable" des médias numériques et traditionnels. "Les technologies numériques sont utilisées pour jeter de l'huile sur le feu de la haine, creuser les divisions et propager des mensonges", a indiqué M. Guterres, dans un discours lu en son nom par son représentant spécial, Parfait Onanga-Ayanga, à l'occasion de la commémoration du 31ème anniversaire du génocide de 1994 au Rwanda, tenue lundi au siège de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba, en l'Éthiopie. Il a souligné, à cet égard, "le besoin pour le monde entier de tirer les enseignements de l'histoire tragique du Rwanda et de prendre

des mesures pour empêcher la montée des discours de haine, éviter l'escalade de la désunion à la violence, défendre les droits humains et assurer que les coupables soient tenus pour responsables", appelant à "un usage responsable des médias numériques et traditionnels". Evoquant le génocide au Rwanda, M. Guterres a noté qu'"aujourd'hui, nous portons le deuil du million d'enfants, de femmes et d'hommes qui ont été massacrés lors du génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda". Il a fait remarquer que "ces atrocités avaient été commises de façon intentionnelle, préméditée et planifiée, y compris par la diffusion de discours de haine, de mensonges et de propos déshumanisants qui ont alimenté les divisions".

R.I

DESTINÉ AUX JOURNALISTES DE L'AGENCE NIGÉRIENNE DE PRESSE

## Le projet Sputnik-PRO lancé au Niger

Un atelier destiné aux journalistes de l'Agence Nigérienne de Presse (ANP) est devenu le premier module de SputnikPro au Niger. Lors de l'événement, qui s'est tenu par liaison vidéo, Viktoria Boudanova, directrice de Sputnik Afrique, a présenté les méthodes de travail « des médias modernes avec les technologies de l'intelligence artificielle », ainsi que les projets de l'IA de Sputnik, selon les médias locaux et russes. L'agence de presse ANP étant le principal média public au Niger, dont son siège est au cœur de la capitale nigérienne, Niamey « dispose d'un vaste réseau de correspondants régionaux à travers le pays » selon les mêmes sources. SputnikPro est un projet de formation et d'éducation, international dans le domaine des médias initié par l'agence internationale Sputnik. C'est un système de séminaires, conférences et ateliers uniques destinés aux journalistes, attachés de presse, blogueurs et étudiants en fin de cursus des départements universitaires spécialisés, animés par les meilleurs managers médias russes et étrangers, experts et spécialistes de l'agence. Depuis 2018, des rencontres en présentiel ont eu lieu dans 24 pays et dans plus de 80 États à travers le monde, en format en ligne et le nombre de participants à SputnikPro dépasse 12.700 personnes.

R.I

OUGANDA

## Arrivée de plus de 41000 réfugiés congolais depuis janvier

Plus de 41000 Congolais ayant fui les violences dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) se sont réfugiés en Ouganda depuis janvier, a indiqué mardi le représentant du Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) en Ouganda, Matthew Crentsil. "Depuis janvier, plus de 41000 Congolais ont trouvé refuge en Ouganda, portant le nombre total de Congolais (...) à près de 600000" dans le pays", a précisé M. Crentsil dans un communiqué, ajoutant que qu'environ 70000 réfugiés soudanais y ont également fui la guerre civile qui ravage leur pays depuis deux ans. Avec au moins 600 arrivées quotidiennes ces deux dernières semaines, le système d'accueil est surchargé, et en même temps mis à rude épreuve par la réduction de l'aide américaine, a-t-il souligné. L'Ouganda, qui accueille selon l'ONU 1,8 million de réfugiés, partage une frontière avec la RDC, pays où le groupe rebelle M23 s'est emparé fin janvier des deux principales villes de l'est, Goma et Bukavu. Le mois dernier, le HCR a indiqué que plus de 100000 personnes avaient fui les violences en RDC vers les pays voisins.

R.I

RD CONGO

## 22 morts dans un naufrage sur le fleuve Congo

Au moins 22 personnes sont mortes à la suite du naufrage d'une baleinière dans la nuit du lundi à mardi sur le fleuve Congo, dans le Nord-Ouest de la République démocratique du Congo, ont indiqué des sources administratives. Le naufrage s'est produit à hauteur de Mayita, une localité située à une trentaine de kilomètres de Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Équateur. L'embarcation assurait une liaison commerciale entre Mbandaka et le marché de Mobenzono, à plus de 40 kilomètres. "Le Bilan n'est que provisoire" et "fait état de 22 corps déjà repêchés des eaux", a déclaré la cheffe de Division provinciale de la santé, Nicole Afuya. L'autorité sanitaire n'a pas communiqué les causes de l'accident. Les autorités administratives de la province de l'Équateur ont fait état d'une "mission d'information dépêchée" sur les lieux du drame pour faire un "état de lieu".

R.I

VIOLENCE EN HAÏTI

# MSF annonce son désengagement de deux centres médicaux suite à une attaque

L'Organisation médecins sans frontières (MSF) a fait part mardi de son désengagement de deux centres médicaux en Haïti, pour une durée minimale de trois mois, après une attaque contre un convoi.

Un des convois de MSF a subi une "attaque ciblée" le 15 mars, entre son centre d'urgence de Turgéau et son hôpital traumatologique de Carrefour, selon un communiqué. En raison de cette attaque et "face à la détérioration de la sécurité au centre-ville de Port-au-Prince, MSF prend la décision difficile de se désengager de ces deux activités pour une durée minimale de trois mois". MSF a observé une hausse "préoccupante" des victimes de violences entre janvier et mars dans les deux centres médicaux desquels elle se désengage. "L'impossibilité d'emprunter la route reliant ces deux structures compromet grave-



Ph: DR

ment le transfert des patients, la circulation du personnel soignant et l'acheminement des fournitures médicales", a expliqué le chef de mission de MSF en Haïti, Benoît Vasseur.

Ces deux centres, gérés par l'ONG, étaient les seuls dans la zone à fournir gratuitement des soins aux victimes d'accidents de la route, de chutes graves ou d'accidents domestiques, ou à les orienter vers des structures de soins appropriées. L'ONG, qui poursuit ses

autres activités sur l'île, évaluera pendant cette période si les conditions de sécurité permettent le retour de ses équipes. En proie de longue date aux bandes criminelles, le pays connaît un regain de violence depuis mi-février.

Les gangs, qui contrôlent environ 85% de Port-au-Prince selon l'ONU, ont multiplié les attaques dans plusieurs quartiers qui échappaient encore à leur contrôle, semant la terreur parmi la population. La situa-

tion continue à se détériorer en dépit du déploiement partiel de la mission multinationale de sécurité (MMAS) menée par le Kenya pour aider la police haïtienne. Soutenue par l'ONU, la mission compte désormais environ un millier de policiers de six pays, encore loin des 2.500 attendus. Entre le 1er janvier et le 27 mars, au moins 1518 personnes ont été tuées et 572 blessées, selon l'ONU.

R. I.

AUSTRALIE

## Une maladie tropicale liée aux intempéries fait 26 morts dans le nord-est du pays

Une épidémie d'une maladie tropicale liée aux fortes précipitations dans le nord-est de l'Australie a fait au moins 26 morts, ont rapporté des médias hier, citant le ministère de la Santé de l'Etat du Queensland. Le ministère a indiqué que 10 nouveaux cas de mélioiïdose, dont un mortel, ont été signalés dans l'Etat au cours des sept derniers jours, portant à 26, le nombre total de décès dus à cette maladie liée aux fortes pluies et aux graves inondations qui ont frappé la région tropicale de la côte nord-est de l'Etat en janvier et février, transmise par le sol dans le Queensland. Selon les mêmes sources, le ministère de la Santé du Queensland a invité les habitants des zones touchées par l'épidémie à éviter tout contact avec la terre ou l'eau boueuse, à porter des chaussures et des gants pour jardiner ou travailler à l'extérieur et à envisager l'utilisation d'un masque lors de l'utilisation d'un tuyau à haute pression à proximité de la terre. La mélioiïdose est une maladie tropicale rare causée par une bactérie que l'on trouve généralement dans le sol et l'eau en Asie du Sud-Est et dans le nord de l'Australie. Après de fortes pluies, elle se propage dans l'air.

R. I.

L'ONU SUR LA SITUATION EN BIRMANIE

## « Ralentissement significatif des combats »

Les combats ont fortement ralenti en Birmanie depuis l'instauration la semaine dernière d'un cessez-le-feu temporaire, a indiqué l'ONU, qui appelle à une cessation totale pour faciliter l'acheminement de l'aide et le début de la reconstruction après un puissant séisme fin mars. "Même après l'annonce du cessez-le-feu unilatéral, il y a eu des actions militaires", a indiqué Titon Mitra, qui représente le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en Birmanie. "Nous n'assistons pas nécessairement à une cessation complète des hostilités mais il y a eu un ralentissement très significatif et nous espérons que cela se traduira par une cessation" des combats d'une manière généralisée, a-t-il déclaré à la presse réunie à Genève, s'exprimant depuis Mandalay en Birmanie. "Nous espérons que cela créera un espace permettant d'atteindre toutes les per-

sonnes ayant besoin (d'aide) quel que soit le camp auquel elles appartiennent", a-t-il dit, soulignant que l'aide doit être fournie d'une manière impartiale. M. Mitra a souligné que les besoins étaient énormes, estimant que le séisme était "probablement la deuxième catastrophe la plus meurtrière et dévastatrice depuis 1900, après Nargis", le cyclone meurtrier de 2018. "Le système de santé est complètement débordé, les hôpitaux sont incapables de prendre en charge le nombre de patients qu'ils doivent traiter, et il y a une pénurie incroyable de médicaments et fournitures médicales", a-t-il alerté. En outre, l'assainissement devient "un gros problème", avec les ruptures de conduites d'eau et le manque de latrine, ce qui entraîne "un risque très élevé de maladies" dues à l'eau insalubre.

R. I.

ARGENTINE

## Le FMI annonce un accord préliminaire pour un nouveau prêt de 20 milliards de dollars

Le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé être parvenu à un accord préliminaire avec l'Argentine pour lui fournir un nouveau programme de prêt de 20 milliards de dollars sur quatre ans. Cet accord, très attendu par le gouvernement argentin, doit encore recevoir la validation formelle du conseil d'administration du FMI, selon un communiqué de l'institution internationale basée à Washington. Une réunion à ce propos doit intervenir "dans les prochains jours", ajoute le FMI, qui semble déterminé à aller au

bout du processus avant ses réunions de printemps, organisées avec la Banque mondiale, qui débutent cette année le 21 avril prochain, dans la capitale américaine. "L'accord s'appuie sur les premiers progrès impressionnants réalisés par les autorités en matière de stabilisation de l'économie, étayés par un solide ancrage budgétaire, qui ont permis une désinflation rapide, une amélioration de l'activité et des indicateurs sociaux", souligne le FMI. Le nouveau programme devra notamment permettre de "débloquer une

croissance forte et plus durable, tout en étant capable de faire face à un environnement économique mondial plus difficile", poursuit l'institution financière. FMI et Argentine avaient ouvert en novembre des discussions en vue d'un nouveau programme d'aide, le précédent s'achevant fin 2024. Le Parlement argentin a donné le 19 mars son accord pour finaliser ce nouveau programme, considéré comme nécessaire par le gouvernement argentin pour éviter la banqueroute du pays.

R. I.

GRIPPE AVIAIRE H5N1

## Premier décès d'un cas humain au Mexique

Un premier cas de décès par grippe aviaire H5N1 a été rapporté au Mexique, ont annoncé les autorités sanitaires régionales. Il s'agit d'une petite fille de trois ans décédée dans l'Etat du Coahuila (nord), ont-elles précisé. Elle était le premier et le seul cas reporté de grippe aviaire chez l'humain au Mexique. L'enfant a succombé à la défaillance de plusieurs organes, a détaillé le secrétaire de la Santé du Coahuila, Eliud Aguirre. "Personne n'a été testé positif" au virus dans l'entourage et parmi le personnel médical ayant été en contact avec la jeune fille, a-t-il confirmé. Aucun autre cas suspecté de grippe aviaire n'a été détecté au pays, selon Aguirre. Deux décès liés au virus H5N1 ont été rapportés au Cambodge cette année. Les Etats-Unis ont signalé un décès en janvier. L'infection chez l'humain peut entraîner une maladie grave avec un haut taux de mortalité, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La souche H5N1, découverte en 1997, est l'une des principales responsables des diagnostics de grippe aviaire chez l'être humain, selon le Centre de contrôle des maladies (CDC) des Etats-Unis. L'OMS considère que le risque de santé publique pour la population générale est faible, et n'observe pas de transmission importante entre humains.

R. I.

CHINE

## 20 morts dans l'incendie d'une maison de retraite

Vingt personnes ont perdu la vie dans un incendie survenu dans une maison de retraite au nord de la Chine, ont annoncé les autorités locales hier. Le sinistre s'est déclaré mardi vers 21h00 (13h00 GMT) dans le comté de Longhua (province du Hebei), rapporte l'agence de presse Chine nouvelle. D'après le bilan établi à 03h00 mercredi matin (19h00 GMT mardi), 20 personnes ont trouvé la mort dans cette tragédie, ajoute la même source, notant que les autorités locales ont ouvert une enquête pour déterminer l'origine de l'incendie. "D'autres patients âgés de l'établissement ont été transférés dans des hôpitaux voisins pour des examens et des soins", indique l'agence.

R. I.

LA BOURSE DE TOKYO RECHUTE

## Le won sud-coréen au plus bas depuis 2009

La Bourse de Tokyo a rechuté de 3% hier, dans le sillage de Wall Street, tandis que le won sud-coréen glisse au plus bas depuis 2009. Vers 00h45 GMT, l'indice vedette Nikkei s'enfonçait de 3,20% à 31.961 points, tandis que l'indice élargi Topix lâchait 3,02% à 2.359 points. A la Bourse de Séoul, l'indice Kospi recule de 0,7%. La Bourse de Sydney s'affichait en baisse de 1,35%. Les marchés asiatiques emboîtaient le pas à Wall Street, où les indices ont terminé mardi en forte baisse dans des échanges extrêmement nerveux. La monnaie sud-coréenne a trébuché à son plus bas niveau face au dollar depuis 2009 et la crise financière mondiale, à 1.487,45 wons pour un dollar, alors que la Corée du Sud est très dépendante des exportations. Les investisseurs s'alarment de l'impact économique de l'offensive protectionniste engagée par Washington, à quelques heures de l'entrée en vigueur d'une salve de majorations douanières américaines massives.

R. I.

LA DÉFENSE RUSSE L'AFFIRME

# «Une nouvelle attaque ukrainienne contre le gazoduc "Turkish Stream" déjouée»

Malgré le cessez-le-feu temporaire sur les infrastructures énergétiques, l'armée ukrainienne a tenté dans la nuit de mardi à mercredi, indique un communiqué du ministère russe de la Défense, « une attaque coordonnée contre deux stations stratégiques dans le sud de la Russie ».

La défense aérienne russe, selon la même source « a abattu tous les drones sans causer de dommages » durant la nuit précitée, mettant en échec l'attaque des forces armées ukrainiennes à l'aide de drones « contre deux installations énergétiques clés du territoire de Krasnodar » précise la même source. Leur cible principale, « était la station de compression « Korénovskaïa », essentielle à l'alimentation du gazoduc « Turkish Stream » », qui achemine du gaz russe vers la Turquie et plusieurs pays européens. Selon le ministère russe de la Défense, « l'attaque a débuté à 23h38 le 8 avril et s'est poursuivie jusqu'à 1h26 le 9 avril. « Huit drones ukrainiens ont été utilisés contre la station Korénovskaïa et tous ont été abattus par les systèmes de défense aérienne et les groupes de tir » affirmant qu'« aucune infrastructure n'a été endommagée ». La station visée dispose d'une capacité annuelle de 31,5 milliards de mètres cubes de gaz. Cette attaque survient en pleine période de trêve convenue le 18 mars



entre Vladimir Poutine et Donald Trump. Cet accord prévoyait une suspension mutuelle des frappes contre les infrastructures énergétiques pour une durée de 30 jours. Des discussions techniques entre experts russes et américains ont eu lieu à Riyad le 24 mars, débouchant sur une liste de sites à protéger, incluant gazoducs, centrales, barrages et stations de pompage. Pourtant Kiev a violé ces engagements dès le soir même en attaquant la station « Kavkazskaïa ». Depuis, les attaques se poursuivent quotidiennement. Dans la même nuit, les forces ukrainiennes ont également tenté de frapper la station de distribution de gaz « Temriouk », responsable de l'alimentation de la ville et du

port du même nom. Deux drones ont été utilisés, mais ont été neutralisés à distance par les unités russes. Le ministère de la Défense a qualifié cette opération d'« attaque délibérée du régime de Kiev contre une infrastructure énergétique internationale ». Le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a déclaré que ces frappes démontrent « l'absence de volonté de négociation » de l'Ukraine. Le gazoduc « Turkish Stream » reste un axe stratégique de livraison vers la Roumanie, la Serbie, la Grèce et la Hongrie. La Russie assure qu'elle continuera d'en assurer la sécurité malgré les provocations répétées.

R. I.

DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS

## Bruxelles contre-attaque

Face aux taxes du président américain Donald Trump sur l'acier et l'aluminium, l'Union européenne a finipar adopter, une riposte « prudente », en taxant 22 milliards d'euros de produits américains, de la volaille aux diamants, voté, hier, malgré des divisions internes.

L'escalade commerciale entre les États-Unis et l'Union européenne (UE) franchit une nouvelle étape. Mercredi 9 avril, les Vingt-Sept doivent valider à la majorité qualifiée une liste de produits américains frappés de droits de douane à 25 %, en réponse aux taxes similaires imposées par Donald Trump dès le 12 mars sur l'acier et l'aluminium européens, d'une valeur de 26 milliards d'euros. Cette rétorsion, qui cible 22 milliards d'euros d'importations américaines, inclut un éventail hétéroclite : tabac, jus d'orange, motos, diamants, fil dentaire ou encore bateaux de luxe. Une liste soigneusement calibrée, dont l'entrée en vigueur sera effective dès le 15 avril prochain pour certains produits, mais s'étalera jusqu'au 1er décembre pour d'autres, comme le soja.

**«LA RIPOSTE RESTE EN DEÇÀ DES 370 MILLIARDS D'EUROS D'EXPORTATIONS EUROPÉENNES DÉSORMAIS TAXÉS PAR WASHINGTON»**

L'objectif de l'UE est clair : répliquer sans enflammer davantage une guerre com-

merciale que Bruxelles souhaite éviter. Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a proposé une exemption réciproque des droits de douane sur les biens industriels, une main tendue rejetée par Donald Trump, obnubilé par la TVA européenne et son déficit commercial. Ce dernier a d'ailleurs moqué les dirigeants européens qui selon lui « meurent d'envie de passer un accord » dans une prise de parole pour le moins crue. « L'Europe est prête à un bon accord, mais aussi à défendre ses intérêts », a martelé la présidente de la commission, évoquant un équilibre entre négociation et fermeté. Pourtant, cette riposte reste en deçà des 370 milliards d'euros d'exportations européennes désormais taxés par Washington, dont 25 % sur les voitures et 20 % sur une vaste gamme de produits depuis ce 9 avril. Les divisions internes ont pesé sur l'ampleur de la réponse. La

France, l'Italie et l'Irlande ont obtenu le retrait du bourbon et des produits laitiers, craignant des représailles américaines à 200 % sur leurs vins et spiritueux. L'Italie de Giorgia Meloni, a plaidé sans succès pour un report, avant sa visite à Washington la semaine prochaine. Seule la Hongrie, alignée sur le président américain, s'est opposé ouvertement au vote et selon un diplomate européen « on a fait le plus facile, et ce n'était déjà pas simple », confie un diplomate européen, soulignant « la difficulté à concilier les intérêts des Vingt-Sept de l'UE ». Parallèlement, l'UE mise sur la diversification et les 87 % de son commerce réalisés hors États-Unis, avec le Canada, l'Asie ou le Mercosur, sont une bouée de secours, et l'accord avec ce dernier, conclu fin 2024, gagne, selon des médias étrangers « en soutien même en Autriche ». Face à la Chine, qui subit des taxes américaines

à 54 % et pourrait inonder l'Europe de produits avec des prix accessibles à une majorité des consommateurs européens, Ursula von der Leyen a appelé à « une coopération pour un commerce équitable » et a eu un échange allant dans ce sens avec le Premier ministre chinois. La riposte européenne, perçue par les experts et les médias de réponse « prudente » cherche ainsi à « limiter les dégâts » tout en préparant l'avenir dans un monde commercial bouleversé. Bruxelles adopte pour l'heure « une stratégie graduée » comme le souligne les responsables de l'UE et une deuxième salve de mesures « est en préparation », laquelle viserait « potentiellement les services numériques ou financiers américains », où Washington dégage un excédent. Une taxe digitale, visant les géants comme Meta ou Apple, est ainsi évoquée, bien que difficile à faire adopter unanimement.

R. I.

POUR CONTRER L'ENVOLÉE DES PRIX

## Le Japon va écouler sa réserve stratégique de riz chaque mois jusqu'à juillet

Le Japon a annoncé hier, la poursuite jusqu'en juillet prochain de l'opération de déblocage de ses réserves stratégiques de riz pour tenter d'enrayer l'envolée des prix. "Afin de stabiliser les prix du riz qui ont flambé, le gouvernement va écouler sa réserve chaque mois jusqu'à cet été", lorsque la nouvelle récolte de riz entrera sur le marché, a indiqué le ministre nippon de l'Agriculture, Taku Eto. Après une multiplication des prix quasiment par deux en un an, le gouvernement a commencé le mois dernier à mettre aux enchères son stock stratégique de riz pour la première fois depuis la constitution de la réserve en 1995. Cette flambée des prix découle de facteurs complexes, dont une demande accrue - avec les achats paniques déclenchés en août par un avertissement au "mégaséisme", et la mauvaise récolte 2023 (consommée l'an dernier) pénalisée par de fortes chaleurs, ce qui a réduit l'offre. Facteur aggravant du problème, certains négociants ont tenté de faire du profit en attendant le moment opportun pour vendre leurs stocks de riz, selon les autorités. Le gouvernement a pour l'heure sorti quelque 210.000 tonnes de sa réserve. La prochaine vente aux enchères, de 100.000 tonnes, doit avoir lieu la semaine du 21 avril. Le prix au détail de cinq kilogrammes de riz était la semaine dernière de 4.206 yens (26,2 euros), en hausse de 104,5% par rapport à la même semaine l'an dernier. Le gouvernement japonais avait, par ailleurs, annoncé en mars vouloir multiplier par huit les exportations de cette céréale, pour atteindre 350.000 tonnes d'ici 2030. Le nouvel objectif d'exportations est à inscrire au sein d'une politique nationale de longue date visant à renforcer les exportations de cette denrée et rendre la riziculture plus efficace à mesure que vieillit la population du pays.

R. I.

JORDANIE

## La Banque mondiale accorde 1,1 milliard de dollars de financements

La Banque mondiale a annoncé l'octroi de 1,1 milliard de dollars à la Jordanie pour soutenir ses réformes économiques et renforcer la protection sociale, alors que le royaume fait face à une dette publique dépassant 110% de son PIB. Ce financement s'inscrit dans le cadre d'un effort de modernisation économique visant à "renforcer la résilience socio-économique face aux chocs et crises persistants", a précisé l'institution financière internationale dans un communiqué. Les investissements portent sur quatre projets visant à favoriser une croissance inclusive, créer des emplois, soutenir les start-up et les petites entreprises, étendre l'aide sociale et promouvoir une transition énergétique durable pour stimuler l'économie jordanienne, selon la Banque mondiale. "La Jordanie continue de démontrer son engagement à faire avancer des réformes essentielles pour bâtir une économie plus compétitive, inclusive et résiliente", a déclaré Jean-Christophe Carret, directeur régional Moyen-Orient à la Banque mondiale. Début 2025, la dette publique du royaume avait dépassé 117% de son produit intérieur brut (PIB). Selon les chiffres de la Banque mondiale, le taux de chômage en Jordanie s'élevait à plus de 22,3 % en 2023, atteignant 46 % chez les jeunes.

IL A ÉTÉ DÉTECTÉ DÉBUT AVRIL COURANT

## Un premier cas de mpox du clade Ib en Suisse

Un premier cas de mpox du clade Ib a été détecté début avril en Suisse, a annoncé l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de Suisse. La personne concernée est isolée et il n'y a pas de risque de contagion pour l'entourage, a noté l'OFSP. Depuis septembre 2023, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) observe une augmentation des infections, notamment par un nouveau variant de mpox nommé clade Ib en République démocratique du Congo, qui s'est propagé à plusieurs pays voisins. L'OMS a annoncé en août 2024 que cette recrudescence de mpox représentait une urgence de santé publique de portée internationale. Fin février dernier, l'organisation a décidé de maintenir l'urgence de santé publique de portée internationale. Le mpox est une maladie infectieuse causée par le virus mpox. Elle se transmet par contact étroit et présente des symptômes tels que fièvre, gonflement des ganglions lymphatiques, mal de gorge, douleurs musculaires, éruption cutanée et douleur dorsale.

R. I.

## Recette du jour



### Couscous

Ingrédients pour 4 personnes:

- 2 courgettes
- 2 aubergines
- 1 petit kilo de carottes suivant la taille
- 4 navets
- 1 fenouil
- 2 poivrons (1 rouge et 1 vert)
- 1 boîte moyenne de pois chiches
- 1/2 botte de céleri en branches
- Piments (1 frais ou 2 petits séchés)
- 1/2 kilo de tomates
- 4 morceaux de mouton
- 4 morceaux de boeuf
- 1 poule

- 8 merguez
- Semoule
- Harissa,
- raz-el-hanout
- Cumin en grain
- 1 petite boîte de concentré de tomate
- Huile
- Beurre
- Sel

#### PRÉPARATION

1\_Epluchez les carottes et les navets, coupez tous les légumes à peu près de la même taille.  
2\_Dans le couscoussier, mettez 3 ou 4 cuillères à soupe d'huile, puis mettre à chauffer. Quand l'huile est

chaude, faites-y revenir les morceaux de viande (mouton, bœuf, poulet).

3\_Lorsque ceux-ci sont bien dorés, ajoutez les légumes, le concentré de tomates, 1 à 2 cuillères à café de graines de cumin, le sel et le raz-el-hanout. Puis recouvrez d'eau et laissez cuire au moins ½ journée (plus c'est réchauffé meilleur c'est).

4\_Lorsque c'est cuit, préparez la semoule et les merguez. Pour la semoule, mettez la quantité voulue dans un saladier, mettez de l'huile pour que celle-ci soit bien enrobée et salez. Faites chauffer de l'eau, et recouvrez la semoule avec celle-ci

puis couvrez jusqu'à absorption. Enfin, émiettiez-la avec les doigts et le beurre. Faites cuire les merguez à la poêle.

#### Note du chef

Servez le tout bien chaud avec des bols de sauce mélangée avec de la harissa.

Bon appétit !



## Gâteau du Jour

### Cake moelleux au chocolat facile

#### Ingrédients :

- 100 g de farine
- 200 g de chocolat noir
- 1 c. à soupe bombée de cacao en poudre
- 3 oeufs
- 1 sachet de levure chimique
- 1 sachet de sucre vanillé
- 100 g de beurre pommade
- 100 g de sucre en poudre
- 4 cuillères à soupe de lait
- 1 pincée de sel
- 50 g de pépites de chocolat (plus y'en a mieux c'est)

#### Préparation :

Préchauffez votre four à Th.6 (180°C).

Mettez le beurre et le chocolat à fondre au bain marie ou au micro-ondes.

Mélangez la farine, le cacao, la pincée de sel et la levure chimique dans un saladier.

Dans un autre saladier, mélan-



gez les oeufs le sucre vanillé et le sucre jusqu'à obtenir un mélange moussieux puis incorporez le chocolat et le beurre fondu continuer à mélanger en ajoutant le mélange farine cacao levure. Ajouter le lait, la pâte doit avoir une consistance onctueuse. Si ce n'est pas le cas ajouter quelques cuillères de lait.

Ajoutez en dernier les pépites de chocolat. Versez la pâte à cake dans un moule beurré et fariné ou dans deux petits moules à cake en carton, parsemer quelques pépites de chocolat.

Faites cuire dans votre four durant 25 à 35 minutes tout en surveillant la cuisson (si votre moule est grand comptez plus de 50 minutes de cuisson).

Laissez refroidir et démoulez.



## Conseil du jour

### On remplace...

Les bonbons

Les fruits secs



3 fois plus fibres  
une option saine pour vos en-cas!

## Le saviez-vous ?



Consommez des tisanes digestives après les repas pour faciliter la digestion

## Bon à savoir !

### GRAINES DE FENOUIL ?

Elle est très efficace pour traiter les diarrhées chez l'enfant et chez le nourrisson, ainsi que pour traiter les différents troubles digestifs : ballonnements ; flatulences ; dyspepsies ; manques d'appétit ; nausées ; maux d'estomac.



## Astuce du jour:

### 16 utilisations utiles de jus de citron autour de votre maison

\_Polir l'aluminium, chrome, acier inoxydable et cuivre.

\_Enlever les taches des comptoirs en marbre.

\_Machines à café et à thé.

\_Enlever les taches des contenants de vaisselle et de stockage.

\_Tuer les bactéries et rafraîchir les planches à découper et les ustensiles en bois.

\_Nettoyer et éliminer les odeurs du four à micro-ondes.

\_Désodoriser la corbeille.

\_Éclaircir les Blancs.

\_Polissez vos propres meubles.

## CITATION DU JOUR

« Si on veut obtenir quelque chose que l'on n'a jamais eu, il faut tenter quelque chose que l'on n'a jamais fait. »

**Le Courrier**  
d'Algérie

Quotidien national d'information  
Edité par l'Eurl Millénium Presse

#### Siège social :

Maison de la presse Kouba - Alger  
R.C. : N° 01 B 00 151 30

#### Compte bancaire :

BNA Zirout Youcef N° 300 101 600

#### Directeur de la publication-gérant :

Ahmed TOUMIAT

Administration-publicité :

Tél. / Fax. : 023 70 94 27

#### Rédaction :

Tél. : 023 70 94 35

023 70 94 22

023 70 94 30

023 70 94 31

Fax. : 023 70 94 26

#### Composition :

PAO Le Courrier d'Algérie

#### « POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER

A : l'Entreprise Nationale de communication, d'Édition et de Publicité »

Agence ANEP : 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : 020-05-20-91 / 020-05-10-42

Fax : 020-05-11-48/020-05-13-45 / 020-05-13-77

E-mail : agence.regie@anep.com.dz

programmation.regie@anep.com.dz

agence.oran@anep.com.dz

agence.annaba@anep.com.dz

agence.ouargla@anep.com.dz

agence.constantine@anep.com.dz

#### Impression :

- Centre : SIA - Est : SIE

- Ouest : SIO

#### Nos bureaux régionaux

#### Tizi Ouzou :

3, Rue Capitaine Si Abdellah, immeuble Belhocine

Tél./Fax. : 026 20 20 66

#### Oran :

6, avenue Khedim Mustapha

Tél. / Fax. : 041 39 45 73

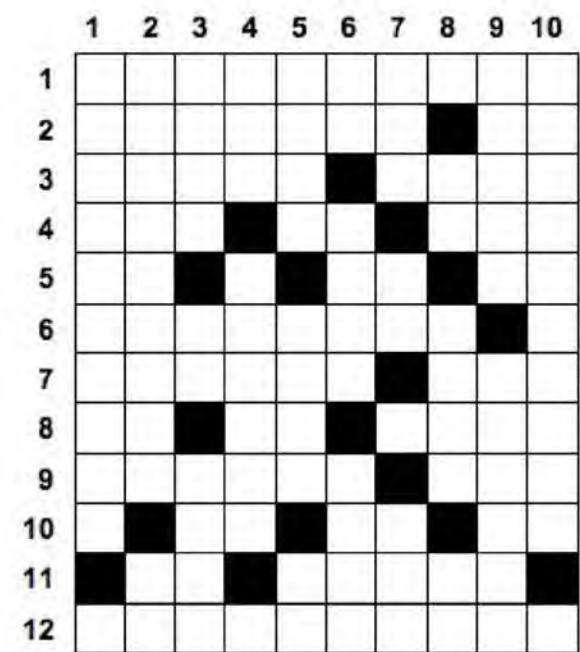
#### Bouira :

Rue Gherbi Guemraoui - Immeuble Kheerouf - Bouira. Tél. / Fax. : 026 94 20 76

Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation

Le Courrier d'Algérie informe ses lecteurs du changement de ses adresses électroniques et leur communique les nouvelles : lecourrierdalgerie@yahoo.fr  
redaction\_courrier@yahoo.fr

Mots croisés



**HORIZONTALEMENT**  
1 - Débauché - 2 - Usure - Tradition - 3 - Instrument pour jauger les tonneaux - Préjudice - 4 - Armée d'antan - Drame à Hiroshima - Épée - 5 - Mesure chinoise - Mot enfantin - Possessif - 6 - Coup de poing - 7 - Éprouvée - Grecque - 8 - Pronom - Fin de participe - Indique la direction - 9 - Mouche - Crible - 10 - Arsenic - Après la signature - Réfléchi - 11 - À la mode - Palier - 12 - Qui ne se donnent aucune peine.

**VERTICALEMENT**  
1 - Attribution d'une succession - 2 - Maladie infectieuse - Préfixe - 3 - Unité de mesure - Au bas d'un écrit - Auteure de la « Mare au Diable » - 4 - Direction - Menus - 5 - Bagatelle - Crier sous les bois - Article - 6 - Jeu chinois - Grand félin - Greffe - 7 - Forme d'avoir - Symbole précieux - Applaudissements rythmés - 8 - D'office - Chevilles - Platine - 9 - Sévères - Ourdie - 10 - Harasse un cheval.

Mots fléchés

|             |        |           |                  |                 |                            |                   |                  |                  |                       |
|-------------|--------|-----------|------------------|-----------------|----------------------------|-------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| Corrompue   | ↓      | Éprouve   | ↓                | Vieille monnaie | ↓                          | Paysans mexicains | ↓                | Animateur        | ↓                     |
| Apostate    | →      | Drame     | ↓                | Indolent        | ↓                          |                   |                  | Renard polaire   |                       |
| Religieuse  | →      |           |                  |                 |                            | Bernache          | →                | ↓                |                       |
| Gallium     |        |           |                  |                 |                            | Gomme             | ↓                |                  | Se mirait dans le Nil |
| ↓           |        | Croûtons  | →                |                 |                            |                   |                  |                  |                       |
|             |        | Attribuer |                  |                 |                            |                   |                  |                  |                       |
| Diapason    | →      | ↓         | Fin de participe |                 | Titre slave Points opposés | →                 |                  |                  | ↓                     |
| Élu         | ↓      |           |                  |                 |                            |                   |                  |                  |                       |
|             |        |           |                  |                 |                            |                   | Tantale          | →                |                       |
|             |        |           |                  |                 |                            |                   | Écorce de chêne  |                  |                       |
| Apprécia    | Odorat | →         |                  |                 |                            | Titane            | →                |                  | Formulée              |
|             | Sévère | ↓         |                  |                 |                            | Note              | ↓                |                  | ↓                     |
| ↓           |        |           |                  |                 | Embête                     | →                 |                  |                  |                       |
|             |        |           |                  |                 | Un allemand                |                   |                  |                  |                       |
| Argent      | →      |           | Gaz rare         | →               |                            |                   |                  | Pic des Pyrénées |                       |
| Air         | ↓      |           | Quart chaud      |                 |                            |                   |                  |                  |                       |
| ↓           |        |           |                  |                 | En vogue                   | →                 | Soldat américain | →                |                       |
|             |        |           |                  |                 | Double voyelle             |                   | Cité d'antan     |                  |                       |
| Calmes      | →      |           |                  |                 | ↓                          |                   |                  |                  |                       |
| Administrée | ↓      |           |                  |                 |                            |                   |                  |                  |                       |
| ↓           |        |           |                  |                 |                            |                   |                  |                  |                       |
|             |        |           |                  |                 | Vagabonde                  | →                 |                  |                  |                       |

Mots masqués

Cette grille masque tous les mots de la liste. Rayez ces mots dans tous les sens, de haut en bas, de bas en haut, de gauche à droite et de droite à gauche, horizontalement, verticalement ou diagonalement. Les lettres restantes vous donneront la solution qui correspond à la définition suivante :

Action immorale et honteuse (9 lettres)

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A | E | E | R | U | P | M | I | E | S | U | M | E | N | R | O | C | D |
| I | I | V | E | L | R | E | M | E | D | N | O | S | E | C | E | I | E |
| T | N | M | I | G | N | O | N | E | D | O | M | I | A | T | S | T | D |
| R | C | E | A | D | E | R | I | O | R | C | T | L | U | C | N | E | E |
| I | N | E | R | B | E | R | A | N | I | U | A | E | R | E | L | E | T |
| O | O | E | R | T | L | N | T | U | N | M | M | E | N | I | V | R | I |
| D | I | R | T | I | E | E | T | I | I | E | T | I | C | I | R | A | E |
| I | T | T | R | R | D | S | M | T | A | E | M | A | A | E | R | M | R |
| V | I | E | O | E | U | I | E | P | S | E | T | B | I | I | R | E | E |
| E | D | I | U | R | V | E | N | I | U | E | L | R | R | E | R | C | A |
| D | E | P | S | T | A | E | R | D | F | E | T | E | R | E | N | R | R |
| E | S | I | S | F | S | V | N | V | E | E | H | O | I | A | I | E | E |
| T | S | N | E | E | R | I | E | T | I | C | C | T | L | D | I | E | T |
| E | E | I | A | E | N | O | C | N | N | L | I | E | E | P | N | N | I |
| R | C | R | M | M | O | E | N | E | U | L | R | S | U | A | A | R | D |
| C | O | A | E | R | I | D | R | D | R | E | U | O | R | I | U | O | I |
| A | T | M | R | A | L | O | E | D | E | P | R | C | N | O | E | M | V |
| T | I | R | C | E | E | R | I | L | E | C | E | E | T | N | O | M | A |

N.B : Une même lettre peut servir plusieurs fois

ACRETE - AIMABLE - AMER - ARIDE - ARMEE - AVENUE - AVIDITE - CALAMITE - CORNE-MUSE - CRAN - CROIRE - CROUPIER - DELICATE - DEVIDOIR - DIRECT - DISCRETE - ECOT - ECRIT - EDULCORER - ELIRE - EMEUTE - EMINENTE - ETIER - ETRIER - EVENT - EVIDENT - FRONDE - FUSAIN - IMPURE - INDECIS - INERTE - LION - LITIERE - LIVRE - MARE - MARIN - MERLE - MIGNON - MINUTIE - MODE - MORNE - MONTEE - NAIN - PIETRE - PRECIS - RANI - RELANCE - RENCHERIR - RODEO - SEDITION - SONDE - SURSIS - TOUR - TROUSSE - VIABLE.

Solutions du précédent numéro

MOTS CROISÉS

1. Vicennales - 2. En - Ruer - Te - 3. Striée - Tir - 4. Péons - Pari - 5. Erne - Pliée - 6. Red - Acéré - 7. TT - Al - le - 8. Ilien - Fa - 9. Levées - Foi - 10. Il - An - Fous - 11. Oseraies - 12. Nus - Entêté.

VERTICALEMENT :

1. Vespertilion - 2. Intérêt - El - 3. Rond - IV - Os - 4. Érine - Aléas - 5. Nues - Aliénée - 6. Née - Pc - Es - Rn - 7. Ar - Plein - Fat - 8. Taire - Foie - 9. Étirée - Fouet - 10. Série - Caisse.

MOTS FLÉCHES

HORIZONTALEMENT :

Acariâtres - Étal - Lest - Cl - Étalée - Ne - Arase - Geai - Anses - Mon - St - Eau - Eunectes - Usité - UU - Espères - Sens - Usure.

VERTICALEMENT :

Scélératesse - At - Tan - Ui - Fracassantes - Il - Lee - Ees - Ca - Ré - Sec - Pu - Tl - EG(Égée) - Âtres - Orée - Émue - Ru - Es - Nao - Suer - Astreint - Usé.

MOTS MASQUÉS MATONNE



HIPPODROME ÉMIR ABDELKADER - ZEMMOURI  
JEUDI 10 AVRIL 2025 - PRIX : PEAGASE D'ARGENT - TROT ATTELE  
DISTANCE : 2 400 M - DOTATION : 450 000 DA - DÉPART : 15H30  
TIERCÉ - QUARTÉ - QUINTÉ

## Une course de sulky à surprise

Quatorze trotteurs connus et aux mérites reconnus prendront part ce jeudi à l'hippodrome de Zemmouri aux prix Peagase d'Argent, où il faudra faire appel au sens de la déduction des différentes arrivées dans cette catégorie de chevaux à dessein de dégager des bases de jeu fiables susceptibles de nous guider vers l'issue finale de cette joute hippique qui regroupera au même rond de présentation des trotteurs que nos amis turfistes connaissent parfaitement pour les avoir suivis durant toute cette saison hippique et qui s'aligneront sous les ordres du starter dans une course qui comprend trois poteaux de départ au premier poteau 3 trotteurs et au 2ème poteau, la présence de 7 trotteurs du même niveau technique et en dernier la présence de 4 trotteurs les plus riches de cette épreuve et spécialistes de cette distance. Cela dit, il faudra analyser avec minutie les chances de chaque cheval engagé car en parcourant la composante de l'épreuve du jour, tous les scénarios restent de mise, il ne serait pas surprenant que l'issue finale débouchera sur une arrivée jackpot avec au bout des sabots de grandes surprises. Pour rappel, cette course est réservée aux trotteurs n'ayant pas totalisé la somme de 350 000 DA en gains et places depuis le 1er juillet 2024 dans un parcours de 2400 mètres.

### LES PARTANTS AU CRIBLE

- 1. ATHOS DE BOISNY.** Vu le lot présent ce pensionnaire de la maison Amraoui, sa tâche sera difficile.
- 2. DARK NIGHT.** Elle affronte un lot plus supérieur qu'elle.
- 3. VICTOIRE DU VERGER.** Cette trotteuse vient d'être distancée lors de sa dernière sortie après une belle 4ème place dans la même distance du jour, espérant qu'elle gardera ses belles allures.
- 4. FUNKY FAMILY.** Elle ne confirme pas ses belles sorties cette protégée des Bendjekidel, sauf cette fois-ci est bien placée au départ.
- 5. EMILIA STAR.** C'est une magnifique trot-

| PROPRIÉTAIRE     | N° | CHEVAUX                | DRIVERS         | DIST | ENTRAÎNEURS   |
|------------------|----|------------------------|-----------------|------|---------------|
| B. AMRAOUI       | 1  | ATHOS DE BOISNEY       | S. FILIRI       | 2400 | M. BOUCHENINE |
| R. DJEDDIOUI     | 2  | DARK NIGHT (0)         | ABM. BOUBAKRI   | 2400 | AMB. BOUBAKRI |
| C. SAFSAF        | 3  | VICTOIRE DU VERGER (0) | C. SAFSAF       | 2400 | PROPRIÉTAIRE  |
| M. BENDJEKIDEL   | 4  | FUNKY FAMILY (0)       | AL. BENDJEKIDEL | 2425 | PROPRIÉTAIRE  |
| SA FOUZER        | 5  | EMILIA STAR (0)        | S. FOUZER       | 2425 | PROPRIÉTAIRE  |
| M. BECHAIRIA     | 6  | DOLLY DESBOIS (0)      | A. BENAYAD      | 2425 | PROPRIÉTAIRE  |
| A. AZZOUZ        | 7  | UNGHAI                 | N. TARZOUT      | 2425 | N. TARZOUT    |
| M. BENDJEKIDEL   | 8  | ADRENALINE DU VEY      | A. BENHABRIA    | 2425 | PROPRIÉTAIRE  |
| A. TIAR          | 9  | AMICALEMENT NOTRE (0)  | R. TARZOUT      | 2425 | PROPRIÉTAIRE  |
| ASS/TIAR-GUEROUI | 10 | AYANNA D'OGER          | H. AGUENOU      | 2425 | PROPRIÉTAIRE  |
| M. OTHMANE       | 11 | GENTLEDOR (0)          | AM. BENDJEKIDEL | 2450 | C. SAFSAF     |
| T. CHABANE       | 12 | VIPSOS DE GUEZ         | M. BENCHOUK     | 2450 | MS. CHAABANE  |
| A. TIAR          | 13 | UNO DES APRES          | N. TIAR         | 2450 | PROPRIÉTAIRE  |
| R. DJEDDIOUI     | 14 | ECLAIRE DE RAGE (0)    | A. SAHRAOUI     | 2450 | PROPRIÉTAIRE  |

- teuse très régulière dans ses allures, si elle prend le bon départ, elle fera une grande surprise.
- 6. DOLLY DESBOIS.** Elle est une pensionnaire de la grande maison Bechairia et est pilotée par une driver, tient les rênes comme un pianiste. Ce couple sera parmi les lauréats.
- 7. UNGHAI.** Simplement un classique de qualité.
- 8. ADRENALINE DU VEY.** Inconstante dans ses productions cette trotteuse qui n'est pas dépourvue de moyens peut cette fois-ci réaliser une belle opération dans ce lot.
- 9. AMICALEMENT NOTRE.** Au-dessous du lot.
- 10. AYANNA D'OGER.** À revoir.
- 11. GENTLEDOR.** Rien de probant à son actif.

- 12. VIPSOS DE GUEZ.** On retiendra sa 5ème place sur la même distance du jour, il s'élancera encore cette fois avec de sérieuses ambitions.
- 13. UNO DES APRES.** Ce vieux hongre noir de 17 ans, vient de reprendre les courses
- avec beau accessit 2ème sur 2300 mètres jouera encore un rôle important.
- 14. ECLAIRE DE RAGE.** Il vient d'être closé parmi les premiers de battus après un léger repos. Cete fois-ci il peut venir créer un exploit.

## DANS LE CREUX DE L'OREILLE

### MON PRONOSTIC

7. UNGHAI - 6. DOLLY DESBOIS - 8. ADRENALINE DU VEY  
- 4. FUNKY FAMILY - 14. ECLAIRE DE RAGE

### LES CHANCES

12. VIPSOS DE GUEZ - 13. UNO DES APRES

## Démantèlement d'un réseau criminel spécialisé dans le trafic de drogue à Relizane



Les services de la Gendarmerie nationale de Relizane ont mis fin aux activités d'un réseau criminel, composé de sept individus, spécialisé dans le trafic de drogue, avec la saisie de plus de 3 kg de kif traité, a indiqué, mardi, le groupement territorial de ce corps de sécurité. La cellule de communication et des relations publiques a précisé que les éléments du service de recherche et d'investigation de la Gendarmerie nationale de Relizane ont mis fin, récemment, aux activités d'un réseau criminel organisé opérant dans le trafic de drogue (kif traité) transfrontalier, dont les activités s'étendaient des régions ouest au centre du pays. Deux membres du réseau, qui comptait sept individus, ont été arrêtés.

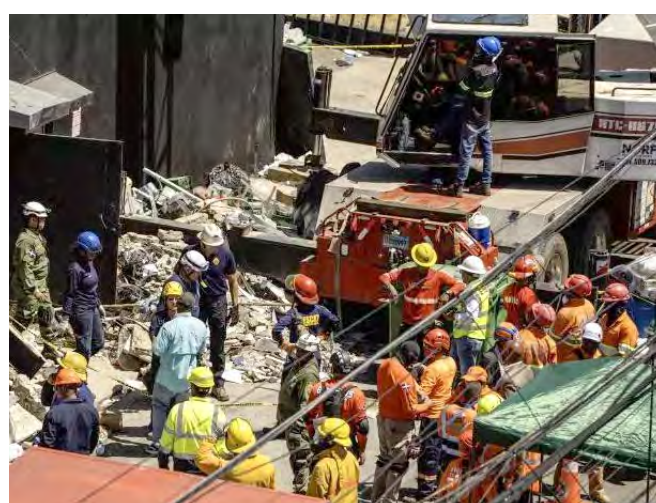
L'opération a été menée par les éléments de la troisième brigade de police routière de la Gendarmerie nationale de Oued R'hieu (Est de Relizane), lors d'un contrôle de la circulation routière au niveau du poste fixe sur l'autoroute Est-Ouest. Lors de l'inspection d'une voiture, un individu a été arrêté et 30 plaquettes de kif traité, pesant au total 3 kg et 20 grammes, ont été découvertes soigneusement dissimulées, selon la même source.

Après des investigations approfondies menées par le service de recherche et d'investigation de la Gendarmerie nationale de Relizane, en coordination avec le procureur de la République territorialement compétent, l'enquête a été étendue à plusieurs autres wilayas du pays, permettant l'arrestation d'un autre individu et l'identification de membres du réseau, dont trois sont en fuite à l'étranger et deux sont en fuite à l'intérieur du pays. Une procédure judiciaire a été engagée à l'encontre des mis en cause, qui ont été présentés devant les instances judiciaires territorialement compétentes, selon la même source.

## 79 morts dans l'effondrement du toit d'une discothèque en République dominicaine

Au moins 79 personnes sont mortes et plus de 150 ont été blessées dans l'effondrement au cours de la nuit de lundi à mardi à Saint-Domingue du toit d'une discothèque. Le bilan du drame qui s'est produit à 00H44 (04H44 GMT) n'a cessé d'augmenter au fil de l'intervention des 400 sauveteurs déployés au milieu des décombres de l'immense bâtiment, dont des images aériennes montrent un trou béant à la place du toit. C'est l'une des pires catastrophes de l'histoire du pays, deux ans

après l'explosion de San Cristóbal (périphérie de Saint-Domingue) qui avait fait 38 morts. En 2005, l'incendie d'une prison à Higüey (est) avait coûté la vie à 136 détenus. Les médias locaux estiment qu'entre 500 et 1.000 personnes se trouvaient au Jet Set, un établissement de la capitale dominicaine. Le président dominicain, Luis Abinader, s'est rendu sur place dans la matinée et a décrété trois jours de deuil national en hommage aux victimes de la "tragédie".



## Six morts et 276 blessés sur les routes en 24 heures



Six (6) personnes sont décédées et 276 autres ont été blessées dans 206 accidents de la route survenus ces dernières 24 heures à travers le territoire national, a indiqué hier un bilan de la Protection civile. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de 2 incendies urbains et divers au niveau des wilayas de Batna et Djanet, ayant causé des blessures à 8 personnes, dont 2 en état de choc. En outre, les équipes de la Protection civile de la wilaya de Tipaza sont intervenues pour le repêchage de deux enfants de 5 et 8 ans, noyés dans une mare d'eaux, dans la daïra de Sidi Amar.

## Le Venezuela invité d'honneur de la 14e édition du Festival culturel international de la musique symphonique

La 14e édition du Festival culturel international de la musique symphonique se tiendra du 17 au 23 avril à l'Opéra d'Alger Boualem Bessaïh avec la participation de 17 pays, dont le Venezuela en tant qu'invité d'honneur, a indiqué, mardi, le commissaire du Festival, Abdelkader Bouazara. Dans une conférence à l'Opéra d'Alger, M. Bouazara a souligné que cette 14e édition, organisée sous le patronage du ministère de la Culture et des Arts, verra la participation



de 17 pays de différents continents, à leur tête le Venezuela en tant qu'invité d'honneur, ajoutant que ce pays ami "participera avec un orchestre composé de 50 musiciens qui présentera un

concert symphonique conjoint avec l'orchestre symphonique de l'Opéra d'Alger". Ce festival verra également la participation de près de 300 musiciens qui animeront des soirées exceptionnelles à l'Opéra d'Alger, au théâtre régional d'Oran et à la maison de culture et des arts de Koléa, a-t-il ajouté. Le conseiller, chargé d'affaires à

l'ambassade du Venezuela à Alger, Gabriel Torrealba a affirmé que le Venezuela "est honoré d'avoir été choisi invité d'honneur de cette 14e édition du Festival culturel international de la musique symphonique", ajoutant que l'orchestre symphonique de son pays "contribuera au succès de cette manifestation organisée en Algérie, à travers le renforcement de la coopération et de l'échange entre artistes et musiciens des deux pays". Un programme de formation organisé en ateliers profitera à l'occasion aux étudiants des instituts régionaux de musique au siège de l'Opéra, selon les organisateurs.

## Le président turc Erdogan poursuit pour "insulte" le chef du principal parti d'opposition

Recep Tayyip Erdogan a porté plainte pour "insulte" contre le chef du principal parti de l'opposition, qui a estimé que le chef de l'État turc était à la tête d'une "junte", a annoncé mardi l'avocat du président turc. Özgür Özel a tenu ce propos en dénonçant l'arrestation et l'incarcération, le mois dernier, du maire d'Istanbul et principal rival du chef de l'État, Ekrem Imamoglu. Une nouvelle figure du Parti républicain du peuple (CHP, social-démocrate) devient la cible du pouvoir en Turquie. L'avocat de Recep Tayyip Erdogan a annoncé, mardi 8 avril, que le président de la Turquie a porté plainte pour "insulte" contre le chef du CHP, principal parti d'opposition.

"Une plainte pénale a été déposée auprès du parquet général d'Ankara pour insulte au président" contre Özgür Özel, a annoncé sur X l'avocat du chef de l'État, Hüseyin Aydın. Lors du congrès exceptionnel du CHP, le 6 avril, Özgür Özel avait affirmé que "la Turquie est gouvernée par une junte qui a peur des élections, peur de ses adversaires et peur de la nation". Recep Tayyip Erdogan est "le président d'une junte qui cible ceux qui ont le soutien du peuple et ceux qui pourraient devenir ses rivaux", avait-il ajouté, en dénonçant l'arrestation et l'incarcération le mois dernier du maire CHP d'Istanbul Ekrem Imamoglu, principal rival du chef de l'État.

## EXPRESS- HISTORIQUE

### Le hérisson et le chacal (8)

À l'aube, les deux protagonistes se tenaient sur la ligne de départ, non loin du grand chêne.



C'est parti !!



Un sourire espiègle apparut sur le visage du hérisson.



**ESIM**

## AUX POINGS

«Air Algérie mise sur une politique commerciale offensive, avec un bon rapport qualité/prix. Nos tarifs et notre politique bagages sont conçus pour attirer une clientèle plus large. Nous proposons des tarifs compétitifs avec des temps de correspondance réduits au départ d'Alger, afin de concurrencer les vols directs entre les capitales africaines et européennes»

Hamza Benhamouda, P-dg d'Air Algérie



MÉTÉO D'ALGER

Jeudi 10 avril 2025

20°C / 14°C



Dans la journée : Nuageux  
Vent : 30 km/h  
Humidité : 78 %



Dans la nuit : Nuageux  
Vent : 24 km/h  
Humidité : 90 %

Le Courrier d'Algérie

L'INFORMATION AU QUOTIDIEN

d'Algérie

HORAIRES DES PRIÈRES

Jeudi 11 chaoual 1446

Dohr : 12h50  
Assar : 16h28  
Maghreb : 19h22  
Icha : 20h44

Vendredi 12 chaoual 1446  
Sobh : 04h49  
Chourouk : 06h20

LES FANS DU MC ALGER MOBILISÉS POUR LA PALESTINE À JOHANNESBURG

« Le silence est un crime »

Dans une scène chargée de symbolisme et d'émotion, les supporters algériens du groupe "Hob ou Aqlia" (Amour et Mentalité) ont fait résonner leur solidarité pour la cause palestinienne depuis la célèbre place Mandela, à Johannesburg.

Alignés devant la statue emblématique de Nelson Mandela, fervent défenseur des droits et de la justice, ils ont déployé une longue banderole arborant le message puissant : « Silence doesn't absolve you, it stains your hands with blood » (« Le silence ne vous innocent pas, il tache vos mains de sang »). À côté, un drapeau palestinien orné des lettres MCA, représentant le club MC Alger, reflétait la conviction des supporters que les valeurs de justice et de solidarité dépassent largement les limites du terrain de football. Leur action symbolique, réalisée à l'occasion du quart de finale de la Ligue des champions africaine opposant le MC Alger aux Orlando Pirates, s'inscrit dans une tradition de soutien indéfectible envers les causes justes. Le choix de la place Mandela n'est pas fortuit. Nelson Mandela, héros de la lutte contre l'apartheid, était également un fervent défenseur de la cause palestinienne.



En se réunissant à cet endroit chargé d'histoire, les supporters du MC Alger ont voulu rappeler que la voix des peuples opprimés ne se tait jamais et que la solidarité algérienne envers la Palestine transcende les frontières. Ce geste, qui allie passion pour le football et militantisme, réaffirme que le silence face à l'injustice n'est jamais neutre. Les supporters ont fait entendre un cri qui, loin de se limiter aux gradins du stade, trouve écho dans les luttes universelles pour la liberté et les droits humains. Ainsi, à travers leur message et

leurs actions, ces supporters algériens ont démontré une fois de plus que le football peut être un puissant vecteur de valeurs humaines et un espace de résistance face aux injustices mondiales.

M.Seghilani

DÉCÈS D'UN ÉLÈVE DANS UN ACCIDENT DE LA ROUTE À SAIDA

Saâdaoui présente ses condoléances

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Seghir Saâdaoui, a présenté hier ses condoléances à la famille de l'élève décédé mardi suite à l'accident du bus de transport scolaire dans la wilaya de Saïda. « Suite à ce douloureux drame, le ministre présente ses sincères condoléances et sa profonde sympathie à la famille de l'élève décédé. Que Dieu ait pitié de lui, en demandant à Dieu Tout-Puissant de lui accorder la paix éternelle au Paradis, d'inspirer à sa famille patience et réconfort, et d'accorder un prompt rétablissement à nos élèves blessés. À Dieu nous appartenons et à Dieu nous retournerons », rapporte un communiqué du ministère. Pour rappel, l'accident s'est produit mardi à 12h12 sur le CW 36 près de la commune Doui Thabet suite à une collision qui a impliqué un bus de transport scolaire et un camion, provoquant le décès d'une personne et des blessures à 24 autres, dont 5 se trouvant dans un état critique, selon la Protection civile.

Ania N.

EN VISITE OFFICIELLE CHEZ NOS VOISINS DE L'EST

Attaf s'est entretenu avec son homologue tunisien

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf est arrivé, hier, en République tunisienne, pays frère, en sa qualité d'envoyé spécial du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour une visite officielle, indique un communiqué du ministère. La visite s'inscrit « dans le cadre des efforts conjoints visant à renforcer le partenariat et l'intégration entre l'Algérie et la Tunisie, et à examiner les moyens de promouvoir cette coopération au plus haut niveau, en consécration des liens de fraternité, de solidarité et de bon voisinage unissant les deux pays frères, et en concrétisation des objectifs ambitieux tracés par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, de concert avec son frère le président Kaïs Saïed », précise le communiqué. Lors de son séjour en Tunisie, le ministre Ahmed Attaf sera reçu par le président Kaïs Saïed et tiendra une séance de travail avec son homologue, M. Mohamed Ali Nafti, selon la même source.

R. N.

COOPÉRATION ET RELATIONS BILATÉRALES

Chaïb s'entretient avec le conseiller de Giorgia Meloni

Le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaïb, a reçu, à Alger, Fabrizio Saggio, conseiller diplomatique de la présidente du Conseil des ministres d'Italie, qui effectue une visite de travail en Algérie, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines.

À l'occasion de cette rencontre, les deux parties ont abordé « l'état des relations bilatérales et les perspectives de leur développement en prévision des prochaines échéances bilatérales, notamment la 5ème session du sommet intergouvernemental entre les deux pays, prévue dans les mois à venir sous la présidence du président de la République, Abdelmadjid Tebboune et de Mme Giorgia Meloni, présidente du Conseil des ministres d'Italie », a précisé le communiqué. La rencontre a également constitué une occasion « d'examiner les projets de coopération et les moyens de les élargir à divers domaines d'intérêt commun », a ajouté la même source.

L. Zeggane

LA CHRONIQUE DU JEUDI

UN REPORTER DANS LA FOULE :

L'OQTF un ticket pour le bain ?

D'abord qui est Laurent Wauquiez ? C'est un ancien ministre français qui a été à la tête du parti de droite français « Les républicains » (LR) jusqu'en 2019. Aujourd'hui, il est président du groupe « la droite républicaine » à l'Assemblée nationale française. Il tente de reprendre la présidence du parti LR. C'est ce que vise aussi, Bruno Retailleau. En fait les deux veulent ce poste pour l'utiliser en tremplin pour la conquête de l'Élysée en 2027. Pour faire court, ils sont de la même veine que le raciste Eric Ciotti. On peut dire que ces trois personnages veulent faire mieux que le parti de Marine Le Pen avec sa formation « Le rassemblement national » anciennement « Front national » (FN) du temps de son père. Wauquiez se démène comme un diable pour plaire aux électeurs de l'extrême droite et de la droite. Rien ne semble l'arrêter dans son délire. Il vient de déclarer à un média français : « Je propose que les étrangers sous OQTF soient enfermés dans un centre de rétention à Saint-Pierre-et-Miquelon, hors de l'Hexagone ». Il est bon de préciser que Saint-Pierre-et-Miquelon est un ensemble d'îles françaises situées en Amérique du Nord. En France on dit simplement territoire d'Outre-mer. Ce sont des îles menacées, à terme, de disparition par la montée des eaux de l'Océan Atlantique. En intégrant cette donnée aux propos de Wauquiez (qui n'ignore pas la menace des eaux dans cet archipel), on peut conclure qu'il veut se débarrasser, une fois pour toute, de ces étrangers qui « mangent le pain des Français » comme dirait l'humoriste français Coluche. Une éradication qu'il pourra mettre sur le compte des catastrophes naturelles. Comme cynisme et cruauté, on ne trouvera pas mieux. Peu importe, l'essentiel est de rafler à ses concurrents les voix des racistes français qui votent Le Pen ou ceux que tente d'avoir Eric Zemmour (qui est muet depuis que Mario Maréchal, la nièce de Marine, l'a « trahi »). Des crabes qui se bouffent entre eux. Et voilà qu'avec sa déclaration de revenir au temps du bain et des bagnards, Wauquiez a ravi la vedette à Retailleau et Marine Le Pen. Il fait la Une des médias français qui, pour certains de la même mouvance que lui, versent des larmes de crocodile tout en montant en épingle sa « proposition ». On a même entendu Manuel Walls, l'homme politique qui ne sait plus d'où il vient et où il va, se prononcer contre la proposition de Wauquiez sous prétexte que « c'est une méthode de colon ». Sans rire. Notons que Walls est actuellement ministre des Outre-mer. C'est sa chasse gardée. Il fait semblant de défendre les pierrotins, les habitants de l'archipel. Or tout le monde sait qu'il n'a plus aucun point d'attache. Même les Espagnols, ses compatriotes, l'ont « jeté » lors des élections municipales de Barcelone en 2019. Ceci dit et si la proposition de Wauquiez était retenue, ce sont 140 000 personnes qui sont sous le coup d'une OQTF pour la seule année 2024, qui devront être transportées par bateau, comme au « bon vieux temps » de l'empire, vers le nouveau bain français. Wauquiez ne dit pas s'ils devront être enchaînés par les pieds et entassés en calle du navire pour faire le voyage. En attendant que les eaux n'engloutissent l'archipel en emportant les OQTF, Wauquiez ajoute un supplice préalable aux bagnards. A Saint-Pierre-et-Miquelon : « Il fait 5°C de moyenne pendant l'année, il y a 146 jours de pluie et de neige...ce qui devrait amener tout le monde à réfléchir » a-t-il ajouté. Que de grandes « attentions » du grand civilisateur français siégeant au parlement français et briguant la présidence de la République. Ce qui retient l'attention également, ce sont les médias français qui, sans honte pour eux et leur pays, rapportent sans état d'âme, la « géniale » trouvaille de Wauquiez. Tout au plus, disent-ils en chœur qu'elle a provoqué un tollé. Rien sur l'aspect humanitaire de la mesure qui leur rappelle, évidemment, le bain de Cayenne. Un bain qui fait partie du patrimoine mémoriel dans sa partie douloureuse, des algériens. Rien ne dit, si l'extrême droite arrivait au pouvoir en 2027, que cette « solution » ne serait pas appliquée. Même en déiant le droit international. Chassez le naturel, il revient au galop !

Zouhir Mebarki  
zoume600@gmail.com

SOUS-RIRE

